

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 13 décembre 2022

Délibération n°2022-33 portant approbation du budget initial de l'ENS-PSL 2023

- Vu** les articles L. 719-4, R. 79-51 et suivants du code de l'éducation ;
- Vu** les articles 175, 176 et 177 du décret n°012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- Vu** le décret n°2013-1140 du 9 décembre 2013 modifié relatif à l'École normale supérieure ;
- Vu** le règlement intérieur de l'École normale supérieure ;

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve les autorisations budgétaires et les prévisions comptables du budget initial 2023 ci-après :

- **Autorisations budgétaires :**

- ✓ 1824 ETPT sur le plafond Établissement, dont 1388 ETPT sur le plafond État.
- ✓ 142 187 899 € d'autorisations d'engagement dont :
 - 91 986 873 € de personnel
 - 41 601 276 € de fonctionnement
 - 8 599 750 € d'investissement
- ✓ 143 381 001 € de crédits de paiements dont :
 - 91 986 873 € de personnel
 - 39 888 991 € de fonctionnement
 - 11 505 137 € d'investissement
- ✓ 137 795 669 € de recettes
- ✓ 5 585 332 € de solde budgétaire déficitaire.

- **Prévisions comptables :**

- 10 629 332 € de prélèvement de trésorerie
- 2 749 879 € de résultat déficitaire
- 749 879 € d'insuffisance d'autofinancement
- 7 494 881 € de prélèvement sur le fonds de roulement.

Les tableaux des emplois, des autorisations budgétaires, de l'équilibre financier et de la situation patrimoniale sont annexés à la présente délibération.

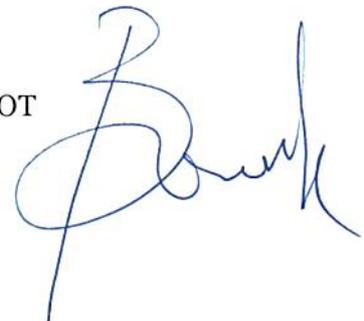
Nombre de membres votants : 23

Pour : 23
Contre : 0
Abstention : 0

Fait à Paris, le 13 décembre 2022

La Présidente du conseil d'administration

Anne BOUVEROT





Budget initial

2023



2023

BUDGET INITIAL

La lettre d'orientation budgétaire (LOB) votée par le Conseil d'administration en juillet dernier a fixé la trajectoire du budget initial 2023. Elle distinguait les éléments conjoncturels et les orientations de plus long terme.

Au titre des éléments conjoncturels le contexte reste marqué par des contraintes fortes toujours présentes et d'autres qui se sont ajoutées.

On relevait, et c'est encore le cas, que le budget 2023 serait marqué par des charges extérieures correspondant à des besoins fondamentaux mais dont la compensation est incertaine, telles que les mesures « bas salaires » qui impactent la rémunération des élèves, la revalorisation des CDSN, le budget des concours ou encore et le financement du GVT.

Les enjeux de long terme, pour la recherche et la formation sont confirmés : le soutien social aux étudiantes et étudiants, avec l'aspiration à ce que toutes et tous puissent recevoir un soutien financier ; la continuation des outils d'une ENS « durable » ; le développement des postes statutaires continué dans les limites laissées par les contraintes ; le développement des disciplines, mais aussi des grands programmes interdisciplinaires sur les défis scientifiques et sociaux contemporains (la Planète, avec par exemple le climat et l'Afrique, le CERES et le programme Suds, la Santé ou les politiques publiques, parmi d'autres).

La lettre d'orientation marquait également l'importance de projets de long terme sur les différents campus de l'École, pour lesquels il a été prévu de mobiliser des ressources conséquentes pour une politique d'investissement pluriannuelle majeure et durable, concourant à la rénovation, la modernisation et la sécurisation de tous les campus, dont les priorités sont les ressources numériques et la valorisation du patrimoine immobilier de l'École. Ce sont aussi les conditions générales de travail et de qualité de vie à l'École qui sont centrales sur le long terme comme dans nos priorités immédiates.

C'est dans le respect de ces orientations que le budget 2023 a été construit. Comme chaque année, il a été élaboré entre début juillet et mi-novembre, sur la base des demandes de l'ensemble des structures de l'École, à l'issue d'un dialogue de moyens mené par la direction.

Des contraintes extérieures nouvelles, comme l'inflation et la forte hausse de la facture énergétique, au moment où nous rédigeons ces lignes, laissent planer des incertitudes importantes quant aux dépenses de fonctionnement.

C'est dans ce contexte tendu que le Premier ministre et la Ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche ont pris plusieurs mesures d'accompagnement financiers (« amortisseur électricité », fonds de compensation) afin de permettre la préservation des capacités financières nécessaires aux projets d'investissement, aux campagnes de recrutement, à la non dégradation des conditions de recherche et de formation, ainsi qu'à l'accueil des étudiants et étudiantes. A été aussi autorisé un recours exceptionnel au fonds de roulement pour le fonctionnement.

Aussi l'hypothèse d'élaboration du budget est celle de la qualité et de l'ambition pour toutes et tous à travers le maintien des moyens humains et financiers tant pour l'enseignement et la recherche que pour les fonctions support et soutien dans tous les services.

Les arbitrages réalisés au sein de ce budget apportent un appui tout particulier aux dépenses d'investissement et d'équipement, nécessaires pour mettre à niveau notre patrimoine. On y note également la montée en puissance graduelle du mécénat. D'une manière générale l'attention à toutes les ressources de l'École sera constante.

L'état vieillissant des bâtiments de certains campus va nécessiter dans les années à venir d'importants investissements pour le gros entretien dans un contexte marqué par des contraintes fortes (bâtiments classés au cœur de Paris, cohabitation d'activités diverses : formation, recherche et hébergement) et la nécessité de garantir la continuité des activités (travaux en site occupé, difficulté pour « reloger »).

En matière immobilière, une première expression est présentée en annexe 4 dont les orientations se déclinent en trois principaux axes :

- investir dans l'entretien et la rénovation du parc immobilier de l'École,
- diminuer les consommations énergétiques de 10% à l'horizon 2024 et améliorer la performance énergétique des bâtiments,
- poursuivre les efforts déjà engagés pour les travaux liés à l'accessibilité, la mise en sécurité et la sûreté des campus de l'École.

Le prochain SPSI de l'École sera une étape déterminante. Il s'attachera à identifier la trajectoire immobilière et les axes majeurs pour la période 2024/2028 ainsi que les financements à mobiliser par l'École pour assurer la soutenabilité de sa politique d'investissement.

Enfin la direction souhaite confirmer son engagement pour une politique de ressources humaines ambitieuse au service de l'enseignement et de la recherche et de toutes les missions support. Elle a porté une attention particulière aux perspectives de promotion des agents titulaires et de titularisation des agents contractuels. A ce titre, un volume important de concours sera ouvert en 2023.

Ce budget initial 2023, qui se situe dans la cohérence de l'Université PSL, est celui de l'attention aux besoins mais aussi de l'accompagnement des projets de l'ENS-PSL dans toutes ses dimensions.

SOMMAIRE

1. GRANDES ORIENTATIONS POUR LE BUDGET 2023 - LES PRIORITÉS DE L'ÉCOLE	5
1.1 Budgets des structures de l'École	5
1.2 Campus et immobilier	6
1.2.1 Projets liés aux systèmes d'information	6
1.2.2 Campus et développement durable	8
1.2.3 Opérations immobilières	9
1.3 Actions liées aux contrats de recherche	11
1.4 Actions levées de fonds	13
1.5 Politique de l'emploi et de développement des ressources humaines	13
1.5.1 Stratégie RH en matière d'emplois et de développement des carrières	14
1.5.2 Les choix opérés au titre de l'arbitrage des ressources pour l'année 2023	15
1.5.3 Les moyens 2023	17
1.5.4 L'accompagnement et la gestion des RH	18
2. PRÉSENTATION DES TABLEAUX BUDGÉTAIRES 2023	20
2.1 Autorisations budgétaires limitatives	21
2.1.1 Tableau des autorisations d'emplois	21
2.1.2 Tableau des autorisations budgétaires	21
2.1.3 Tableau des dépenses par destination et des recettes par origine	28
2.2 Equilibre financier	29
2.2.1 Solde budgétaire et équilibre financier	29
2.2.2 Opérations pour comptes de tiers	29
2.3 Eléments d'analyse de la soutenabilité pour 2023	30
2.3.1 Situation patrimoniale prévisionnelle	30
2.3.2 Plan de trésorerie	32
2.3.3 Tableau des opérations liées aux recettes fléchées / tableau des opérations pluriannuelles	32
2.3.4 Tableau de synthèse budgétaire et comptable	33
2.3.5 Tableau des moyens des unités mixtes de recherche	33
3. ANNEXES	34
Annexe 1 : Tableau des arbitrages budgétaires 2023	34
Annexe 2 : Tableaux RH 1, 2, 3, 4, 5	37
Annexe 3 : Détail du plafond d'emplois par corps	42
Annexe 4 : Programmation des opérations immobilières	43
Annexe 5 : Tableau détaillé des opérations immobilières	45

1. GRANDES ORIENTATIONS POUR LE BUDGET 2023

LES PRIORITÉS DE L'ÉCOLE

Malgré un contexte inflationniste, l'élaboration du budget 2023 a été réalisée sous un prisme de forte activité entraînant une hausse de 4,4 M€ de nos ressources propres, d'annonces de financements complémentaires ministériels, de nombreuses réussites aux appels à projets, pour l'École comme pour PSL, alors que l'établissement bénéficie d'une situation financière solide.

Les arbitrages rendus permettent de soutenir notre politique de ressources humaines dynamique (+2,7 M€ de crédits attribués) en maintenant un niveau élevé de réponses favorables aux demandes de moyens humains formulées, bien plus élevée que l'année précédente (73% des demandes ont été arbitrées favorablement contre 60 % en 2021 et 2022), alors que nous sommes encore dans une période de faible nombre de départs à la retraite.

L'assise financière solide de l'École lui permet de réaliser des choix budgétaires ambitieux notamment en matière d'investissement tant sur les travaux, la maintenance ou les équipements au service de la communauté normalienne qui seront financés par le fonds de roulement.

Pour autant, afin de mieux évaluer l'impact de ces arbitrages sur nos équilibres budgétaire et comptable, notamment au regard de l'exécution des exercices précédents, et compte tenu des incertitudes toujours présentes, nous avons limité l'ouverture des crédits de paiement correspondant aux attributions d'autorisation d'engagement à 90% pour les crédits de fonctionnement (95% pour les services de la direction générale des services) et à 80% pour l'investissement.

La dégradation du contexte, à l'heure où nous écrivons ces lignes, nous rappelle que des évolutions auront lieu durant l'année, et des ajustements seront réalisés au cours du prochain exercice pour préciser notre trajectoire budgétaire.

Les moyens attribués en fonctionnement sont explicités (points 1.1 et 1.2), les investissements immobiliers sont exposés (point 1.2.3), les moyens obtenus dans le cadre des activités de recherche et du mécénat sont rappelés (points 1.3 et 1.4), enfin la politique de l'emploi demeure ambitieuse (point 1.5).

1.1 Budgets des structures de l'École

L'observation de l'évolution des dotations budgétaires de l'ENS-PSL par le prisme de ses structures : départements Lettres et Sciences, Direction et Direction générale des services (dont le détail est présenté en annexe 1 - Tableau des arbitrages budgétaires 2023) nous apporte plusieurs enseignements. Si l'arbitrage budgétaire est en hausse de 3,9 M€ à 25,5 M€, il concerne principalement la direction générale des services, avec +3,4 M€ sur une dotation de 17,2 M€.

En effet, l'impact de la hausse des fluides en 2023 sera, comme dans beaucoup d'établissements d'enseignement supérieur, un marqueur fort de l'évolution de notre situation budgétaire avec +2,75 M€ d'augmentation. Les autres dépenses impactant 2023 concernent principalement :

- les dépenses d'informatiques avec +676 K€ (acquisition de logiciels et équipements réseau - assistance à maîtrise d'ouvrage pour projet SI Scolarité),
- les dépenses liées aux surcoûts dus à l'inflation avec +193 K€ (et notamment préserver le budget du service restauration),
- les dépenses liées à l'augmentation du coût de la copie pour les concours CPGE avec +50 K€ (en personnel).

Le niveau du budget formation, qui avait fait l'objet d'une hausse significative l'année dernière, est maintenu au même niveau pour 2023.

Les départements Lettres bénéficient d'une dotation de 2 M€, en hausse de +18 K€ : +120 K€ sur le personnel et le

fonctionnement et -102 K€ sur l'investissement (essentiellement en raison des moindres besoins exprimés par la bibliothèque LSHS).

Les départements Sciences bénéficient d'une dotation de 4,2 M€, en hausse de +145 K€, dont 60 K€ sur le personnel et le fonctionnement et +84 K€ d'investissement (soit un total d'investissement de près de 700 K€ sur l'ensemble des départements Sciences).

Enfin, le budget de la Direction, qui s'établit à 2,1 M€, est en hausse de +298 K€, dont +203 K€ d'investissement, en raison d'une dotation actions incitatives de 100 K€ en fonctionnement et 200 K€ d'investissement. Il convient de noter la création d'une ligne « Vie étudiante » à 30 K€, ainsi qu'une dotation pour le programme TALENS de 24 K€. Par ailleurs, la DRI bénéficie de 30 K€ complémentaires correspondant à la réussite d'un appel d'offre déposé auprès du Ministère de l'Europe et des Affaires Étrangères, avec les trois autres ENS, sur un projet de campus franco-indien.

Comme l'année précédente, nous choisissons d'ouvrir 90% des crédits globalisés sur le fonctionnement et 95% des crédits pour la direction générale des services, et 80% sur l'investissement compte tenu des exécutions passées. Cela nous permet un pilotage plus fin au cours de l'année, suivant l'évolution de l'activité et des recettes, pour un ajustement en budget rectificatif si nécessaire.

1.2 Campus et immobilier

1.2.1 Projets liés aux systèmes d'information

Dans le cadre de la convergence des systèmes d'information opérée à l'échelle de PSL et dans laquelle s'inscrit l'ENS, l'École poursuit la refonte de ses applications de gestion (scolarité et pédagogie, finances et comptabilité, ressources humaines, hébergement) et la modernisation des équipements réseaux.

Ainsi, l'année 2022 a vu le lancement d'une nouvelle application pour la gestion de l'hébergement (AD'Présence), dès la rentrée. Des travaux importants ont également été menés en 2022 sur les sphères financières (SIFAC), ressources humaines (VIRTUALIA) et scolarité (PEGASE) pour un déploiement de ces outils sur 2023.

Afin de mener ces projets structurants au service des communautés de l'École sur l'année 2023, l'investissement consenti reste important tant en ressources humaines mobilisées qu'en terme financier (achat des logiciels, paramétrage, reprise des données, accompagnement du changement...). A ce titre, des mesures spécifiques d'accompagnement RH sont mises en œuvre (cf. 1.5.4.1. L'évolution et la modernisation des systèmes d'information).

2023 sera une année de déploiement progressif et de transition pendant laquelle l'ENS-PSL supportera des coûts de fonctionnement liés aux anciennes et aux nouvelles applications (maintenance ou abonnement), à hauteur de 175 K€ (finances 52 K€, ressources humaines 84 K€ et scolarité 36 K€).

Pour répondre aux besoins en gestion, l'investissement est réalisé à hauteur de 235 K€ dans le développement de nouvelles briques applicatives pour la scolarité (Pégase pour 80 K€), la médecine du travail (55 K€), la gestion des populations des établissements partenaires présents dans nos laboratoires et nos formations (50 K€) ainsi qu'une application visant à faciliter le processus d'arbitrage de moyens (RH notamment) en lien avec notre procédure de recrutement (50 K€).

L'investissement porte également sur les infrastructures numériques et leur sécurisation. La livraison du nouveau Datacenter (salle serveurs) équipé de nouveaux matériels réseaux et mutualisé entre les quatre départements scientifiques du site Lhomond et le Centre de ressources informatiques (CRI) est prévue au premier trimestre 2023.

La sauvegarde des serveurs sera renforcée avec une nouvelle solution et une deuxième liaison internet sur le site Panthéon installée pour fiabiliser l'accès à Internet.

Le remplacement d'anciennes fibres optiques défectueuses et obsolètes permettra, d'une part, d'apporter des débits supérieurs (10 Gbps ou plus) et d'autre part, d'avoir une redondance des chemins (60 K€ pour la première phase en 2023).

Dans le cadre des actions de modernisation pour répondre aux besoins et attentes de ses usagers, le nouveau pôle Numérique Pédagogique et Scientifique (NPS) au sein du CRI est chargé de moderniser les équipements des salles de cours informatique¹, ainsi que les infrastructures numériques du département Informatique et du département Mathématiques et Applications (120 K€).

Des investissements sont également prévus au service des usagers de l'internet. Ainsi, l'École étudie un projet proposé par la DGNum (Association Délégation Générale Numérique) portant sur la gestion du réseau des internats directement par des élèves et étudiants de l'ENS-PSL. Ce projet impliquerait la mise en place d'une infrastructure réseau séparée avec un autre fournisseur d'accès à Internet (FAI). Le coût total de ce projet est estimé à 200 K€ pour la 1^{ère} année réparti entre l'acquisition d'équipements réseaux (113 K€) et les frais de mise en service et l'abonnement FAI² (87 K€). Par la suite, les coûts annuels (maintenance et abonnement) sont estimés à 94 K€.

Enfin, le renouvellement de marchés relatifs à la téléphonie (fixe, mobile et maintenance de l'autocom) nécessite 358 K€ de crédits qui seront engagés pour toute la période contractuelle.

Ci-après un point de situation sur ces projets structurants de modernisation des outils de gestion.

SI financier et comptable (SIFAC) : déploiement au 1^{er} janvier 2023

L'application Système d'Information Financière, Analytique et Comptable (SIFAC), proposée par l'Agence de mutualisation des universités et établissements (AMUE) est une adaptation aux besoins du service public du progiciel SAP assurée par l'AMUE. L'ENS-PSL rejoindra ainsi les 88 établissements déjà équipés de SIFAC. Son déploiement dans un délai court s'est déroulé en plusieurs étapes : mise en place de l'équipe projet en avril 2022, détermination des principaux points de paramétrage en juin 2022, installation et intégration des instances en septembre 2022, avant l'ouverture de la nouvelle gestion sous SIFAC en janvier 2023.

Pour préparer ce déploiement, près de 200 gestionnaires et responsables administratifs ont été invités aux 30 journées de formation initiale qui ont été programmées sur le dernier trimestre 2022, dans les différentes sphères financières (dépenses, missions, recettes, budget). Une assistance utilisateur sera mise en place dès janvier 2023 à destination des gestionnaires et des différents acteurs de la gestion financière.

La mise en place de SIFAC a pour objectif de répondre à plusieurs objectifs de gestion : proposer aux gestionnaires des restitutions budgétaires accessibles et aisément adaptables à leurs besoins, donner une capacité d'extraction aux acteurs du pilotage de l'établissement, adapter la structure budgétaire aux besoins et contribuer à une programmation pluriannuelle des crédits budgétaires, notamment dans le cadre des contrats de recherche et des projets immobiliers.

Se poursuivront en 2023 des travaux d'interfaçage de SIFAC avec le nouveau système d'information des ressources humaines de l'École, Virtualia.

SI Ressources Humaines (VIRTUALIA) : déploiement de mars à mai 2023

En 2023, le déploiement du nouvel outil de gestion en ressources humaines sera effectif. La solution Virtualia va permettre à l'ENS-PSL de disposer d'un SIRH ainsi que l'exploitation des données, la construction et le pilotage efficace d'une gestion prévisionnelle des emplois, des effectifs et des compétences (cartographie des postes et des compétences, dématérialisation des entretiens professionnels...) au sein de l'École.

Dans le courant du troisième trimestre 2022, Virtualia a été installé sur les serveurs de l'ENS-PSL en base de test (module paie, gestion administrative et portail agent). Progressivement, d'autres modules seront déployés pour, *in fine*, couvrir les thématiques suivantes : l'entretien professionnel, la formation, la gestion des temps...

Suite aux premiers tests en 2022, l'ENS-PSL a identifié des besoins pour lesquels des évolutions sont en cours d'évaluation et de traitement auprès de l'éditeur HR PATH, afin de les intégrer en 2023 avant la mise en production.

SI Scolarité (PÉGASE) : déploiement en juillet 2023

L'ENS-PSL a décidé de se doter d'un nouvel outil de gestion de scolarité : la solution Pégase (groupement PC-SCOL entre l'Association Cocktail et l'AMUE). Cette solution contribuera à la modernisation de la gestion de la scolarité avec un outil commun pour les Départements, la Direction de la vie étudiante, des études et des carrières (DEVEC)

¹ Salles info 3 et 4, Campus Panthéon, bâtiment Rataud.

² FAI : Fournisseur d'accès à Internet

et le Service des concours de la scolarité et des thèses de l'École, en remplacement des trois outils actuels (Outil Girofle qui gère l'offre de formation, l'outil Coriandre qui gère les inscriptions administratives et l'outil GPS qui gère les inscriptions pédagogiques et la diplomation).

Ce projet majeur et structurant pour l'École permettra d'assurer une meilleure gestion de la population étudiante de l'ENS-PSL. Cette solution couvre ainsi la chaîne de la gestion de la scolarité : la construction et la mise en œuvre de l'offre de formation, la gestion des inscriptions administratives, le choix, le suivi et le contrôle du cursus intégrant la gestion des évaluations et des jurys, jusqu'à la diplomation.

Eu égard aux retards pris par le groupement PC-SCOL et des spécificités liées aux formations de l'École, la solution sera déployée sur l'année 2023 avec une mise en production progressive en fonction des modules disponibles pour une gestion des inscriptions administratives dès la rentrée universitaire 2023/2024.

Ce projet mobilise particulièrement l'équipe projet composée de représentants de Départements, de Directions dont la DEVEC et les Services de la DGS de l'École (COST et CRI) tant sur la modélisation des processus, la construction de l'offre de formation et la reprise des données que sur les formations à suivre, et ce, dans un calendrier contraint. Sur le premier semestre 2023, des actions de conduite du changement dont des formations et des actions de communication seront déployées auprès de la communauté des utilisateurs du futur outil Pégase.

1.2.2 Campus et développement durable

Face aux enjeux climatiques et environnementaux, l'École entend agir sur tous les leviers d'actions pour mettre en place des réponses adaptées en matière de transition écologique et de développement durable.

C'est en ce sens que l'ENS-PSL s'est engagée, depuis plusieurs années, dans une démarche de réduction de son empreinte environnementale et la mise en œuvre d'une politique dimENSion durable déclinée dans un plan d'action présenté et approuvé par le Conseil d'administration en juillet 2021. Cette démarche est pilotée par un chargé de mission Développement Durable et Responsabilité Sociétale depuis septembre 2021.

Au titre des actions portées par l'École dans ce domaine, le site internet transformation.ens.psl.eu, a été mis ligne depuis mai 2022. Visible depuis l'écran d'accueil du site institutionnel de l'École, il permet de communiquer sur le déploiement de la démarche et permet d'interagir sur les questions d'environnement au sein de l'ENS-PSL.

L'appropriation des enjeux du développement durable et des mesures à mettre en œuvre dans les organisations s'effectue grâce à la sensibilisation et à la formation de l'ensemble de la communauté étudiants et personnels. Ces actions de sensibilisation sont assurées par le chargé de mission auprès des usagers de l'École.

Pour les activités de recherche, la majorité des laboratoires de l'ENS-PSL ont réalisé leur premier Bilan d'émission de gaz à effet de serre (BGES) en 2022 et une synthèse de ceux-ci a été transmise aux directeurs d'unités. Un plan d'action décliné par laboratoire est à suivre en 2023. Ces derniers seront accompagnés afin qu'ils définissent une stratégie et des actions de réduction d'émissions de GES. Un effort sera également porté en 2023 sur les autres impacts environnementaux des activités de recherche (déchets, rejets liquides).

Le plan de sobriété de l'ENS-PSL qui sera présenté aux instances d'ici la fin d'année 2022 complètera la feuille de route pour la démarche dimENSion durable. En effet, les différentes rubriques de ce plan (formation et sensibilisation, consommation d'énergie, mobilité, achats et recherche) constituent le socle d'une action cohérente et planifiée sur les enjeux de développement durable à l'École.

Les efforts de l'École dans ces domaines vont se poursuivre afin de renforcer la prise en compte de ces enjeux, en particulier en matière de restauration (la Loi Égalim, lutte contre le gaspillage), de sobriété énergétique (planification d'audits énergétiques des bâtiments à partir de 2023, déploiement du Système de Management de l'Énergie sur le 46 rue d'Ulm en 2023), de sobriété numérique et également en matière d'achat (déploiement progressif d'une politique d'achats responsables). En outre, la possibilité d'un suivi plus efficace des émissions de GES liées aux déplacements professionnels sera étudiée, avec l'éventualité d'un recours à un outil de gestion dédié.

Parmi les principales mesures déployées en 2023 figure un vaste programme de sensibilisation et de formation de l'ensemble de la communauté normalienne aux enjeux de transition écologique et sociale, afin de répondre aux exigences de la circulaire relative au plan de sobriété. Par ailleurs, le groupe de travail sur la sobriété énergétique s'attèlera à trouver les pistes de réduction de consommations d'énergie pérennes, notamment dans nos

laboratoires.

Les conclusions du Bilan carbone du numérique, réalisé en 2022 par un projet tutoré d'étudiants du CERES³ et soutenu par la direction, permettront de disposer d'une feuille de route et d'actions à décliner pour réduire l'empreinte carbone de nos activités informatiques et numériques.

1.2.3 Opérations immobilières

L'ENS-PSL dispose d'un patrimoine immobilier relativement conséquent, de l'ordre de 120 000 m², répartis entre les campus Panthéon (Paris Vème), Jourdan (Paris XIVème), Montrouge (Hauts-de-Seine) et Foljuif (Seine-et-Marne).

Ce patrimoine constitue à la fois un facteur stratégique de première importance pour l'insertion de l'École dans son territoire, et un élément central pour l'accueil des étudiants et pour abriter l'excellence de la recherche.

En accompagnement d'une ambition tournée vers la modernité du XXIème siècle, l'École entend faire évoluer son patrimoine autour d'enjeux lui permettant d'atteindre ses nouveaux objectifs en faveur de son attractivité et du développement de projets innovants au service de la formation, de la recherche et la vie de campus.

Renforcement de l'attractivité de l'École / Soutien aux projets d'enseignement et de recherche

CPER Lhomond – 39,3M€ (31,5 M€ de financements externes)

Sur le campus Panthéon, l'année 2023 se traduit par l'achèvement des travaux de rénovation du Département de Chimie (engagés depuis 2021) et le démarrage du chantier de restructuration du Grand Hall, avec la construction d'une nouvelle plateforme de liquéfaction d'hélium d'une part, et les opérations de désamiantage et curage du bâtiment d'autre part. En valeur octobre 2022, ce projet mobilise au total 34,7 M€, répartis entre l'opération Grand Hall pour 28,870 M€, et la rénovation des départements de physique et de chimie pour 5,830 M€.

Au bénéfice de quatre départements scientifiques du site Lhomond-Erasme (Chimie, Etudes cognitives, Géosciences et Physique) et du Centre de Ressources Informatiques (CRI), le nouveau data center entre en service au premier trimestre 2023, après une année de chantier. En complément d'une enveloppe de 2,90 M€, l'École y consacre 250 k€ en 2023, principalement pour le financement des révisions de prix.

CPER IBENS – 12,8 M€ (financements externes)

Dans le cadre du CPER financé par la Région et l'État (respectivement à hauteur de 7,4 M€ et 5,4 M€), l'École engage en 2023 les études préalables à la définition du programme de rénovation du bâtiment de biologie (IBENS⁴). Une enveloppe de 200 k€ est réservée à cette première phase de projet.

IBENS - Soutien aux projets de recherche – 250 K€

Sur l'IBENS, l'achèvement de travaux d'aménagement permet l'ouverture, en début d'année 2023 de deux laboratoires, pour l'accueil d'une équipe de chercheurs travaillant les mécanismes fondamentaux de processus moléculaires (Equipe STRICK).

Sur les laboratoires ainsi libérés par cette équipe s'engage en 2023 une nouvelle opération de restructuration de deux surfaces, dont l'une doit devenir un laboratoire de type L2. Sur une enveloppe de 250 k€ apportée par l'École, cette dernière réserve 100 k€ à ce projet en 2023, pour les premiers travaux de désamiantage des locaux concernés (Equipe LENA POPPA spécialisée dans l'étude neurophysiologique des circuits cérébraux - Equipe CHARRIER spécialisée dans le « développement et la plasticité de la synapse »).

³ CERES : Centre de formation sur l'environnement et la société

⁴ IBENS : Institut de Biologie de l'École Normale Supérieure

Campus Montrouge

Comme indiqué dans la LOB 2023 de l'ENS-PSL, un projet ambitieux d'un Campus urbain ouvert à Montrouge est à l'étude, porté par l'État, la Ville de Montrouge, l'Université Paris Cité et l'ENS-PSL. Le premier semestre 2023 devra être mis à profit pour structurer nos besoins en enseignement, recherche et activités connexes telle que l'hébergement.

Transformation de l'École / Amélioration de la qualité de vie au travail et des campus

Le patrimoine immobilier de l'ENS-PSL reste un élément stratégique, non seulement pour l'atteinte des objectifs de formation et de recherche, mais également pour l'accueil des étudiants et l'hébergement de certains d'entre eux : notre internat propose 761 places d'hébergement pour 2 750 étudiants.

Tous sites – Rénovation / modernisation de l'hébergement – 250 K€

L'École se trouve aujourd'hui confrontée à une indispensable remise à niveau de ses internats, autour des principales questions de modernisation, de confort, d'hygiène et de sécurité. Sans attendre l'élaboration d'un Schéma Directeur Immobilier et d'Aménagement autour des grandes orientations pour les prochaines années, les premières rénovations de locaux d'hébergement sont prévues en 2023.

45 Ulm – Ascenseur Cage d'escalier C- 1 206 K€

En 2023, l'École poursuit sa politique d'amélioration des conditions d'accueil, de travail et de vie de ses différents usagers, notamment sur le campus Panthéon.

Le projet de création d'un deuxième ascenseur, en desserte verticale des différents étages des bâtiments historiques du 45 Ulm, s'inscrit pleinement dans cet objectif. Des difficultés techniques liées à la nature du sous-sol, siège de ce futur ascenseur, ont obligé à reporter l'exécution des travaux d'installation en 2023, avec une nouvelle enveloppe financière majorée de 270 k€.

45 Ulm - Rénovation d'espaces sanitaires – 600 K€

En 2021, l'École s'est engagée sur une amélioration de la conception et de l'hygiène des espaces sanitaires ouverts au public, prioritairement sur le campus Panthéon.

Ce programme pluriannuel d'opérations de travaux se poursuit en 2023, avec l'ouverture d'une nouvelle enveloppe de 200 k€, au bénéfice de la rénovation et de l'accessibilité de ces espaces sanitaires aux personnes à mobilité réduite.

45 Ulm – Bâtiment des bibliothèques – Amphithéâtre GALOIS

Les espaces dédiés à l'enseignement se doivent d'offrir des conditions d'ambiance et des équipements à la hauteur des besoins articulés aux nouveaux usages, tant des enseignants que des étudiants.

La rénovation de l'amphithéâtre GALOIS, en sous-sol, s'impose à la fois pour répondre à cet objectif, et pour rendre cet espace plus convivial et plus contemporain. Une enveloppe de 100 k€ lui est consacré en 2023, en vue de l'élaboration du programme fonctionnel et technique de l'opération de travaux.

Transition énergétique et environnementale

Campus Jourdan – Modification de la chaufferie gaz – 360 K€

Dans le cadre de sa politique de développement durable, et dans un contexte d'efficacité énergétique imposée notamment par un surcoût conséquent des énergies, l'École s'engage en 2023 sur un projet de réduction de son empreinte carbone.

Sur le campus Jourdan, elle envisage ainsi la modification de la chaufferie gaz alimentant les bâtiments historiques, pour son raccordement au réseau de chaleur de la Compagnie Parisienne de Chauffage Urbain.

Dans le même temps et dans la continuité des premières investigations réalisées sur le campus Montrouge à propos de ses consommations énergétiques, l'École s'intéresse plus précisément en 2023 au campus Panthéon. Un programme ambitieux d'audits énergétiques de ses principaux bâtiments est envisagé pour mesurer plus finement leur performance énergétique, et contribuer ainsi à terme, à la formalisation d'un Schéma Directeur des Energies. Ces différentes missions d'audits font l'objet en 2023 d'un financement à hauteur de 50 k€.

Rénovation technique / Mise en conformité des bâtiments

Au-delà des opérations immobilières répondant à des besoins d'aménagement ou de modernisation de bâtiments, une gestion efficace d'un parc immobilier passe également par une maintenance suffisante, engageant la rénovation des installations et équipements techniques.

Plan de modernisation des ascenseurs – 360 K€ (première année)

L'École dispose d'un parc d'appareils élévateurs qui nécessite aujourd'hui l'élaboration d'un programme pluriannuel d'investissements, afin de garantir une continuité et une sûreté de fonctionnement. Sur la base d'audits techniques renseignant la conformité réglementaire, la fiabilité et l'esthétique de chaque appareil, ce plan de modernisation 2023-2028 débute cette année par le traitement de la vétusté des ascenseurs de l'IBENS.

Sécurisation électrique du campus Panthéon – 300 K€

Depuis plusieurs années, l'École investit en faveur d'un renforcement de la sûreté de ses installations électriques haute tension. Sur le campus Panthéon, au titre du programme de rénovation, il est prévu en 2023 la rénovation des postes de livraison ou de transformation du bâtiment des bibliothèques

Campus Panthéon - Sécurisation de locaux serveurs – 300 K€

Au-delà de la mise en service d'un nouveau data center sur le site Lhomond, nous souhaitons moderniser les autres locaux serveurs du Campus Panthéon, pour d'une part renforcer leur sécurisation électrique et climatique, et d'autre part améliorer la performance des équipements, tout en assurant une continuité de service de ses infrastructures informatiques. Une enveloppe de 270 k€ y est consacrée sur 2023.

Accessibilité des façades de l'IBENS – 350 K€ (cofinancement possible)

Sur la base de son schéma directeur de sécurité incendie, l'École poursuit ses actions en faveur de la mise en sécurité des biens et des personnes. Un cofinancement a été demandé à la DGESIP pour l'amélioration de l'accessibilité des façades de l'IBENS aux services de secours, dans le cadre de l'enquête 2023-2024 relative aux besoins de sécurité, sûreté et accessibilité.

Campus Jourdan – Accessibilité du bâtiment POTOS – 220 K€

L'École répond aussi annuellement à des besoins de mise en sécurité, de sûreté et d'accessibilité de ses différents campus. En 2023, conformément aux engagements pris auprès du Rectorat au sujet du campus Jourdan, la mise en accessibilité du bâtiment POTOS aux personnes en situation de handicap est programmée.

Toutes les opérations immobilières sont précisées dans les annexes 4 et 5 du présent document.

1.3 Actions liées aux contrats de recherche

Avec 22,6 M€ de recettes des contrats de recherche prévues en 2023 (soit 16% des recettes) et autour de 26 M€ de dépenses en AE et en CP (soit entre 18 % et 19% des dépenses) de l'ENS-PSL, l'activité des contrats de recherche est très importante, preuve de la vitalité des équipes de recherche pour l'obtention de financements externes.

La tendance est à la hausse : pour les recettes de 1 M€ et proche de 3 M€ pour les dépenses de fonctionnement et de masse salariale.

Recettes prévisionnelles de l'ENS (hors opérations immobilières)	BI 2022	BI 2023	Variation
ANR hors investissements d'avenir	4 086 467	5 462 008	1 375 541
ANR investissements d'avenir	6 691 078	5 606 241	-1 084 838
Contrats et prestations de recherche hors ANR	2 236 441	2 309 860	73 419
Fondations - fonds propres, réserves, dons et legs	1 140 679	1 066 463	-74 217
Subventions d'exploitation et financement des actifs - Autres	1 081 009	1 936 109	855 100
Subventions d'exploitation et financement des actifs - Région	2 077 000	1 578 400	-498 600
Subventions d'exploitation et financement des actifs - Union Européenne	4 279 564	4 592 920	313 355
Total	21 592 238	22 551 999	959 761

La part de l'ANR⁵ (hors investissement d'avenir), qui représente 25% des recettes contractuelles fléchées, est en augmentation depuis cinq ans, en raison des nombreux succès des équipes de recherche de l'ENS-PSL aux appels génériques successifs depuis 2018. Ainsi, 26 contrats de recherche ont été obtenus lors de la campagne 2019 puis 21 en 2020, 31 en 2021 et 21 en 2022. Le nombre de dépôts pour l'appel à projets générique au sein desquels un chercheur de l'ENS-PSL est impliqué est en forte hausse : 149 projets concernés en 2023, contre 77 en 2022 et 105 en 2021. Cela laisse augurer des résultats très positifs en 2023 dans les proportions des meilleures années en lien avec l'augmentation du budget de l'ANR.

Le « Programme investissement d'avenir » (PIA) dans son ensemble reste déterminant pour la recherche de l'ENS-PSL, et représente 25% des recettes contractuelles fléchées. Les financements destinés aux deux Laboratoires d'excellences prolongés jusqu'en 2024, « ICFP⁶ » en physique et « Memolife » en biologie, ainsi que les 2 EUR⁷ Translitterae et Frontcog constituent toujours une part majeure de nos recettes et de nos dépenses de recherche. De plus, notre réussite, au sein de PSL, pour deux projets dans le cadre de l'appel EQUIPEX+ : IDEE⁸ et IMF-NMR⁹ nous apporte des crédits complémentaires. Il y a également un PEPR¹⁰ obtenu en informatique « Securecompute » et l'École accompagne le dépôt de plusieurs projets lancés par d'autres PEPR (FairCarboN notamment). Le PIA continuera à financer cette année plusieurs chaires de recherche en intelligence artificielle dans le cadre du projet PRAIRIE¹¹.

Concernant les appels à projets européens, représentant 20% des recettes contractuelles fléchées, l'ENS-PSL va disposer en 2023 de trois bourses ERC¹² Starting Grant : ELECTROPHOBIC obtenue en 2022 pour 1,5 M€ qui commencera en 2023 et FLORA de 2022 obtenu par la portabilité, ce qui démontre notre attractivité. Sur le programme MSCA¹³, deux bourses individuelles ont commencé en 2022 ainsi que deux Doctoral Networks.

Concernant les dépôts, onze ERC (starting, consolidator et advanced) ont été déposés en 2022, dont plusieurs ont passé la première étape, ainsi que quatre projets Doctoral Network et sept bourses MSCA.

Au cours de l'année 2022, une politique d'aide au dépôt a été menée dans l'objectif d'augmenter le nombre de dépôts et de sélection des projets, notamment en SHS.

Il est également à considérer le succès du projet CPER¹⁴ Recherche PSL-Résolution, dont une part importante sera gérée par l'ENS-PSL, pour le financement du spectromètre RMN hébergé dans nos locaux (complément du financement pour le projet IMF-NMR), ainsi que le masqueur électronique de la salle blanche du Laboratoire de physique de l'ENS-PSL.

Enfin, il faut noter l'obtention par des chercheurs de l'ENS-PSL de plusieurs financements provenant des différentes universités et structures de recherches américaines pour des montants significatifs (notamment avec Harvard

⁵ ANR : Agence nationale de la recherche

⁶ ICFP : International center for fundamental physic – Centre international de Physique Fondamentale et de ses interfaces

⁷ EUR : École universitaire de recherche

⁸ IDEE : Innovations données et expérimentations en éducation

⁹ IMF-NMR : Integrated multiple field - nuclear magnetic resonance - résonance magnétique nucléaire (RMN) à champ multiples intégrés

¹⁰ PEPR : Programmes et équipements prioritaires de recherche

¹¹ PRAIRIE : Paris Artificial Intelligence Research Institute – Institut de recherche sur l'intelligence artificielle de Paris

¹² ERC : European research council – Conseil européen de la recherche

¹³ MSCA : Marie Skłodowska-Curie Actions

¹⁴ CPER : Contrat de plan État-Région

University et Duke University), ainsi que des dépôts de projets dans le cadre des appels à projets du NIH¹⁵ (en collaboration avec Rutgers University), du Chan Zuckerberg Initiative, du Schmidt Futures et du John Templeton Foundation.

1.4. Actions levées de fonds

La première campagne de levée de fonds d'envergure de l'ENS-PSL via le travail et le développement remarquables de sa Fondation en lien avec la politique de l'Établissement sera terminée fin 2022. L'année 2023 sera donc l'occasion de faire le bilan des fonds collectés dans les quatre axes stratégiques identifiés (Intelligence artificielle et sciences des données, Biologie quantitative et sciences du vivant, Humanités globales, Planète vivante et milieux humains) et de préparer la prochaine campagne.

En parallèle, la collecte de fonds se poursuit afin de soutenir à la fois la recherche et l'innovation (par l'intermédiaire des chaires) ainsi que la formation (via des bourses) ; le mécénat complétant les ressources nécessaires au développement de projets qui, sans cet apport, ne pourraient pas se concrétiser.

Le financement de bourses pour les étudiants normaliens est une priorité pour l'ENS-PSL et un axe de collecte important chaque année. Pour l'année 2023, les dons de particuliers mais aussi d'entreprises permettront de renouveler, voire d'augmenter, le complément financier apporté aux boursiers sur critères sociaux. Depuis l'année universitaire 2021-2022, ce complément est de 140 K€/an (il était de 100 K€ en 2020-2021) soit une augmentation d'environ 50 % du montant annuel de la bourse de chaque bénéficiaire. L'objectif pour 2023 est de créer un fonds dédié à ce soutien qui permettrait de pérenniser ce financement très attendu par les étudiant.e.s (entre 120 et 150 en bénéficiaire chaque année).

Les dons continueront aussi à soutenir la mobilité internationale. Les aides à la mobilité de la Fondation de l'ENS-PSL constituent un outil essentiel pour financer davantage de mobilités d'études et de stage à l'international. En 2023, nous pourrions augmenter les montants mensuels des aides à la mobilité pour répondre aux difficultés financières exprimées par les étudiant.e.s à l'étranger.

Le programme des bourses olympiques se poursuivra avec l'objectif de recruter à nouveau un ou deux étudiant.e.s lauréat.e.s des olympiades internationales de mathématiques (médaille d'or ou médaille d'argent) ; les fonds nécessaires à ce programme étant déjà disponibles à la Fondation.

Nous travaillons par ailleurs activement à la collecte de fonds afin de pérenniser le programme Médecine-Humanités qui dépend exclusivement de fonds de mécénat. Le financement de la promotion 2023 est d'ores et déjà assuré grâce au mécénat signé avec Axa fin 2022. Par ailleurs, le programme des bourses d'excellence a été étendu au Département Mathématiques et Applications (en plus du Département d'Informatique) du fait de la signature en 2022 d'une convention avec l'entreprise Citadel qui apportera des ressources conséquentes à ce programme dès 2023 et pour les années à venir.

Le mécénat continuera à soutenir les projets interdisciplinaires comme le centre de sciences des données mais aussi le nouveau centre de biologie quantitative (QBio) ENS-PSL. Les équipes impliquées dans ce projet ont rejoint en septembre 2022 les locaux du site préfigurateur (bâtiment Fresk à Issy-les-Moulineaux).

La collecte de fonds s'orientera en 2023 pour ce projet vers trois priorités : le maintien du soutien aux équipes de recherche pour leur installation dans le bâtiment Fresk (tel que celui mis en place en 2022), le programme de "Junior research chair" et le programme de professeurs invités. Le suivi des neuf chaires de mécénat actuellement en cours au sein de l'ENS-PSL se poursuivra en 2023 avec l'objectif de fidéliser à terme nos mécènes.

1.5. Politique de l'emploi et de développement des ressources humaines

Cette année encore, l'École mobilise toutes les ressources disponibles pour répondre aux demandes de moyens RH qui continuent de progresser malgré un nombre limité de départs. L'effort est particulièrement significatif compte tenu du coût croissant de l'énergie et de l'augmentation importante des frais de fonctionnement due à l'inflation.

¹⁵ National Institutes of Health – Instituts américains de la Santé

La progression anticipée en 2023 de la subvention pour charges de service public (SCSP) suppose le financement par le ministère des mesures décidées par l'État : augmentation de la valeur du point (non financée en 2022), mesures bas salaire (non financées en 2022), hausse des rémunérations des contrats doctoraux. L'ENS-PSL part de l'hypothèse que les engagements de l'État seront tenus et que l'ensemble des mesures salariales prises au niveau national seront compensées en 2023 et soclées pour les années à venir.

Les ressources propres seront également mobilisées pour financer le glissement vieillesse technicité (GVT) qui est estimé à 240 K€.

Le recrutement sur concours est une priorité pour les postes d'enseignant et sur les fonctions support. Toutefois, comme l'ensemble de la fonction publique, l'École n'échappe pas à la chute importante du nombre de candidats aux concours externes proposés (-65% entre 1997 et 2018 sur l'ensemble des concours de la fonction publique¹⁶). On observe des freins liés pour partie au manque d'attractivité des rémunérations et à la concurrence du secteur privé.

Depuis plusieurs mois, ce phénomène s'amplifie dans l'ESRI avec des difficultés de recrutement de personnels BIATSS qui concernent désormais tous les métiers. En effet, la reprise économique a induit une tension importante sur le marché du travail provoquant un allongement important des durées moyennes de vacances de poste notamment sur les emplois BIATSS. Ce contexte associé à un manque d'attractivité nous conduit à diversifier les modes de recrutement en recourant parfois aux contrats à durée indéterminée sur certains métiers en tension ou pour des fonctions particulières (domaines informatique, patrimoine, conduite de grands projets...).

L'ENS-PSL met au centre de sa politique RH le renforcement de l'égalité femmes hommes, le développement et l'accompagnement du recrutement des personnes en situation de handicap, le fait de favoriser l'insertion professionnelle par l'apprentissage. Le dynamisme de sa politique salariale et indemnitaire constitue aussi un levier essentiel pour attirer des talents.

Les orientations stratégiques de l'ENS-PSL en matière de ressources humaines s'inscrivent dans la continuité des actions déjà engagées et tiennent compte des nombreuses évolutions réglementaires et de la mise en œuvre progressive des mesures de la LPR ainsi que la poursuite de la publication des textes d'application de la loi de transformation de la fonction publique.

La maîtrise de la masse salariale et la garantie de la soutenabilité budgétaire pluriannuelle des orientations de l'École en matière de politique d'emploi constituent un point d'extrême attention au regard des effets pluriannuels des arbitrages RH des campagnes de moyens.

1.5.1. Stratégie RH en matière d'emplois et de développement des carrières

La démarche déployée a pour but de mettre en accord les besoins prioritaires identifiés avec les ressources disponibles en maîtrisant l'impact des flux d'entrées et de sorties tout en offrant aux agents des perspectives de développement de carrière au sein de l'établissement.

Au regard des missions de l'École et de son engagement dans les objectifs poursuivis par PSL, l'École s'attache à développer, autant que possible, le potentiel d'enseignement et de fonctions soutien et support. Dans cette perspective, le nombre de recrutements a été déterminé en relation avec les départs à la retraite programmés, les mobilités sortantes, l'analyse des possibilités de mobilités internes, un renforcement de la mutualisation, les vacances définitives de postes et nos marges de manœuvre dans un contexte budgétaire contraint.

La prévision des départs en retraite de l'année 2023 est estimée à 15 (dont un enseignant). Ce chiffre est proche de celui de 2022 (14 dont 3 enseignants). Toutes les marges de manœuvre de masse salariale en lien avec des départs ont été utilisées dans une logique d'optimisation des ressources. En effet, il s'agissait de répondre aux besoins de compétences prioritaires sur des missions et activités pérennes.

La création de poste reste cependant limitée afin de garantir la soutenabilité budgétaire des dépenses de personnel.

¹⁶ Rapport annuel sur l'état de la fonction publique (attractivité) - édition 2020 DGAFP

Prévision de départs en retraite l'année 2023			
	Départs certains	Départs possibles Droits ouverts en 2023	TOTAL
Enseignants chercheurs	1	0	1
BIATSS CAT A	0	1	1
BIATSS CAT B	3	2	5
BIATSS CAT C	7	1	8
TOTAL	11	4	15

Le dimensionnement de la campagne d'emplois 2023 prend en compte l'ensemble des demandes de toutes les entités soit 187 demandes (183 en 2022) à l'issue des dialogues de gestion. 137 demandes ont été satisfaites, soit environ 73% de l'ensemble des besoins exprimés (environ 60% en 2021 et 2022). Il s'agit donc d'une année exceptionnelle qui répond aux besoins d'évolution de l'École par l'optimisation des ressources disponibles.

Les demandes de postes BIATSS progressent et représentent 72% de la totalité des demandes contre 69% pour la campagne 2022. Cette tendance s'observe depuis plusieurs années.

Les besoins de compétences déclarés par l'ensemble des structures de l'École ont été analysés en prenant en considération la nécessaire dimension pluriannuelle de la politique de l'emploi. Dans un contexte budgétaire toujours tendu, cette démarche est essentielle pour garantir un équilibre budgétaire permettant à l'École d'assurer ses missions de recherche, d'enseignement, de pilotage ainsi que de vie de campus.

1.5.2. Les choix opérés au titre de l'arbitrage des ressources pour l'année 2023

1.5.2.1. L'emploi académique

Les arbitrages 2023 ont permis de satisfaire 4 demandes de postes de titulaires (*cf. Annexe 2 - Tableau 1*) sur les 9 postes de PU et MCF demandés par les départements. Malgré une faible marge de manœuvre due à la stabilité des effectifs de PU et de MCF entre 2022 et 2023, l'École affirme son engagement avec une politique de ressources humaines ambitieuse au service de l'enseignement et de la recherche. Le remplacement de 3 départs (réussite concours, mobilité) associé à la création d'un poste démontre la détermination de l'École à préserver et développer, autant que possible, l'emploi pérenne dans un contexte budgétaire toujours contraint.

Un poste d'enseignant chercheur sera ouvert à la mobilité en biologie dans la perspective d'un départ courant 2023.

Enfin, 33 postes de contractuels ont été arbitrés. Ils correspondent à des renouvellements de postes d'enseignants contractuels, AGPR, ATER, lecteurs de langue, etc. (*cf. Annexe 2 - Tableau 3*).

Quatre demandes de chaire de professeur junior ont été arbitrées pour des recrutements opérés par PSL, dont l'une en 2023 pour la Biologie et trois sur les années 2024 et 2025 (en économie, physique et biologie). Ils figurent dans la liste des contractuels au regard de leur modalité de recrutement initiale prévu par la LPR.

Enfin, l'ENS-PSL renouvelle sa campagne de professeurs invités en 2023 à raison d'environ 40 mois pour des professeurs invités de statut junior et senior (200 K€).

1.5.2.2. L'emploi BIATSS

Les choix opérés en matière d'emplois BIATSS stabilisent et renforcent l'ensemble des fonctions soutien et support relevant des périmètres de responsabilité de la Direction, des Départements scientifiques et de la Direction générale des services.

L'École renforce son soutien en direction de l'emploi pour garantir la continuité pédagogique et assurer le fonctionnement de ses services et infrastructures.

L'analyse des besoins de compétences et des missions a été privilégiée pour déterminer les priorités en matière d'arbitrage des emplois pérennes et des besoins ponctuels.

Pour faire face aux besoins croissants de compétences, 60 demandes de recrutement d'agents contractuels ont été acceptées auxquels s'ajoutent 12 recrutements de contractuels de moins de 12 mois pour répondre à des besoins saisonniers ou à un surcroît ponctuel d'activité (cf. Annexe 2 - Tableau 4).

L'École porte une attention particulière aux perspectives de promotion des agents titulaires et de titularisation des agents contractuels occupant des postes pérennes. A ce titre, un volume important de concours sera ouvert en 2023.

En fonction du quota de postes par catégorie, 19 postes devraient être ouverts aux concours au titre de l'année 2023 sur les 23 demandes transmises par les structures contre 8 en 2022 (cf. Annexe 2 - Tableau 2). Cet effort de l'établissement vise à stabiliser des agents contractuels et à offrir des perspectives d'évolution aux agents en poste.

De plus, l'École proposera 8 postes ouverts à la mobilité interne ou externe. Ces postes pourront notamment être occupés par des accueils en détachement (cf. Annexe 2 - Tableau 5).

1.5.2.3. Synthèse des arbitrages

Les concours

Concours EC	4
Concours BIATSS	19
Total	23

L'emploi enseignant chercheur (hors concours)

	Création	Prolongation	Remplacement	Besoin temporaire > à 12 mois	TOTAL
Agrégés préparateurs (AGPR)	1	1	8		10
ATER				10	10
Chaire de Professeur Junior	2				1
Doctorant				2	2
Professeur associé (PAST)			1	1	2
Maitres de langue		1			1
Lecteur langue		5			5
Enseignant contractuel			1		1
TOTAL	3	7	10	13	33

L'emploi BIATSS (hors concours)

	Création	Prolongation	Remplacement	Transformation	Besoin temporaire > à 12 mois	TOTAL
Adjoint technique	2		1		7	10
Assistant ingénieur	1	1	1	1	2	6
Ingénieur de recherche	1	1		1		3
Ingénieur d'études	2	2	3	1	8	16
Technicien	2	3	10	1	6	22
Apprenti					3	3
TOTAL	8	7	15	4	26	60

1.5.3. LES MOYENS 2023

1.5.3.1. La masse salariale de l'établissement

La masse salariale inscrite au budget initial 2023 est calculée sur la base d'une reconduction de la dotation en masse salariale de la subvention pour charges de service public augmentée des mesures RH prévues dans la LPR (dont la revalorisation des contrats doctoraux), de la revalorisation du point d'indice, des mesures bas salaires, de la refonte de l'IFSE des personnels BIATSS, et des crédits nécessaires au financement du télétravail, de la protection sociale complémentaire et de l'enveloppe consacrée aux remplacements pendant les congés maternité.

La prévision de dépense du secteur globalisé comprend l'ensemble des dépenses de personnels y compris les enveloppes des départements et le coût des jurys de concours.

La masse salariale prévisionnelle 2023 s'établit à 92,0 M€ dont 13,2 M€ de dépenses de personnel fléchées, essentiellement des contrats de recherche.

Elle se partage selon deux ensembles, État et ressources propres et représente 65 % des dépenses de l'École, comme au BI 2022, mais légèrement inférieur au 67% du BI 2021.

1.5.3.2. Dépenses de masse salariale issues des arbitrages 2023, hors contrats de recherche

Le budget 2023 tient compte des arbitrages positifs de la campagne de moyens RH représentant un coût total de 2 688 K€ contre 2 301 K€ en 2022 et 1 891 K€ en 2021. Le coût de la campagne de moyens RH croît de plus de 42% entre 2021 et 2023. Sur la même période, les effectifs en PPP¹⁷ devraient progresser d'environ 4 % (hors contrats de recherche). Cette tendance répond aux besoins de compétences spécifiques des structures et services sur les fonctions support et soutien. Elle s'inscrit dans une politique de développement et de montée en compétences se traduisant par des repyramidages et le recrutement en catégorie A.

Cette dynamique devrait perdurer pour tenir compte des évolutions des missions de service public et faire face aux difficultés de recrutement dans l'ESRI et au manque d'attractivité actuelle de la fonction publique.

Le coût des arbitrages issus de la campagne d'arbitrage 2023 se répartit comme suit :

	NB de demandes	Nb de demandes accordés	Moyen (MS 2023)	Moyen (MS 2024)
Science	54	43	893 130 €	1 552 028 €
Lettres	38	24	327 659 €	891 880 €
Direction	24	20	455 602 €	675 926 €
DGS	71	50	1 012 050 €	1 782 500 €
TOTAL	187	137	2 688 441 €	4 902 334 €

Afin de couvrir le coût des arbitrages, l'École doit mobiliser une enveloppe importante de crédits sur les ressources propres équivalente à la dépense prévisionnelle.

Un effort très conséquent est consenti par l'École pour maintenir le niveau d'emploi en faisant porter majoritairement les dépenses d'investissement sur le fonds de roulement au profit de la masse salariale et des crédits de fonctionnement.

1.5.3.3. Les mesures salariales

Les prévisions de dépenses sont supérieures à celle de 2022 pour tenir compte du relèvement de l'indice minimum de traitement des agents publics au niveau du SMIC, l'augmentation de 3,5% du point d'indice, de certaines mesures spécifiques comme l'augmentation de l'indemnisation du télétravail qui devrait passer de 2,5 € à 2,88 € par jour.

¹⁷ PPP : Personne Physique Présente au 31/12

Les mesures de revalorisation ont également un impact sur le budget 2023. Tel est le cas des revalorisations successives du SMIC qui s'appliquent aux rémunérations des normalien.ne.s et, dans une moindre mesure, aux rémunérations des agents de catégorie C.

Certaines dépenses supplémentaires n'ont pas fait l'objet de compensation de l'État en 2022. C'est le cas du minimum de traitement dans la fonction publique porté à 1 649,48 € bruts mensuels au 1^{er} mai 2022 et correspondant à l'indice majoré 352. Cette mesure dont les conséquences sont importantes pour le budget de l'École (coût estimé à 862 K€) pour 2023 touche l'ensemble des personnels de catégorie C et tous les normalien.ne.s fonctionnaires stagiaires.

Les augmentations successives de la rémunération forfaitaire mensuelle minimale des doctorants impactent significativement la masse salariale de l'École. En effet, pour la cohorte 2021 la rémunération minimale a augmenté de 6,1 % par rapport aux cohortes précédentes, passant à 1 866 € brut par mois au lieu de 1 758 € brut. Pour les contrats conclus à compter du 1^{er} septembre 2022, la rémunération a été portée à 1 975 € brut. L'effet sur la masse salariale de l'ensemble des contrats doctoraux revalorisés de l'École est estimé à plus de 1 250 K€ sur 2023.

Par ailleurs, toutes les mesures prévues par la LPR produisent leur effet en 2023. La mise en œuvre du nouveau régime indemnitaire des enseignants et des chercheurs (RIPEC), les repyramidages ainsi que les mesures de réexamen et de convergence du régime indemnitaire des personnels BIATSS impactent également les dépenses de masse salariale de l'École.

S'agissant plus spécifiquement des filières ITRF, AENES et bibliothèques, l'Indemnité de fonction, de sujétion et d'expertise (IFSE) est revalorisée par la notification d'une dotation financière qui tiendra compte des valeurs de référence ministérielles et de la différence des situations indemnitaires entre les établissements et les organismes de recherche. En 2022, les agents de catégorie C ont été les premiers bénéficiaires de ces dispositions. Ces revalorisations s'étendront à tous les agents de catégories B et A par la mise en œuvre d'une refonte globale de l'IFSE des BIATSS présentée aux instances en décembre 2022.

1.5.3.4. Dépenses de masse salariale sur contrats de recherche

La masse salariale dédiée aux contrats de recherche représente un budget de 13,2 M€. Ces dépenses correspondent à un plafond d'emploi de 293 ETPT¹⁸, en augmentation de 7% par rapport à 2022.

1.5.3.5. Financement et gestion des contrats doctoraux (hors Contrats Doctoraux Spécifiques Normaliens)

En 2023, l'École assurera la gestion de trois cohortes de doctorants PSL (environ 25 doctorants par cohorte). La prise en charge de ces trois cohortes fait l'objet de conventions de reversement entre l'Université PSL et l'ENS-PSL.

Le rattachement de deux laboratoires de l'ENSA Paris-Malaquais (à l'ED 540 de l'ENS-PSL) a donné lieu à la signature d'une convention prévoyant la gestion par l'ENS-PSL des doctorants accueillis au sein des deux unités de recherches concernées.

La masse salariale consacrée à la prise en charge des contrats doctoraux s'établit à 2 430 K€ et 80 ETPT.

Par ailleurs, l'École bénéficie de 24 CDSN qui sont financés par les autres ENS ou l'École Polytechnique, ce qui représente 770 K€ et 24 ETPT.

1.5.4. L'accompagnement et la gestion des RH

L'accompagnement des parcours professionnels, le développement d'une politique salariale et de recrutement participant à l'attractivité de l'École, l'amélioration de la qualité vie au travail et l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes constituent les axes principaux de la politique RH de l'École.

¹⁸ ETPT : équivalent temps plein travaillé- pour une personne à 80% sur 6 mois se décompte comme 0,4 ETPT annuel

1.5.4.1. L'évolution et la modernisation des systèmes d'information

Pour traiter les aspects RH liés aux évolutions en termes d'outils et de métiers, un plan d'accompagnement est mis en œuvre en lien avec les chefs de projet. L'École met l'accent sur le volet formation et une approche visant à favoriser l'appropriation des outils et à surmonter les difficultés inhérentes à ce type d'implémentation.

Au-delà des actions de communication et celles destinées à impliquer tous les agents concernés, un large plan de formation déployé en 2022 se poursuivra sur 2023 pour favoriser la prise en main des nouveaux outils de gestion par les équipes. Les formations sont proposées en présentiel et en distanciel. Certains modules sont également enregistrés et mis à disposition des utilisateurs.

1.5.4.2. La qualité de vie au travail et l'égalité professionnelle

Engagée depuis plusieurs années, la démarche de qualité de vie au travail (QVT) s'est poursuivie notamment par plusieurs phases de travaux visant à améliorer les conditions matérielles de travail des personnels et à favoriser la convivialité au service du bien-être individuel et de l'efficacité collective.

Une des actions facilitant l'articulation des temps de vie a été immédiatement mise œuvre par la sanctuarisation, dans le budget 2022, d'une enveloppe de 50 K€ dédiée au remplacement des agents partant en congé maternité ou adoption. Ce budget est reconduit pour 2023.

L'année 2023 sera l'occasion de lancer une réflexion sur le droit à la déconnexion et de poursuivre les aménagements des lieux de vie.

La prévention, l'accompagnement et le suivi des personnels en lien avec leurs conditions de travail sont assurés en proximité par le Pôle Santé – Médecine du travail (1 médecin à 50% et 1 infirmière sur le Campus Panthéon). Le Pôle intervient également pour la mise en œuvre de mesures d'accompagnement des élèves et étudiants en situation de handicap et pour les aménagements de scolarité.

Ces actions reposent sur le renforcement des synergies entre les différents services de l'École pour continuer ce travail essentiel auprès des personnels et, plus largement, de la communauté étudiante.

En matière d'égalité professionnelle, l'ENS-PSL a élaboré un plan d'action destiné à favoriser la résorption des inégalités professionnelles entre les hommes et les femmes. Ce plan comporte 32 actions concrètes sur 5 axes dont la réalisation s'étale sur 3 ans. Un premier bilan présenté au CA du 20 octobre 2022 montre qu'environ 38% des actions ont été réalisées en une année.

L'ENS-PSL a obtenu le label HRS4R le 7 juillet 2022 après 3 ans de concertation et d'effort en lien avec PSL.

La démarche « Human Resources Strategy for Researchers (HRS4R) » vise à rendre plus lisible le métier de chercheur, accroître l'attractivité de la carrière des chercheurs et garantir un égal accès à l'emploi. Cet aspect du label européen couvre des champs similaires au plan d'action égalité de l'École comme par exemple la lutte contre les violences sexuelles ou sexistes, la lutte contre les stéréotypes, l'équilibre entre les sexes en matière de recrutement, de rémunération, de promotion et de condition de travail.

Même si HRS4R est fondé sur une politique d'incitation qui diffère de l'obligation du plan égalité, ces deux démarches sont complémentaires.

En 2023, l'École poursuivra sa démarche de déploiement des actions en mettant l'accent sur les processus de recrutement et l'articulation des temps de vie.

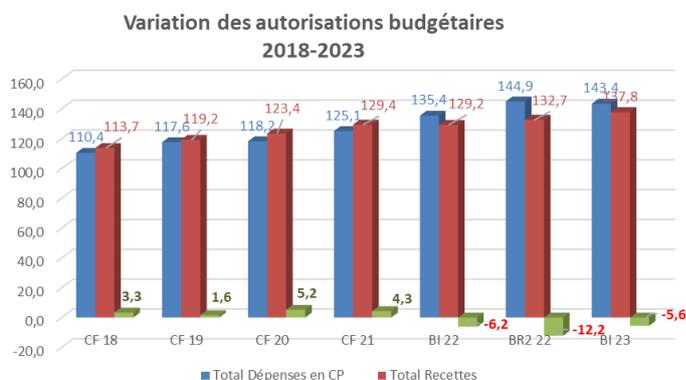
2. PRÉSENTATION DES TABLEAUX BUDGÉTAIRES 2023

Dépenses de crédits de paiement (CP en M€)	CF 18	CF 19	CF 20	CF 21	BI 22	BR2 22	BI 23
Personnel	78,8	80,4	82,00	83,74	87,67	91,44	91,99
Fonctionnement	24	31,2	30,56	30,10	34,37	38,60	39,89
Investissement	7,6	6,1	5,61	11,22	13,32	14,87	11,51
Total Dépenses en CP	110,4	117,6	118,17	125,07	135,36	144,92	143,38
Excédent	3,3	1,6	5,19	3,45			

Recettes (M€)	CF 18	CF 19	CF 20	CF 21	BI 22	BR2 22	BI 23
Globalisées	92,8	96,3	100,96	105,04	104,59	106,69	109,24
Fléchées	20,9	22,9	22,40	24,31	24,59	25,99	28,55

Total Recettes	113,7	119,2	123,36	129,35	129,18	132,69	137,80
Déficit					6,18	12,23	5,59

Depuis 2018, la trajectoire financière et budgétaire de l'École est nettement à la hausse, tant en recettes (+24,1 M€) qu'en dépenses (+33 M€). Les déficits, budgétaire et comptable, que nous envisageons sur l'exercice 2023 doivent continuer à être regardés à l'aune de la structure de nos recettes, de notre politique d'investissement et de notre assise financière (fonds de roulement et trésorerie). Le contexte international et ses répercussions financières doivent aussi être pris en compte lors de la construction des prévisions budgétaires 2023. D'autres éléments, plus techniques, afférents à la doctrine budgétaire en mode GBCP ou aux attentes des commissaires aux comptes au regard de certains chantiers en cours, ont aussi dû être intégrés lors de l'élaboration de ces prévisions budgétaires.



Cette présentation a pour ambition de les exposer de la façon la plus transparente possible. Il est précisé que le plan de la présentation technique des différents tableaux s'aligne sur les préconisations de la circulaire annuelle de la Direction Générale des Finances Publiques et de la Direction du Budget relative à la gestion budgétaire et comptable des organismes et opérateurs de l'État. Ceci devrait permettre de préparer la mise à jour attendue du décret budgétaire et financier des EPSCP (partie réglementaire du Code de l'Éducation) qui a pour objectif de rendre plus cohérent les modalités de fonctionnement de ce type d'établissement public avec les objectifs et contraintes de la GBCP.

Cette démarche a le mérite de mettre en exergue les enjeux budgétaires et comptables, en se référant aux agrégats principaux de la gestion financière, en présentant successivement, tout d'abord les autorisations budgétaires limitatives, puis l'équilibre financier prévisionnel et enfin l'analyse de la soutenabilité financière de l'établissement.

Sur le fond, la situation financière prévisionnelle de l'École reste saine en dépit des surcoûts qui s'imposent à lui et qui tendent à affaiblir certains de ses équilibres financiers.

Ainsi les recettes sont pour 2023 en nette croissance (+8,6 M€ par rapport au BI 2022), tout comme les dépenses (+8 M€ en crédits de paiement par rapport au BI 2022), ce qui conduit à un déficit budgétaire négatif de 5,6 M€, soit une légère amélioration de +594 K€ par rapport à celui prévu au BI 2022.

En effet, l'augmentation des recettes est importante aussi bien au titre des recettes globalisées (+4,7 M€) que celles fléchées (+4 M€). Pour autant cette croissance ne suffit pas à compenser la forte hausse des dépenses de l'École, tant en fonctionnement qu'en personnel : des facteurs exogènes l'expliquent (surcoût des fluides, revalorisation du point d'indice...) et permettent de justifier les déficits qui en découlent. Ceux-ci sont en effet en cohérence avec les critères exposés par la DGESIP et la DAF19, autorisant ces déficits, dès lors que l'École dispose d'un fonds de

roulement suffisant. Ces niveaux d'autofinancement ne remettent pour autant pas en cause la politique d'investissement de l'École.

2.1. Autorisations budgétaires limitatives

Conformément au décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relative à la gestion budgétaire et comptable publique²⁰, les autorisations limitatives concernent tant les emplois (§ 2.1.1) que les crédits budgétaires (§ 2.1.2) dont est précisé le détail des dépenses par destination et des recettes par origine (§ 2.1.3)

2.1.1. Tableau des autorisations d'emplois

Le nombre total d'emplois s'établit à 1 824 ETPT (équivalent temps plein travaillé), soit une forte augmentation de +69 ETPT par rapport au budget initial 2022. Cette variation du plafond d'emplois s'explique quasi-exclusivement par la variation des prévisions de recrutement sur les contrats de recherche (*Cf. Annexe 3 – détail du plafond d'emplois*).

Ce chiffre évoluera dans l'année au fur et à mesure des prochaines ouvertures de crédits.

Le plafond État reste quasi stable entre 2022 et 2023 à 1.388 ETPT (+2 par rapport au budget initial 2022 pour des contrats doctoraux en raison de l'évolution du dispositif des chargés de recherche documentaire).

2.1.2. Tableau des autorisations budgétaires

Le tableau n° 2 présente les prévisions en recettes²¹ d'une part, les autorisations d'engagement et crédits de paiement²² d'autre part.

2.1.2.1. Tableau détaillé des recettes budgétaires

Selon le cadre règlementaire découlant de la GBCP, la construction du budget 2023 s'effectue en matière de recettes par l'analyse :

- ✓ des prévisions d'encaissements, qui peuvent porter sur des recettes d'investissement ou de fonctionnement, y compris sur des créances antérieures à l'exercice ;
- ✓ de la nature, globalisée ou fléchée, des recettes : les recettes fléchées correspondent aux opérations pour lesquelles le financement est dédié à des actions spécifiques, comme, principalement, les contrats de recherche et certains financements de mécénat mais aussi les opérations du CPER.

	Budget initial 2022	Budget initial 2023	Ecart B/2022 / B/2023
TOTAL GENERAL	129 177 624	137 795 669	8 618 045
Recettes globalisées	104 585 386	109 243 670	4 658 284
SCSP	91 204 582	95 443 680	4 239 098
Autres financements de l'Etat	22 500	22 500	0
Fiscalité affectée	130 000	150 000	20 000
Autres financements publics	4 858 390	5 427 990	569 600
Recettes propres	8 369 914	8 199 500	-170 414
Recettes fléchées	24 592 238	28 551 999	3 959 761
Financements de l'Etat fléchés	1 667 860	4 534 540	2 866 680
Autres financements publics fléchés	20 366 171	20 286 885	-79 286
Recettes propres fléchées	2 558 207	3 730 573	1 172 367

²⁰ Son article 58 relative à la comptabilité budgétaire, notamment, indique que : « La comptabilité budgétaire retrace l'ouverture et la consommation des autorisations d'engager et de payer, ainsi que l'enregistrement des recettes autorisées. Elle permet de rendre compte de l'utilisation des crédits et, le cas échéant, des emplois mis à la disposition des ordonnateurs, conformément à la spécialisation de ces crédits et de ces emplois. ». Son article 175 le complète ainsi : « Le budget comprend : Les autorisations budgétaires constituées des autorisations d'emplois, des autorisations d'engagement, des crédits de paiement et des prévisions de recettes de l'exercice ainsi que du solde budgétaire en résultant... »

²¹ L'article 205 relatif à la comptabilisation des recettes budgétaires dispose que « les recettes sont prises en compte au titre du budget de l'année au cours de laquelle elles sont encaissées »

²² L'article 180 du décret précité dispose : « Les autorisations d'engagement constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être engagées pendant l'exercice, les paiements afférents pouvant intervenir les années ultérieures. Les crédits de paiement constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être ordonnancées ou payées pendant l'exercice ».

Pour 2022, le montant total des recettes budgétaires est estimé à 137,8 M€, soit une forte augmentation de +8,6 M€ par rapport au budget 2022 et de 8,4 M par rapport au compte financier 2021. Cette hypothèse s'éloigne du montant initialement inscrit dans la lettre d'orientation budgétaire (LOB) 2023 de juillet dernier, dans la mesure où les prévisions tant des recettes globalisées (+1 M€) que celles fléchées (+1,2 M€) ont été nettement augmentées pour les raisons ci-dessous détaillées.

A- Les recettes globalisées

Indépendamment de la SCSP dont le détail est indiqué ci-après, les recettes globalisées sont ainsi constituées :

- ✓ des autres financements de l'État (Cf. subvention DGESCO), maintenues à 22 K€ et de la fiscalité affectée légèrement ajustée (CVEC²³ pour 150 K€) ;
- ✓ des autres financements publics pour un montant total de 5,4 M€, soit une augmentation de 570 K€ par rapport au budget initial 2022. Ceci a été fait en tenant compte de l'exécution de 2021, du niveau de recette constatée à la fin septembre 2022, ainsi que des informations connues : le préciput ANR est actualisé de +550 K€, ainsi porté à 1,6 M€. Dans le même temps, les contrats doctoraux de PSL gérés par l'ENS donnent lieu à une recette augmentée de 205 K€, ainsi portée à 2,4 M€. D'autres financements publics doivent être mentionnés, notamment les versements des autres établissements (autres ENS et École Polytechnique) pour un montant total de 749 K€, ou encore la part Fonctionnement du CNRS, évaluée à 450 K€. Diverses autres recettes s'y ajoutent : mise à disposition de locaux (114 K€), désormais la contribution INSERM aux infrastructures (80 K€), diverses autres participations pour 76 K€. En revanche, le financement reçu de PSL, au titre des projets Idées, prévu en 2022 pour 265 K€ dans le cadre de la préparation à la mise en place de SIFAC, n'est logiquement pas reprogrammé sur 2023 ;
- ✓ des recettes propres pour 8,2 M€, soit une légère baisse de 170 K€ par rapport au budget initial 2022 : celle-ci s'explique principalement par le changement de méthode de budgétisation de la récupération de TVA dans le cadre de la convention de mandat à l'EPAURIF dédiée à une partie du financement CPER. Ces recettes figurent désormais en tant qu'encaissement sans impact budgétaire sur le tableau des opérations pour comptes de tiers (cf. tableau 5). Les recettes propres sont principalement constituées des recettes d'hébergement (pour 2,1 M€), des frais de gestion découlant des frais de gestion sur contrats de recherche (pour 1,5 M€), du produit des prestations de laboratoire en Physique, Chimie et Biologie (pour 950 K€), des droits d'inscription (pour 670 K€) et des recettes de restauration (pour 650 K€). A cela s'ajoute d'autres recettes : remboursement d'engagement décennal, versement de la taxe d'apprentissage, ventes des éditions Ulm ou financement des aides à la mobilité internationale par Erasmus (cf. tableau ci-dessous).

	Exécuté 2021	Budget initial 2022	Budget initial 2023	Ecart 2022/2023
Recettes globalisées	105 040 528	104 585 386	109 243 670	4 658 284
SCSP	91 028 007	91 204 582	95 443 680	4 239 098
Autres financements de l'État	22 500	22 500	22 500	0
Fiscalité affecté	146 440	130 000	150 000	20 000
Préciput ANR	949 465	1 050 000	1 600 000	550 000
Part F CNRS	224 732	441 000	450 000	9 000
Reversement INSERM		80 000	80 000	0
Contrats doctoraux normaliens et polytechniciens	445 443	659 500	749 000	89 500
Contrats doctoraux PSL	2 156 438	2 153 400	2 359 000	205 600
PSL - Location Bâtiments Jourdan et travaux LOGOS	128 459	113 990	113 990	0
PSL_projet IDEES		265 000	0	-265 000
Autres	404 360	95 500	76 000	-19 500
Sous-total Autres financements publics	4 308 897	4 858 390	5 427 990	569 600
Hébergement	1 903 990	2 100 000	2 100 000	0
Restauration	552 868	790 000	650 000	-140 000
Prestations de laboratoires	845 893	1 065 000	950 000	-115 000
Frais de gestion	1 290 332	1 395 000	1 500 000	105 000
MàD Locaux hors PSL	906 763	496 500	640 000	143 500
Droits d'inscription	671 559	500 000	670 000	170 000
Mise à disposition de personnel	363 528	122 280	190 000	67 720
Remboursement TVA CPER		325 000	0	-325 000
Éditions	64 909	120 000	65 000	-55 000
Taxe d'apprentissage	44 003	50 000	50 000	0
Subventions bourses AMIE/ERASMUS	29 468	196 642	220 000	23 358
Mécénat	1 411 038	515 492	250 000	-265 492
Autres	1 450 333	694 000	914 500	220 500
Sous-total Recettes propres	9 534 684	8 369 914	8 199 500	-170 414

²³ Contribution de Vie Étudiante et de Campus

La subvention pour charges de service public (SCSP) :

Le tableau suivant donne le détail de la prévision de SCSP pour 2023.

SCSP	Notification définitive 2021	Budget initial 2022	Budget initial 2023	Variation BI2023 / BI2022
Fonctionnement	12 730 299	12 870 403	13 172 951	302 548
<i>dont LPR 2022 - Moyens aux laboratoires</i>	370 452	370 452	998 000	627 548
<i>dont sécurité et accessibilité</i>	225 000	225 000	100 000	-125 000
<i>dont diversité</i>	0	200 000	0	-200 000
Masse salariale	78 297 708	78 334 179	82 270 729	3 936 550
<i>dont revalorisation du point d'indice</i>	0	0	2 244 995	2 244 995
<i>dont revalorisation CDSN</i>	136 411	680 711	1 689 228	1 008 517
<i>dont mesure bas salaire élèves fonctionnaires</i>	0	0	1 126 000	1 126 000
<i>dont diversité</i>	200 000	66 666	66 666	0
Total SCSP	91 028 007	91 204 582	95 443 680	4 239 098

La SCSP inscrite pour 2023 à hauteur de 95,4 M€ est en augmentation de 4,2 M€ par rapport à celle de l'année dernière et légèrement ajustée par rapport à celle inscrite en LOB (+800 K€). Ce montant prévisionnel est calculé pour couvrir le coût des mesures d'augmentations salariale décidées par l'État, ainsi que du calendrier prévu pour la LPR.

Certaines variations par rapport au budget 2022 (suite à ajustement en budget rectificatif n°1/2022) doivent être précisées :

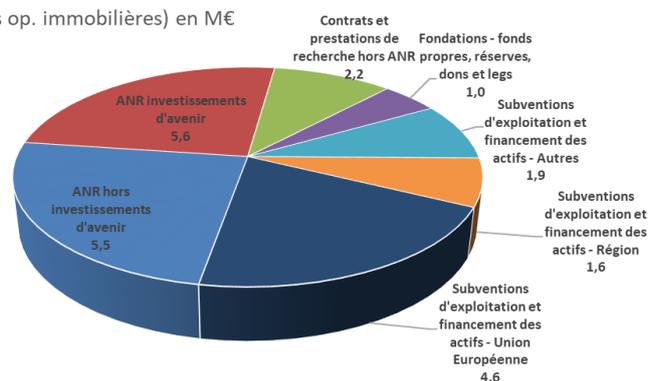
- ✓ en fonctionnement : la dotation est portée à 13,2 M€, soit une augmentation de 303 K€, qui s'explique par un ajustement des moyens alloués par la LPR aux laboratoires. Les crédits « diversité » versés par le ministère s'élèvent bien à 200 K€, mais à destination de l'ensemble des ENS et sont versées en masse salariale. En outre, nous réalisons une prévision prudente sur les crédits relatifs à la sureté, en diminution de -125 K€ ;
- ✓ en masse salariale : la dotation est portée à 82,3 M€, en croissance de 3,9 M€ par rapport à 2022 : ceci s'explique par trois mesures salariales décidées par l'État : la hausse du point d'indice (2,2 M€), la revalorisation des CDSN et la mesure dite « bas salaire », consistant à la hausse du minimum d'indice dans la fonction publique qui a déclenché une hausse du traitement des élèves normaliens. Il convient de noter que la première n'a pas été financée en 2022 et que nous sommes en discussion avec la DGESEP sur les deux autres avec les trois autres ENS, car ces mesures n'ont pas été financées en 2022, ou partiellement. On soulignera en outre la disparition des financements reçus au titre de la prolongation de contrats doctoraux en raison du COVID (-218 K€).

B- Les recettes fléchées

Augmentées de +1,2 M€ par rapport aux hypothèses de la LOB 2022 en raison des informations concernant le financement CPER, reçues depuis son adoption, les prévisions de recettes fléchées sont portées à 28,6 M€, soit une augmentation significative (+ 16%) par rapport au BI 2022 (+4 M€).

Les recettes ici inscrites correspondent en particulier aux prévisions découlant des différentes conventions et contrats de recherche en cours à l'École. A l'issue d'un travail de recensement des contrats en cours effectué par le Service Partenariat de la Recherche, son montant de 22,6 M€ est légèrement supérieur à celui inscrit dans la lettre d'orientation budgétaire voté en juillet 2022 (+400 K€) et à celui figurant au BI 2022 (+960 K€). Pour mémoire, ces recettes fléchées sont évaluées au regard des contrats

Recettes fléchées 2023
(hors op. immobilières) en M€



déjà obtenus mais aussi à ceux attendus sur 2023 au titre de futurs projets. En l'état, elles représentaient 228 contrats déjà obtenus, dont 52 installés au cours de l'année 2022 pour un montant cumulé de 2,2 M€. *A contrario*, 176 correspondent à des opérations antérieures à 2022, correspondant à un montant cumulé de 20,4 M€. Les opérations les plus importantes concernent en particulier le DIM Respire financé par la Région Ile de France (1 M€), le PIA Equipex+ pour un équipement de type RMN (926 K€), les LABEX Mémolife et ICFP ainsi que les EUR Frontcog et Translittterae (autour de 800 K€ chacune), l'ERC Advanced Grant NEUME (756 K€) et l'ERC Synergie 2020 HiSCORE (756 K€).

Aux variations relatives aux financements externes afférents à la recherche, s'ajoutent celles concernant les opérations relatives au CPER, et en particulier aux travaux de rénovation du département de Physique : celles-ci passent ainsi entre 2022 et 2023 de 3 M€ à 6 M€ (4,5 M€ de l'État et 1,5 M€ de la Ville de Paris) et ont été déterminées en fonction de l'avancée des travaux et des informations données par les financeurs.

2.1.2.2. Tableau détaillé des dépenses budgétaires

L'analyse des dépenses démontre une hausse significative des autorisations d'engagement (+4,6 M€) et, davantage encore des crédits de paiement de l'École (+8 M€) par rapport au budget initial 2022, toutes enveloppes confondues. Elles restent assez proches des prévisions déjà présentées dans la lettre d'orientation budgétaire présentée en juillet 2022 (en AE : -467 K€ sur opérations fléchées hors CPER et -0,2 M€ pour les dépenses globalisées). Ces prévisions restent en revanche nettement supérieures (+22,4 M€ en AE et +18,3 en CP) à celles constatées à la clôture 2021, année de gestion encore fortement marquée par la crise COVID.

Il doit être souligné que cette augmentation importante des crédits pour 2023 n'est pas uniforme et elle varie selon la nature et l'enveloppe des dépenses concernées.

En effet si les dépenses globalisées connaissent bien une hausse de 7,2 M€ en AE et 7,7 M€ en CP par rapport à 2022, seules les dépenses de personnel (+3,4 M€) et celles de fonctionnement (+4,8 M€ en AE et +4,3 M€ en CP) sont concernées. Si les dépenses globalisées d'investissement, elles, restent, sinon en baisse (-1 M€ en AE), très stables (-63 K€ en CP), elles présentent un niveau très supérieur à celui des années antérieures à 2022 (entre 1 et 2 M€ de plus selon les années de références).

Les dépenses fléchées connaissent, elles, une baisse significative en AE (-2,6 M€), voire une stabilisation en CP (+329 K€), mais leur situation est très variable selon les enveloppes : sont ainsi en hausse les dépenses de fonctionnement fléchées (+1,7 M€ en AE et +1,2 M€ en CP), et dans une moindre mesure, les dépenses de personnel (+947 K€), alors que les dépenses d'investissement fléchées sont en nette baisse (-5,4 M€ en AE et -1,8 M€ en CP), pour l'essentiel au titre des opérations de recherche (-3,8 M€ en AE) mais aussi dans le cadre des opérations afférentes au CPER (-1,5 M€ en AE et -2,5 M€ en CP), pour les motifs indiqués ci-dessous. On soulignera cependant que les recettes fléchées connaissent dans le même temps une augmentation importante de +4 M€ (*supra*).

Vous trouverez ci-dessous les variations de dépenses au sein des différentes enveloppes, en autorisations d'engagement comme en crédits de paiement, y compris au regard de l'origine des financements de ces dépenses.

Les AE et CP globalisées sont de :

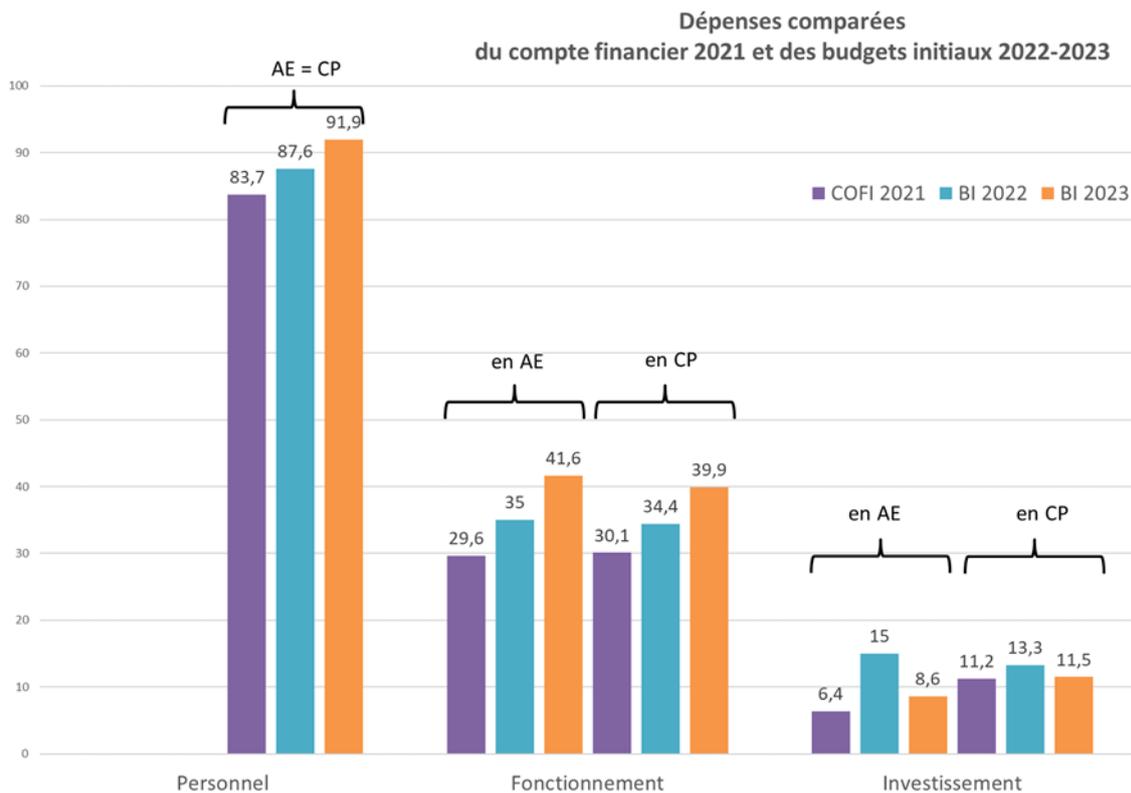
- ✓ en personnel : 78,8 M€ soit + 3,4 M€ par rapport au BI 2022 et +6 M€ par rapport au compte financier 2021 ;
- ✓ en fonctionnement : 32,3 M€ d'AE et 31,2 M€ de CP, soit des variations respectives de +4,9 M€ et +4,3 M€ par rapport au BI2022 ;
- ✓ en investissement : 5,6 M€ d'AE et 6 M€ de CP, soit respectivement -1,1 M€ et -64 K€ par rapport au BI2022.

Sur crédits fléchées, les AE et CP sont de :

- ✓ en personnel : 13,2 M€ soit +947 K€ par rapport à la prévision 2022 et +2,3 M€ par rapport à la clôture 2021 ;

- ✓ en fonctionnement : 9,3 M€ d'AE et 8,7 M€ de CP soit une augmentation respective de +1,7 M€ et +1,2 M€ par rapport au BI2022 (-150 K€ et +388K€) mais surtout +3,7 M€ en AE et 3,8 M€ en CP par rapport à la gestion 2021 ;
- ✓ en investissement : 3 M€ d'AE et 5,5 M€ de CP, dont seulement 250 K€ d'AE et 525 K€ de CP au titre du CPER en raison d'un changement de méthode de budgétisation.

Le détail des arbitrages est fourni en annexe, pour la Direction, les départements Lettres, les départements Sciences, et la Direction générale des services (cf. annexe 1 – Tableau des arbitrages budgétaires 2023).



A- Les dépenses de personnel

Les dépenses de personnel, portées pour 2023 à 92 M€, augmentent de +4,3 M€ par rapport au BI 2022 et de +8,2 M€ par rapport au compte financier 2021. Ces dépenses représentent de façon stable 65 % des dépenses de l'établissement et 70 % des dépenses hors investissement.

Les dépenses de personnels globalisés continuent de représenter 86% des dépenses de personnel. De façon quasi proportionnelle, la hausse constatée de 4,3 M€ en 2023 par rapport au BI 2022 a principalement pour origine un ajustement des crédits globalisés (+3,4 M€), les crédits fléchés ne représentant que 0,9 M€ de cette augmentation.

La prévision de 78,8 M€ sur le périmètre globalisé, en hausse de 3,4 M€, concerne quasi exclusivement la partie à gestion « centralisée » : +3,6 M€. En effet, une partie des dépenses de personnel est décentralisée dans les structures (≈2 M€) et présente une diminution au BI2023 de -186 K€, dont une augmentation de +50 K€ pour couvrir le coût de la hausse du tarif de la correction de copie qui est passé en 2022 de 7€ à 9,8 €²⁴ et un transfert technique de -78 K€ pour le mécénat vers les crédits fléchés.

L'augmentation de +3,6 M€ pour la gestion « centralisée » se répartit entre une augmentation de +2,7 M€ sur les personnels hors contrats doctoraux, et +858 K€ pour les contrats doctoraux, compte tenu des augmentations successives issues de la LPR, et de l'augmentation de la valeur du point de la fonction publique.

La prévision de masse salariale de 71,4 M€ (+2,7 M€ par rapport au BI2022) pour les personnels hors contrats doctoraux a été réalisée sur la base d'une projection 2023 de la masse salariale des personnels de 2022, prenant

²⁴ Pour les épreuves des concours CPGE Lettres et les épreuves de plus de six heures pour les concours CPGE Sciences.

en compte les augmentations liées à la valeur du point de la fonction publique (+1,2 M€ en 2023 au titre de l'extension année pleine de 2022 – EAP2022) et les mesures bas salaire pour les normaliens (+234 K€ EAP 2022). Nous avons ajouté à cela le coût des arbitrages (+2,7 M€), le coût des mesures mentionnées supra (cf. 1.5.3.3. Les mesures salariales²⁵), notamment la LPR et la revalorisation du RIFSEEP. En outre, un certain nombre d'enveloppes ont été ajustées (mission d'enseignement, professeurs attachés, garantie individuelle du pouvoir d'achat, ...). Le coût retenu pour le glissement vieillesse technicité (GVT) a été calculé à 240 K€ (+40 K€ par rapport au BI2022), au regard de la moyenne constatée sur les trois dernières années²⁶. Enfin, l'évolution de la masse salariale comporte une composante négative liée aux départs non prévus lors de la réalisation du BI2022 et surtout les difficultés de recrutements qui frappent l'ensemble de la fonction publique, et ont pour conséquence a minima un étirement de la dépense prévue au budget (car de nombreux agents prennent leur fonctions plusieurs mois après la date prévue), et donc une moindre consommation budgétaire.

La prévision de 13,2 M€ sur le périmètre fléché se fonde, quant à elle, sur l'évolution des contrats et les besoins exprimés par les porteurs de projets.

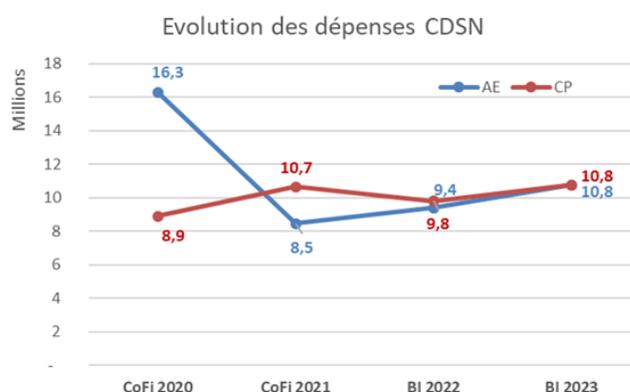
B- Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement représentent un montant de 41,6 M€ en AE et 39,9 M€ en CP, soit une augmentation importante de +6,6 M€ en AE et +5,5 M€ en CP : ces dépenses sont principalement portées sur des crédits globalisés (à 78%) qui constituent à proportion (74 %) l'essentiel de l'augmentation prévue par rapport à la prévision 2022. Il est cependant probable que ces crédits fléchés évolueront sans doute lors des prochains budgets rectificatifs.

Les dépenses fléchées de fonctionnement sur contrats de recherche sont portées à 9,3 M€ en AE et 8,7 M€ en CP, représentant une hausse importante de respectivement 1,7 M€ et 1,2 M€ par rapport au budget initial 2022. Ceci correspond aux besoins et évaluations réalisées par les porteurs de projets, appuyés par le Service de Partenariat de la Recherche.

S'agissant des crédits globalisés destinés au fonctionnement, ils sont inscrits pour 32,3 M€ en AE et 31,2 M€ en CP, ainsi augmentés de +4,8 M€ et +4,3 M€ par rapport à la prévision initiale 2022. Cette hausse s'explique en premier lieu par la prise en compte des fortes tensions actuelles sur les prix des fluides : celles-ci ont été estimées comme devant conduire à un surcoût de +2,75 M€ par rapport à l'estimation figurant au budget initial 2022. Pour ce faire, l'établissement s'est appuyé sur les estimations proposées par la Direction des Achats de l'Etat en retenant le scénario « médian » d'évolution des prix appliqués aux consommations évaluées par l'économiste des flux du service du Patrimoine de l'École, hypothèse recommandée par la DAF et la DGESIP du MESR.

L'autre poste important expliquant la variation importante des dépenses globalisées de fonctionnement concerne les CDSN²⁷. En effet les dépenses découlant de leur gestion sont désormais bien intégrées dans le processus de fonctionnement de l'établissement. Ceci a permis de progressivement lisser les impacts financiers de cette gestion, tant en AE qu'en CP, et dès lors de fiabiliser ces prévisions, comme le démontre le graphique ci-contre. Cependant la publication de l'arrêté du 11 octobre 2021²⁸ modifiant la rémunération forfaitaire des doctorants a donné lieu à une clarification extrêmement tardive de la DGESIP sur le niveau de financement ministériel de ces doctorants,



²⁵ Pour mémoire, l'enveloppe CDD pour compensation de congés maternité de 50 K€, n'a pas d'impact sur la variation 2023 car elle était déjà intégrée en 2022.

²⁶ Méthode de calcul de la DAF du MESR.

²⁷ CDSN : contrats doctoraux spécifiques normaliens

²⁸ Arrêté modifiant l'arrêté du 29 août 2016 en application des dispositions de la loi n° 2020-1674 du 24 décembre 2020 de programmation de la recherche pour les années 2021 à 2030 (dite LPR). Il prévoit de passer la rémunération des doctorants de 1 758 € brut à 1 866 € brut pour les contrats conclus à compter du 1^{er} septembre 2021 puis à 1 975 € brut pour les contrats conclus à compter du 1^{er} septembre 2022.

ce qui a retardé de façon importante tant en 2021 qu'en 2022 la signature des conventions afférentes comme les mises en paiement correspondantes. L'établissement s'est efforcé de rattraper cette situation au cours de l'année 2022 et espère donc revenir à une situation normale en 2023 permettant d'ajuster les AE comme les CP à hauteur de 10,8 M€.

Ceci conduit à augmenter les prévisions 2023 de +1,4 M€ en AE et de +955 K€ en CP par rapport au budget initial 2022. Les constats à effectuer en la matière lors de la clôture 2022 pourront le cas échéant conduire à de nouveaux ajustements lors de prochains budgets rectificatifs. De plus, le montant des financements effectivement versés, à l'heure où nous écrivons ces lignes, ne correspond pas aux termes de ladite clarification. Des précisions seront apportées lors des prochains budgets rectificatifs.

Au sein de la direction générale des services, le CRI bénéficie d'une hausse importante de crédits : +476 K€ en AE et +491 K€ en CP, en raison des choix stratégiques pris par l'établissement concernant la rénovation des systèmes d'information de l'Ecole (cf. 1.2.1 Projets liés aux systèmes d'information). Plusieurs services ont vu leur dotation ajustée à la hausse, pour faire face aux coûts de l'inflation (patrimoine) ou de la hausse des tarifs (logistique avec notamment +80 K€ pour la gestion des déchets). Le budget du restaurant est préservé au regard de la hausse du coût des matières premières et de la fréquentation.

C- Les dépenses d'investissement

Les dépenses prévisionnelles d'investissement connaissent un niveau élevé en 2023, à hauteur de 8,6 M€ en AE et 11,5 M€ en CP. Elles sont certes supérieures en AE (+2,3 M€) et quasi-stables en CP (+283 K€) à celles constatées au compte financier 2021 mais elles sont nettement à la baisse par rapport au budget initial 2022 (-6,4 M€ en AE et -1,8 M€ en CP). Plusieurs éléments de réponse expliquent ces variations.

Les crédits globalisés d'investissement n'expliquent que très partiellement cette variation. En effet, si les dépenses prévisionnelles d'investissement conservent un niveau significativement supérieur aux années précédentes, avec des ouvertures de crédits à 5,6 M€ en AE et 6 M€ en CP, ce niveau reste inférieur à celui prévu au budget initial 2022 (-1 M€ en AE et -14 K€ en CP). Ceci s'explique par la sélection de projets immobiliers avec des enveloppes moins importantes (nous avons deux opérations à plus d'1 M€ en 2022), néanmoins nous mettons l'accent en 2023 sur la maintenance ; pour le Centre des ressources informatiques (-250 K€), la baisse s'explique principalement par l'achat, en 2022, d'équipement pour le data center.

Force est de constater que les crédits fléchés sont principalement à l'origine de cette forte baisse des prévisions d'investissement, limitées à près de 3 M€ en AE et à 5,5 M€ en CP, soit une réduction respective de -5,4 M€ et -1,8 M€ par rapport au budget initial 2022 et -3 M€ en CP par rapport au compte financier 2021. Ceci se justifie par la programmation 2022 :

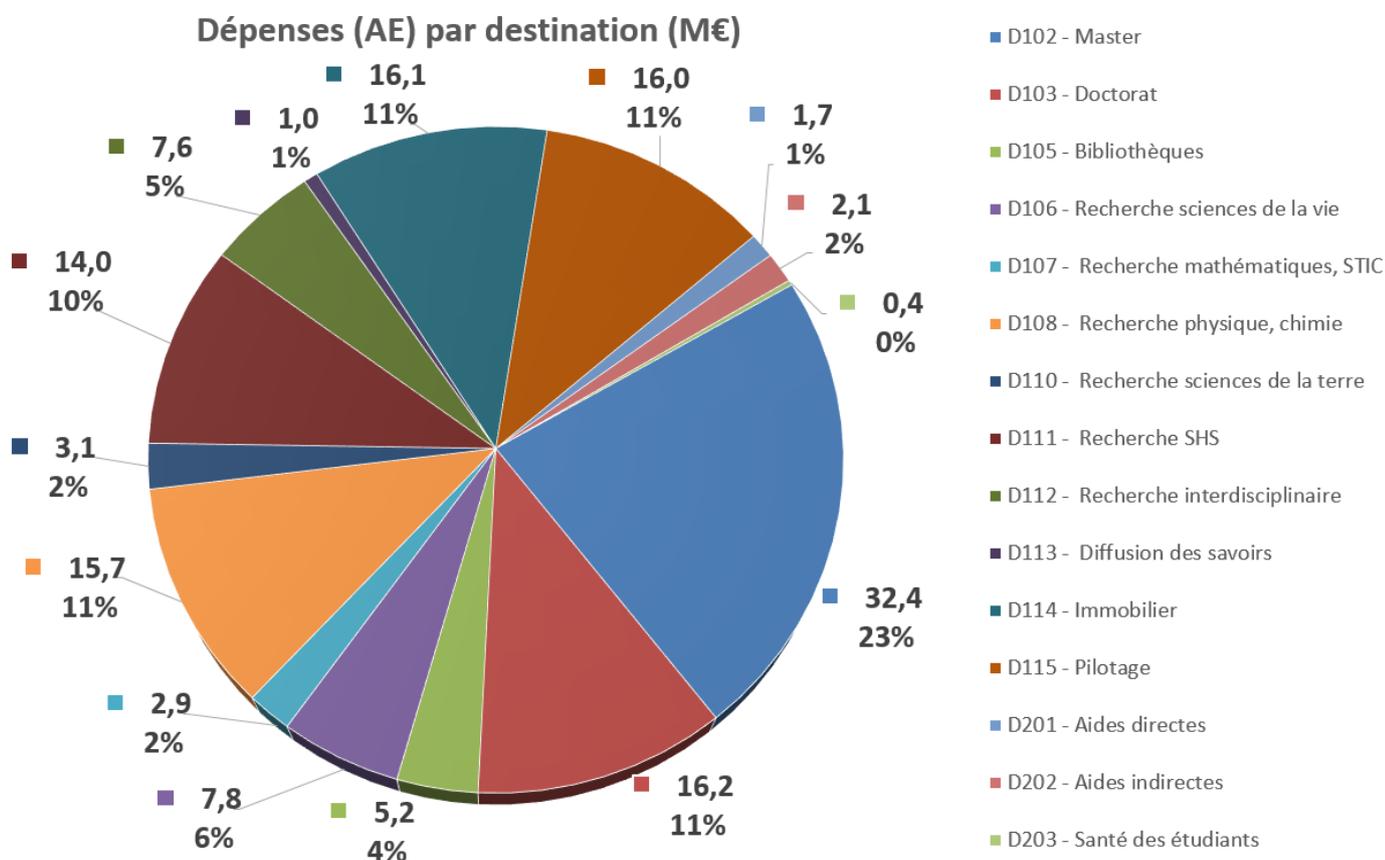
- ✓ en matière immobilière : -1,5 M€ en AE et 2,5 M€ en CP pour ces crédits sur financement CPER. En 2022 figuraient des crédits afférents au local serveurs, ainsi que ceux afférents à la rénovation du département de Physique. Pour cette dernière opération gérée sous convention de mandat confié à l'EPAURIF, il est précisé qu'un changement de méthode de budgétisation est intervenu en 2023, après échanges techniques avec le Bureau des opérateurs de la DGFIP. En effet, il s'est avéré que ne devaient figurer parmi les crédits budgétaires (en AE/CP) de l'année, que les immobilisations effectivement mises en service et non les avances (hors taxe) à verser au mandataire. Ceci conduit à programmer désormais les décaissements au bénéfice de l'EPAURIF dans le seul tableau 5 en tant qu'opérations sur comptes de tiers et non plus parmi les engagements et paiements effectués figurant en tant qu'autorisations budgétaires du tableau 2. Il faudra encore en 2023 ajuster les crédits déjà consommés au titre de cette opération au cours des années antérieures en neutralisant les impacts budgétaires de la TVA des dépenses effectuées au bénéfice du mandataire. Ce changement de méthode conduit donc bien mécaniquement à une réduction des prévisions budgétaires d'investissement fléchées. Ce constat doit être pondéré en prenant en compte les prévisions de décaissements inscrits au seul titre des opérations pour comptes de tiers à hauteur de 6,2 M€ (cf. §2-2-2 : opérations pour comptes de tiers) ;
- ✓ en matière scientifique : l'opération d'acquisition d'un équipement à résonance magnétique nucléaire (RMN) sur financement ANR dans le cadre de l'Equipex avait donné lieu en 2022 à l'inscription de crédits en AE pour 3,5 M€. Ceux-ci sont limités pour 2023 à 250 K€ (et à 950 K€ de CP), ce qui explique la forte

baisse des crédits d'investissement fléchés, les autres contrats de recherche prévoyant de façon plus élargie des crédits dédiés beaucoup plus limités.

2.1.3. Tableau des dépenses par destination et des recettes par origine

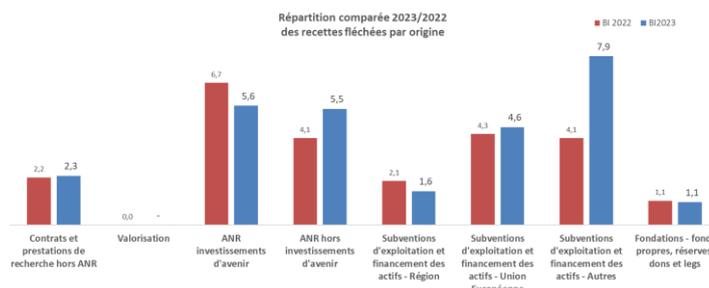
A. Les dépenses par destination

Se poursuit en 2023 la méthode de répartition de la masse salariale par action LOLF en fonction de l'exécuté 2018 telle qu'arrêtée par le pôle pilotage et le service des ressources humaines. Pour en faciliter la lecture, le graphique ci-dessous, en retrace le détail pour les seuls AE. Compte tenu du poids mécanique de certaines destinations (immobilier, formation...), l'analyse plus fine de ces données, et notamment leur évolution, reste difficile à mener, d'autant plus qu'un travail de fiabilisation de la saisie de ces informations par les gestionnaires doit être mené à l'occasion du passage dans SIFAC. On soulignera cependant sans surprise le poids de la destination concernant les masters (23%), quand le doctorat, la recherche universitaire en physique et chimie, le pilotage et l'immobilier représente chacune 11% de toutes les activités.



B. Les recettes par origine

Les principales variations des recettes ont été expliquées de façon détaillée plus haut par nature de recettes (SCSP, autres financements, recettes propres...). Au regard de la nature particulière des recettes fléchées, un focus est effectué dans le graphique ci-contre en détaillant par origine les financements attendus. On relèvera notamment l'augmentation importante des subventions et financements « autres » (+3,8 M€) entre 2022 et 2023 qui correspond à l'encaissement attendu au titre du CPER de l'Etat et de la Ville de Paris pour 6 M€. Les variations liées aux contrats de recherche sont détaillées supra (cf. 1.3 Actions liées aux contrats de recherche).



2.2. Équilibre financier

2.2.1. Solde budgétaire et équilibre financier

Compte tenu des prévisions de recettes et de dépenses, le solde budgétaire est déficitaire à hauteur de 5,6 M€ (contre -6,2 M€ au budget initial 2022, soit une légère amélioration de +594 K€). Ce déficit est le résultat de la contraction, d'une part, d'un solde budgétaire positif de +1,2 M€ au titre des opérations fléchées et d'autre part, d'un solde budgétaire fortement négatif de -6,8 M€ pour les opérations globalisées. Cette prévision s'écarte nettement de celles inscrites au budget initial 2022 : +3,5 M€ pour le solde fléché et -3 M€ pour celui globalisé, l'écart étant encore plus important avec l'exécution constatée à la clôture 2021 (respectivement +1,2 M€ et -11 M€).

Si traditionnellement les opérations de recherche, voire celles afférentes aux opérations immobilières sur financement CPER, expliquaient certains « décalages » entre l'année de décaissement et celle d'encaissement de la recette. On relèvera que si les recettes au titre du CPER sont bien inscrites au budget à hauteur de 6 M€, la dépense correspondante en CP, n'y figure pas. En effet, suite au changement de méthode de budgétisation intégrée en 2023, un décaissement de 6,2 M€ est bien prévu pour 2023 au bénéfice de l'EPAURIF dans le cadre de cette même opération mais seulement à ce jour en tant que décaissement sur opération sur comptes de tiers (cf. tableau 5) et non en tant que crédits de paiement. Le solde budgétaire au titre de ces opérations est donc fortement excédentaire (+5,4 M€), mais pour des motifs purement techniques et de présentation budgétaire. Ceci, alors même que les autres opérations fléchées (au titre notamment des contrats de recherche) continuent de présenter, elles, un solde budgétaire nettement négatif (à hauteur de -4,3 M€).

Les opérations globalisées présentent un solde budgétaire négatif plus important qu'à l'accoutumée à hauteur de -6,8 M€. L'augmentation importante du coût des fluides explique en partie ce solde budgétaire négatif pour 2,75 M€. En dehors de cette mesure conjoncturelle, le déficit reste inférieur au niveau des dépenses d'investissement pour 2023 (6 M€).

A ce solde budgétaire négatif de -5,6 M€, il faut ajouter l'impact, sur la trésorerie de l'École, des opérations pour compte de tiers et autres opérations sur comptes de tiers (détaillées ci-dessous), qui viennent dégrader à hauteur de -5 M€ les disponibilités de l'établissement. Le prélèvement en trésorerie est ainsi de -10,6 M€, soit un niveau fortement supérieur à celui prévu au budget initial 2022 (-6,7 M€) et alors même qu'un abondement de trésorerie de +5,5 M€ avait été constaté à la fin 2021 (cf. tableau n°4). On soulignera à nouveau la trajectoire divergente des deux trésoreries, celle fléchée qui est abondée d'1,2 M€ et celle globalisée qui fait, au contraire, l'objet d'un prélèvement de 11,8 M€ une fois pris en compte ces opérations sur comptes de tiers. Cela, alors même qu'une partie importante de ce prélèvement correspond en réalité à une avance versée dans le cadre d'un financement fléché au titre du CPER.

2.2.2. Opérations pour comptes de tiers

Les opérations pour comptes de tiers ne donnent lieu à aucune inscription budgétaire mais figurent dans un tableau dédié (tableau n°5).

Ainsi dans la continuité des travaux initiés en cours d'année 2020, certains financements, dédiés à la recherche et dont l'École assure la coordination ont été suivis en comptes de tiers : aucun solde ne figure, ni aucune opération nouvelle n'a été identifiée par le Service Partenariat de la Recherche, au titre des financements européens (ERC). Dès lors la seule opération de transfert effectuée pour le compte d'autres établissements se limite en 2023 au paiement des factures d'électricité et à leur remboursement par le CNRS dans le cadre de l'opération ECOTRON : par hypothèse, elle est maintenue à hauteur des montants prévus pour 2022, soit 311 K€ encaissés et décaissés sur la même année.

A cela s'ajoute la gestion de la TVA collectée et de celle déductible, dont les montants ont été repris pour 2023 à hauteur de 2,3 M€, soit le niveau de la prévision 2022 dans l'attente de sa clôture.

A ces opérations figurant traditionnellement dans ce tableau, ont été ajoutées celles afférentes au CPER. En effet les décaissements prévisionnels de 6,2 M€ correspondent aux avances à verser en 2023 au mandataire. Comme

indiqué plus haut, ces décaissements, au regard de leur nature, ne peuvent donner lieu à consommations de crédits de paiements (CP) et doivent donc être inscrits dans le seul tableau 5 dans l'attente de la réception de ces travaux par l'établissement. C'est ce qui a été fait dans le cadre des travaux du grand hall (pour 6 M€), et dans une moindre mesure, pour les diagnostics techniques préalables aux travaux envisagés à l'IBENS (pour 200 K€) : ces décaissements sont payés hors taxes. Les encaissements indiqués consistent, eux, en des reversements attendus au titre de la récupération de TVA, une fois les travaux précités effectivement justifiés aux services fiscaux : au regard des pièces justificatives et factures reçues du mandataire, un reversement de TVA, correspondant aux factures payées par l'EPAURIF depuis le lancement de l'opération, est attendu pour 1,2 M€, une fois ces éléments transmis et contrôlés par les services fiscaux.

Ces décaissements et encaissements prévisionnels devraient conduire à un montant cumulé de respectivement, 8,8 M€ décaissés et 3,7 M€ encaissés, laissant un solde négatif de -5 M€. Ce montant s'ajoute alors au solde budgétaire négatif de -5,6 M€, conduisant à un prélèvement sur la trésorerie de -10,6 M€.

2.3. Éléments d'analyse de la soutenabilité pour 2023

2.3.1. Situation patrimoniale prévisionnelle

Les produits et les charges de l'établissement ont été évalués à respectivement à 137,8 M€ et 140,6 M€ conduisant à un déficit de 2,7 M€.

A. Les charges prévisionnelles pour 2023

Les charges de personnel et de fonctionnement ont été établies sur la base des prévisions de CP, les charges à payer de l'établissement décomptées par l'établissement ayant été jusqu'à présents limitées, sinon très conjoncturelles.

Les charges de personnel sont ainsi évaluées à 90,6 M€ : elles correspondent au montant des dépenses budgétaires de personnel auquel a été soustraite forfaitairement l'évaluation des charges de fonctionnement liées à ces dépenses de personnel (versement de transport et cotisation FNAL). Ce poste connaît une variation proche de celle présentée en matière de crédits budgétaires : +4,3 M€ par rapport au BI 2022.

Les charges de fonctionnement ont été estimées également sur la base des dépenses de fonctionnement, corrigées forfaitairement des charges de fonctionnement liées aux crédits de personnel, comme indiqué ci-dessus. Elles ont été ainsi évaluées à hauteur de 41,3 M€, soit une variation de +5,6 M€ par rapport à celles figurant au budget initial 2022, équivalente à celle prévue pour les crédits budgétaires.

Les opérations d'inventaire, dans l'attente des travaux à effectuer en 2023, rendent complexe toute prévision à intégrer pour la prévision 2023, notamment en ce qui concerne la charge à payer au titre des CDSN. Par ailleurs les autres opérations d'inventaire (afférentes aux stocks, dotation aux provisions, passifs sociaux), comptabilisées jusqu'alors, ne connaissent pas de variations suffisamment importantes pour être intégrées dans les prévisions du budget initial 2023.

Concernant les dotations aux amortissements, les travaux en cours sur l'inventaire de l'établissement devraient permettre de fiabiliser progressivement nos amortissements au regard d'un actif dont le recensement exhaustif est en cours de réalisation par un prestataire. Dans l'attente de l'achèvement de ces travaux et de l'évaluation des impacts comptables en découlant, le montant des amortissements prévisionnels arrêté à 8,7 M€ a été maintenu pour 2023.

Les charges de l'École, comme les crédits de paiements, sont globalement en nette augmentation par rapport au BI 2022 (+9,8 M€) et au compte financier 2021 (+17,1 M€).

B. Les produits prévisionnels pour 2023

La rubrique « Subvention de l'État », faisant apparaître un montant prévisionnel de 95,5 M€, intègre principalement la SCSP prévisionnelle mais aussi, à la marge, d'autres recettes d'État, globalisées ou fléchées, ce qui explique le faible écart (+ 56 K€) avec la SCSP indiqué au tableau des autorisations budgétaires.

Les autres recettes budgétaires de l'établissement ont été réparties entre les différentes rubriques en fonction de la nomenclature comptable (35,6 M€).

S'agissant des ressources fléchées, les produits sont comptabilisés à hauteur des charges, conformément à la méthode retenue en lien avec les commissaires aux comptes²⁹, soit 21,8 M€.

Hors subvention de l'Etat (+4,1 M€), la variation prévisionnelle des autres produits est de +2,4 M€ par rapport à la prévision 2022.

S'agissant des quotes-parts de financements de l'actif et reprises sur amortissements, par symétrie avec la dotation aux amortissements, dans l'attente des travaux en cours relatifs à l'actif de l'établissement, leur montant a été maintenu à 6,7 M€. Ces montants pourront être revus à l'issue de la clôture 2022, lors des prochains budgets rectificatifs ce qui permettra de mesurer la qualité de suivi de l'actif et les impacts comptables générés.

C. Le résultat comptable prévisionnel et capacité d'autofinancement (CAF) pour 2023

La différence entre les charges et les produits prévisionnels de l'exercice 2023 conduit à constater un déficit comptable de -2,7 M€ : celui-ci est éloigné, non seulement de celui excédentaire voté au BI 2022 (+3,3 M€), mais aussi de celui déjà déficitaire voté au budget rectificatif n°2/2022 (+1,6 M€).

En effet si les produits sont en forte croissance (+6,5 M€), notamment de la subvention d'Etat, ils augmentent moins que les charges (+9,8 M€), ce qui conduit à un déficit comptable. Ce déficit de 2,7 M€ correspond à l'évaluation des surcoûts des fluides (supra § 2-1-2-2) dans le contexte de l'actuelle crise énergétique internationale. En cela, l'École répond aux directives de la DGESIP, qui a explicitement autorisé le financement de ces surcoûts au moyen de déficit comptable et dans la limite prudentielle que permet leur niveau de fonds de roulement. L'École disposant d'un fonds de roulement important, ce déficit ainsi financé ne met pas durablement en cause l'état de ses finances.

Le résultat comptable, une fois neutralisé les opérations d'ordre relatives aux dotations aux amortissements et quote-part des subventions d'investissements perçus, conduit à calculer une insuffisance d'autofinancement (IAF)³⁰ de l'établissement à hauteur de -750 K€. Celle-ci est en forte dégradation de -3,3 M€ par rapport au BI2022, de façon mécanique au regard de son déficit comptable (-2,7 M€). Cette absence d'autofinancement prévisionnel est à mettre en exergue en regard de la CAF constatée à la clôture 2022 (+8 M€), qui s'expliquait alors par un résultat comptable nettement positif (+2,7 M€), mais aussi par un différentiel plus avantageux entre dotations aux amortissements /provisions et reprises/quotes-parts sur amortissements (+5,3 M€).

D. Tableau de financement de l'investissement pour 2023

En matière d'investissement, les ressources prévisionnelles de l'établissement, en l'absence de capacité d'autofinancement, sont, d'une part, les recettes attendues au titre du CPER pour 6 M€ (réparties entre l'État pour 4,5 M€ et la Ville de Paris pour 1,5 M€), d'autre part, de façon symétrique à la méthode précitée appliquée pour les financements sur contrats, l'évaluation des ressources d'investissement à hauteur des dépenses estimées, soit près de 5 M€. Ceci conduit à un total de ressources (hors CAF) en progression par rapport au budget initial 2022 (+ 1,2M€). Il est souligné qu'il a été acté, en lien avec les commissaires aux comptes de l'établissement, que s'agissant des financements afférents au CPER, leur comptabilisation en tant que financement externe serait faite au fur et à mesure des versements et non en tant qu'avance. Bien entendu la détermination d'une quote-part reprise sur le résultat de l'exercice ne serait faite qu'une fois mis en service les biens ainsi financés.

²⁹ Il est précisé que les modalités d'établissement de la prévision 2022 ont marginalement évolué au regard de la règle appliquée en 2021. En effet la méthode d'évaluation des produits de l'établissement appliquée en 2020 à la demande des CAC à l'ensemble des produits (subventions, contrats industriels, dons et mécénat) répondant à la norme comptable n°19 des contrats à long terme, a été appliquée pour 2022, non seulement aux recettes fléchées mais aussi à celles plus marginales, de mécénat et d'autres contrats, figurant budgétairement cette fois-ci parmi les recettes globalisées. Cela, pour un montant cumulé en produits de 638 K€. Ceci a pour but d'affiner la prévision annuelle des données comptables.

³⁰ Celle-ci représente la « capacité d'un organisme à dégager un flux de trésorerie à partir de son activité » (extrait de la circulaire annuelle relative à la gestion budgétaire et comptable publique).

Le niveau des dépenses d'investissement a été prévu à hauteur des décaissements envisagés pour 2023 auxquels s'ajoutent les avances versées au mandataire dans le cadre du CPER, soit 18,5 M€, ce qui représente une hausse significative de +4,4 M€ par rapport au budget initial 2022, pour les raisons indiqués plus haut (cf. C- §2.1.2.2).

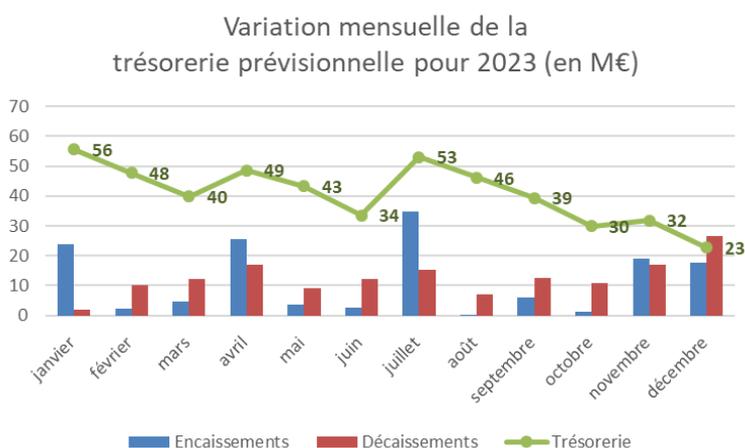
La différence entre ces emplois et ces ressources oblige à un prélèvement sur le fonds de roulement de l'établissement pour 7,5 M€, soit un montant nettement plus élevé que celui prévu au budget initial 2022 (+3,9 M€) ou celui constaté au compte financier (+4,8 M€).

2.3.2. Plan de trésorerie

Le plan de trésorerie a été programmé en conformité avec le calendrier prévisionnel des principaux financements ainsi que du rythme des décaissements programmés en matière d'opérations fléchés ou d'investissement. Il en va de même pour la programmation des opérations pour comptes de tiers (TVA et reversements à tiers).

Les principaux "points bas" de trésorerie devraient se situer en mars et juin puis entre octobre et décembre 2023 pour des montants variant de 23 à 40 M€, représentant a minima 62 jours de fonctionnement réel. Le plan de

trésorerie ne présente donc pas de risques de soutenabilité budgétaire pour l'établissement (le seuil, habituellement retenu, est fixé à 30 jours). Les pics d'encaissement correspondent principalement au calendrier de versement des acomptes de SCSP, auquel s'ajoute en avril la récupération de TVA attendue en avril ainsi que les traditionnelles régularisations de fin d'année. S'agissant des décaissements, leur rythme tend à être lissé sur l'année, en dépit de l'avance versée à l'EPAURIF et au pic habituel des décaissements de fin d'exercice.



2.3.3. Tableau des opérations liées aux recettes fléchées et tableau des opérations pluriannuelles

Le budget de l'École est caractérisé par un volume important d'opérations fléchées (27,4 M€ de CP et 28,6 M€ de recettes au BI2023), représentant près de 21 % de son budget annuel. Les critères d'éligibilité à cette catégorie d'opérations sont, d'une part, la nécessité de leur suivi de façon très fine, en recettes comme en dépenses, pouvant conduire à une justification détaillée auprès du financeur ; d'autre part, le caractère pluriannuel de leurs impacts financiers, pouvant avoir des impacts significatifs sur les principaux ratios financiers.

Pour autant toutes les opérations fléchées ne figurent pas dans les tableaux relatifs aux opérations pluriannuelles (tableaux 9 et 10) : un travail de retraitement dans les différents modèles règlementaires est nécessaire en l'état sans possibilité d'alimentation automatique par notre système d'information actuel. Ceci conduit à sélectionner une partie des opérations fléchées en privilégiant celles à enjeux, notamment financiers, pour en identifier les effets éventuels. La bascule dans le nouveau système d'information financière SIFAC pourrait conduire à réexaminer les modalités techniques de suivi des opérations fléchées.

De façon traditionnelle, le suivi de ces opérations est assuré spécifiquement en lien avec les services porteurs (Patrimoine pour les opérations immobilières et Partenariat de la recherche pour les contrats de recherche). En matière immobilière, les projets sont regroupés en 5 grandes rubriques (Grands projets, GER, Réhabilitation, Internat et hors SPSI), figurant dans les tableaux budgétaires 9 et 10 relatifs aux opérations pluriannuelles. En matière de recherche, en lien avec le service Partenariat de la Recherche (SPR), ont été en 2022 sélectionnés 14

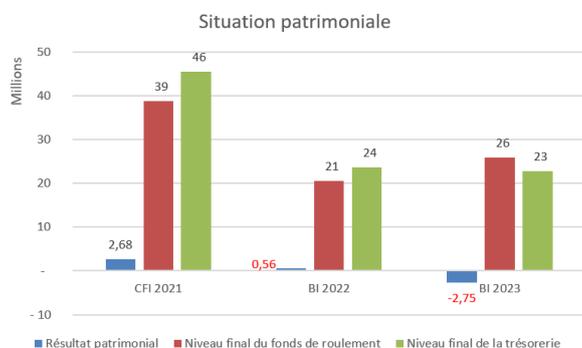
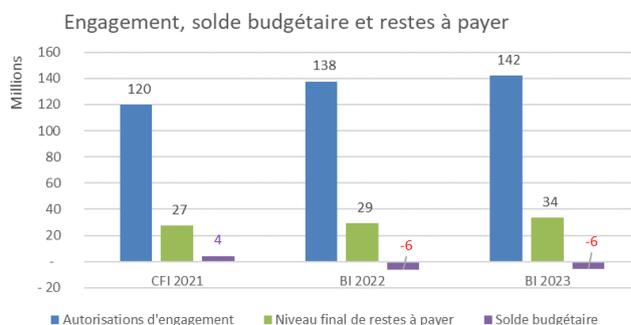
contrats de recherche. Ces financements sont répartis en fonction de leur origine, en 4 rubriques (PIA, mécénat, Union européenne, autres) et permettront de tracer l'exécution et la prévision pluriannuelle de ces financements³¹.

Comme pour l'exercice 2022, les modalités de complétude du tableau n°8 relatif aux recettes fléchées couvrent le périmètre des opérations pluriannuelles précitées : les contrats de recherche et les opérations immobilières relevant du CPER.

En l'état, comme indiqué précédemment (supra § 2.2.1), ceci permet de dégager pour 2023 au titre des opérations fléchées un solde budgétaire prévisionnel positif de +1,2 M€, de façon assez hétérogène avec l'exécution des années passées et la prévision prévue pour 2023. Ceci s'explique principalement par les modalités particulières de budgétisation des opérations relatives au CPER intégrées au budget initial 2023, qui aboutissent à inscrire en opérations pour comptes de tiers les avances versées à l'EPAURIF pour près de 6,2 M€, alors même que les recettes attendues à verser par les financeurs sont, elles, bien recensées comme recettes budgétaires pour 6 M€.

2.3.4. Tableau de synthèse budgétaire et comptable

Le tableau de synthèse budgétaires et comptables appelle peu d'observations supplémentaires, sinon en faisant apparaître la trajectoire de l'établissement sur les principaux ratios. Il présente l'évolution de certaines données telles que figurant au BI2023 au regard des précédents documents budgétaires : un niveau d'engagement prévisionnel encore en augmentation (+4,5 M€ par rapport au BI2022), un solde budgétaire durablement négatif dans les prévisions annuelles du fait de nos investissements (-6 M€ en 2023 comme en 2022), un niveau de restes à payer maintenu à un niveau assez élevé (34 M€ au BI2023), notamment en raison des CDSN.



De même la situation patrimoniale 2023 reste stable puisque, malgré un déficit comptable limité, elle laisse à la fois un fonds de roulement et un niveau de trésorerie confortable : au-delà d'une analyse trop « globale » de ces données, la part fléchée de ces données (notamment 17,7 M€ de trésorerie fléchée au BI2023), qui « gage » une partie des ressources durables de l'établissement, doit cependant conduire à une certaine prudence.

2.3.5. Tableau des moyens des unités mixtes de recherche :

Nous n'avons pas reçu d'informations budgétaires (montant et ETP) complémentaires concernant les unités de recherche venant des autres tutelles, en particulier du CNRS. Le tableau est donc identique à celui du budget précédent.

³¹ Il est précisé que la méthodologie adoptée conduit à inscrire le montant total de la recette attendue, y compris les frais de gestion, dont l'utilisation et l'inscription est effectuée en tant que recette globalisée. Ces recettes et ces dépenses spécifiques, dès lors non fléchées, figureront donc bien dans les tableaux 9 et 10 mais figureront systématiquement, en prévision comme en exécution, en solde de l'opération lors de la dernière année de son exécution.

3. ANNEXES

Annexe 1 - Tableau des arbitrages budgétaires 2023

ACTIVITÉ	UB 2023	CR 2023	LIBELLÉ 2022	ARBITRAGES AE 2022	ARBITRAGES AE 2023	Variation 2023-2022
LETTRES - ENSEIGNEMENT ET RECHERCHE	ARTS	DEPT ARTS	DEPT HISTOIRE THEORIE DES ARTS - ENSEIGNEMENT	40 500	39 500	-1 000
			DEPT HISTOIRE THEORIE DES ARTS - RECHERCHE	21 000	25 000	4 000
		UMR 7172 THALIM		7 500	7 500	0
	Total ARTS			69 000	72 000	3 000
	BIBL	BIBL SHS	BIBLIOTHEQUE SHS - DOCUMENTATION NUMERIQUE	88 000	88 000	0
			BIBLIOTHEQUE SHS - RESEAU INFORMATISE ET MODERNISATION	136 940	152 000	15 060
			BIBLIOTHEQUE SHS - ULM-JOURDAN	867 000	811 571	-55 429
	Total BIBLIOTHEQUE			1 091 940	1 051 571	-40 369
	DSA	DEPT DSA	DEPT ANTIQUITE - ENSEIGNEMENT	20 000	20 000	0
			DEPT ANTIQUITE - RECHERCHE	23 000	44 000	21 000
		UMR 8546 AOROC	AOROC - DOTATION RECHERCHE	87 000	87 000	0
	Total SCIENCES DE L'ANTIQUITE			130 000	151 000	21 000
	ECLA	ECLA - DIR	ECLA - CULTURES, LANGUES D'AILLEURS - DOTATION	85 000	94 205	9 205
	Total ECLA			85 000	94 205	9 205
	ECO	DEPT ECO	DEPT ECONOMIE - ENSEIGNEMENT	13 000	13 000	0
			DEPT ECONOMIE - RECHERCHE	23 500	23 000	-500
		UMR 8545 PJSE	PARIS JOURDAN SCIENCES ECO. - DOTATION RECHERCHE	15 000	20 000	5 000
	Total ECONOMIE			51 500	56 000	4 500
	GEOG	DEPT GEOG et TER	DEPT GEOGRAPHIE et TERRITOIRES - ENSEIGNEMENT	15 000	17 000	2 000
			DEPT GEOGRAPHIE et TERRITOIRES - RECHERCHE	38 997	40 100	1 103
	Total GEOGRAPHIE			53 997	57 100	3 103
	HIST	DEPT HIST	DEPT HISTOIRE - ENSEIGNEMENT	33 000	38 000	5 000
			DEPT HISTOIRE - RECHERCHE	12 000	17 000	5 000
		UMR 8066 IHMC	INST. HISTOIRE MODERNE ET CONTEMP. - DOTATION RECHERCHE	15 000	17 000	2 000
	Total HISTOIRE			60 000	72 000	12 000
	LILA	DEPT LILA	DEPT LITTÉRATURE ET LANGAGE - ENSEIGNEMENT	22 000	22 000	0
			DEPT LITTÉRATURE ET LANGAGE - RECHERCHE	25 000	26 000	1 000
		UMR 8094 LATTICE	LANGUES,TEXTES,INFO,COGN. - DOTATION RECHERCHE	31 000	33 000	2 000
		UMR 8132 ITEM	INST. TEXTES, MANUSCRITS MODERN. - DOTATION RECHERCHE	40 000	42 000	2 000
	Total LITTÉRATURES ET LANGAGE			118 000	123 000	5 000
	PHILO	DEPT PHILO	DEPT PHILOSOPHIE - ENSEIGNEMENT	48 500	48 500	0
			DEPT PHILOSOPHIE - RECHERCHE	40 000	40 000	0
	UMR 8547 GERMA	PAYS GERMANIQUES, TRANSFERTS CULT. - DOTATION RECHERCHE	32 000	34 000	2 000	
	UMS 3610 CAPHES	CAPHES - CENTRE ARCHIVES PHILO., HIST SC. DOTATION RECHERCHE	25 000	25 000	0	
	USR 3608 REP SAVO	REPUBLIQUE DES SAVOIRS - DOTATION RECHERCHE	30 000	33 000	3 000	
Total PHILOSOPHIE			175 500	180 500	5 000	
PRL	PRL - DIR	PRL - ED 540	4 000	7 000	3 000	
		PRL - POLE RESSOURCES LETTRES - DOTATION	40 000	30 000	-10 000	
Total POLE RESSOURCES LETTRES			44 000	37 000	-7 000	
SCSO	DEPT SCSO	DEPT SCIENCES SOCIALES - ENSEIGNEMENT	39 000	36 000	-3 000	
		DEPT SCIENCES SOCIALES - RECHERCHE	30 000	36 000	6 000	
	UMR 7074 CTAD	CTAD - THEORIE DU DROIT - DOTATION RECHERCHE	3 400	3 400	0	
	UMR 8097 CMH	CMH - CENTRE M.HALBWACHS - DOTATION RECHERCHE	30 000	30 000	0	
Total SCIENCES SOCIALES			102 400	105 400	3 000	
TOTAL LETTRES - Enseignement et recherche				1 981 337	1 999 776	18 439

ACTIVITÉ	UB 2023	CR 2023	LIBELLÉ 2022	ARBITRAGES AE 2022	ARBITRAGES AE 2023	Variation 2023-2022	
SCIENTES - ENSEIGNEMENT ET RECHERCHE	DEC	DEPT DEC	DEC- ENSEIGNEMENT	24 000	24 000	0	
			DEC- RECHERCHE	43 000	43 000	0	
		U 955 NPI	NPI - DOTATION RECHERCHE	5 000	5 000	0	
		U 960 LNC	LNC2 - DOTATION RECHERCHE	30 963	27 000	-3 963	
		UMR 8129 IJN	IJN - DOTATION RECHERCHE	25 000	25 000	0	
		UMR 8248 LSP	LSP - DOTATION RECHERCHE	24 000	25 000	1 000	
		UMR 8554 LSCP	LSCP- DOTATION RECHERCHE	24 000	20 500	-3 500	
	Total ETUDES COGNITIVES				175 963	169 500	-6 463
	BIBL	BIBL MATH	BIBLI MATH-INFO	202 000	202 000	0	
		BSE	BSE	91 000	91 000	0	
	Total BIBLIOTHEQUE				293 000	293 000	0
	BIO	DEPT BIO	DEPT BIOLOGIE - RECHERCHE	25 220	25 000	-220	
			DEPT BIOLOGIE - ENSEIGNEMENT	95 510	95 000	-510	
			DEPT BIOLOGIE - DGESCO	22 500	22 500	0	
		UMR 8197 IBENS	IBENS - SERVICES COMMUNS	290 000	290 000	0	
			PRESTATIONS PLATEFORME IBENS	335 000	335 000	0	
		UMI 3157 Iglobes (Interdisciplinary Global Environmental Studies)			5 000	5 000	
			IBENS - PRESTATION DE LABO - PLATEFORME GENOMIQUE	265 000	225 000	-40 000	
		UMS 3194 CEREEP	CEREEP- DOTATION RECHERCHE	139 250	65 150	-74 100	
			CEREEP - PRESTATION DE LABO	10 112	21 690	11 578	
	Total BIOLOGIE				1 182 592	1 084 340	-98 252
	CERES	DIR CERES	CERES - DOTATION	24 000	24 000	0	
	Total CERES				24 000	24 000	0
	CHIM	DEPT CHIM	DEPT CHIMIE - RECHERCHE	179 600	215 000	35 400	
			DEPT CHIMIE - ENSEIGNEMENT	62 000	60 000	-2 000	
			DEPT CHIMIE - PRESTATIONS DE LABO		101 726	101 726	
			DEPT CHIMIE - AGREGATION DE CHIMIE	30 000	30 000	0	
			DEPT CHIM - AGREGATION PHYS CHIMIE - BIBLIOTHEQUE PREPA	10 000	5 000	-5 000	
		FR 2769	FR 2769 - DOTATION RECHERCHE	8 000	8 000	0	
		FR 3615 PCAB	PCAB - FED.PHYSICO-CHIMIE - DOTATION RECHERCHE	15 000	15 000	0	
		UMR 7203 LBM	LABO.BIOMOLECULE - DOTATION RECHERCHE	48 000	48 000	0	
		UMR 8004 IMAP	INSTITUT MATERIAUX POREUX - DOTATION RECHERCHE	35 000	35 000	0	
		UMR 8640 PASTEUR	LABO.PASTEUR - DOTATION RECHERCHE	125 000	125 000	0	
	Total CHIMIE				512 600	642 726	130 126
	GEOS	DEPT GEOS	GEOSCIENCES - ENS.	108 000	98 000	-10 000	
			GEOSCIENCES - RECHERCHE	95 000	105 000	10 000	
		UMR 8538 LG ENS	LABORATOIRE GÉOLOGIE DE L'ENS	90 000	100 000	10 000	
		UMR 8539 LMD	LABORATOIRE MÉTÉOROLOGIE DYNAMIQUE	24 000	26 000	2 000	
	Total GEOSCIENCES				317 000	329 000	12 000
	INFO	DEPT INFO	DEPT INFORMATIQUE - RECHERCHE	40 000	50 000	10 000	
			DEPT INFORMATIQUE - ENSEIGNEMENT	77 000	85 000	8 000	
	Total INFORMATIQUE				117 000	135 000	18 000
	MATHS	DEPT MATH	DEPT MATHS ET APPLICATIONS - RECHERCHE	92 000	92 000	0	
			DEPT MATHS ET APPLICATIONS - ENSEIGNEMENT	115 000	115 000	0	
			DEPT MATHS ET APPLICATIONS - RESSOURCES NUMERIQUES - DGESCO	0	0	0	
	Total MATHÉMATIQUES				207 000	207 000	0
	PHYS	DEPT PHYS	DEPT PHYSIQUE - RECHERCHE	244 000	319 000	75 000	
			DEPT PHYSIQUE - ENSEIGNEMENT	118 000	118 000	0	
			DEPT PHYSIQUE - PRESTATIONS DE LABO	160 000	160 000	0	
			DEPT PHYSIQUE - PLATEFORME QPCR	50 000	50 000	0	
			DEPT PHYSIQUE - AGREGATION	30 000	30 000	0	
			DEPT PHYSIQUE - ECOLE BEG ROHU	65 000	70 000	5 000	
			DEPT PHYSIQUE - PÉRIODIQUES DE PHYSIQUE (BSE)	150 000	135 000	-15 000	
		UMR 8023 LPENS	LABO.DE PHYSIQUE ENS - DOTATION RECHERCHE	240 000	260 000	20 000	
		UMR 8552 LKB	LABO.KASTLER BROSSEL - DOTATION RECHERCHE	125 000	120 000	-5 000	
	Total PHYSIQUE				1 182 000	1 262 000	80 000
	QBIO	DIR QBIO	PROJET QBIO - DOTATION RECHERCHE	30 000		-30 000	
			PROJET QBIO - DOTATION ENSEIGNEMENT ET RECHERCHE		40 000	40 000	
	Total QBIO				30 000	40 000	10 000
	TOTAL SCIENCES - Enseignement et recherche				4 041 155	4 186 566	145 411

ACTIVITÉ	UB 2023	CR 2023	LIBELLÉ 2022	ARBITRAGES AE 2022	ARBITRAGES AE 2023	Variation 2023-2022
DIRECTION	DIRE	COM	POLE COMMUNICATION	500 000	515 000	15 000
	Total COM			500 000	515 000	15 000
		DEVEC	DIRECTION DES ETUDES	44 000	45 000	1 000
			FONDS SOLIDARITE ETUDIANT	78 000	85 000	7 000
			VIE ETUDIANTE	0	30 000	30 000
			ACTIVITES SPORTIVES	13 000	13 000	0
			DIVERSITE	200 000	66 666	-133 334
			ACCOMPAGNEMENT SITUATION HANDICAP ETUDIANT	0	3 000	3 000
			VIE ASSOCIATIVE	18 000	18 000	0
	Total DEVEC			353 000	260 666	-92 334
		DIRE - DIR	DIRECTION GENERALE	88 000	88 000	0
			DEVELOPPEMENT ET PARTENARIATS	114 000	114 000	0
			ACTIVITES CULTURELLES	20 000	22 000	2 000
			EVENEMENTIEL ET AUTRES CONTRIBUTIONS	100 000	100 000	0
			THEATRE	34 000	42 000	8 000
			TALENS - DOTATION ENS (hors Ope fléchées)		24 000	24 000
			PROFESSEURS INVITES - DOTATION ENS	200000	200 000	0
			ACTIONS INCITATIVES ENS		300 000	300 000
	Total DIRE			556 000	890 000	334 000
		DRI	RELATIONS INTERNATIONALES	63 000	69 000	6 000
			SUBVENTION AMIE - BOURSES RI	25 000	25 000	0
			SUBVENTION ERASMUS - BOURSES RI	193 000	198000	5 000
			SUBV.FENS.AIDES A LA MOBILITE		30000	30 000
	Total DRI			281 000	322 000	41 000
		EDIT	EDIT - FRAIS GENERAUX	75 000	75 000	0
	Total EDIT			75 000	75 000	0
	TOTAL DIRECTION			1 765 000	2 062 666	297 666
DIRECTION GENERALE DES SERVICES	Fonct ¹ service	CoST	CONCOURS, SCOL, THESES - CONCOURS - FONCT	1 240 000	1 305 000	65 000
			BOURSES	1 023 000	992 000	-31 000
	Total COST			2 263 000	2 297 000	34 000
		CRI	INFORMATIQUE DE GESTION	279 000	217000	-62 000
			RESEAUX ET TELECOMMUNICATIONS	613 000	837 000	224 000
			APPLICATIONS ET WEB	477 000	738 000	261 000
			INFRASTRUCTURE NUMERIQUE	412 000	162 000	-250 000
			INFORMATIQUE PEDAGOGIQUE	77 000	230 000	153 000
			PSSI	154 000	54 000	-100 000
	Total CRI			2 012 000	2 238 000	226 000
		DIR DGS	FRAIS GENERAUX DES SERVICES	380 000	580 000	200 000
			DGS - IMPÔTS	150000	150 000	0
			DEVELOPPEMENT DURABLE	50 000	20 000	-30 000
	Total DIR DGS			580 000	750 000	170 000
		LOG	HEBERGEMENT - FONCTIONNEMENT GENERAL	145 000	100 000	-45 000
			SERVICE ACCUEIL ET ENTRETIEN	1 487 000	1 487 000	0
	Total COST			1 632 000	1 587 000	-45 000
		PAT	MAINTENANCE GENERALE	950 000	1 230 000	280 000
			CONTRATS SERVICE DU PATRIMOINE	750 000	975 000	225 000
			VIABILISATION	2 300 000	5 050 000	2 750 000
	Total PAT			4 000 000	7 255 000	3 255 000
		SPS	HYGIENE ET SECURITE	240 000	240 000	0
			ACCUEIL ET GARDIENNAGE	760 000	800 000	40 000
	Total SPS			1 000 000	1 040 000	40 000
		SRH	FORMATION CONTINUE DES PERSONNELS	280 000	280 000	0
			ACTION SOCIALE	405 000	380 000	-25 000
			ALLOCATION RETOUR A L'EMPLOI	450 000	480 000	30 000
			MISES A DISPOSITION	350 000	10 000	-340 000
			ORGANISATION ET GESTION CONCOURS BIATSS	2 000	3 000	1 000
			AUTRES DEPENSES SRH		45 000	45 000
	Total SRH			1 487 000	1 198 000	-289 000
		REST	RESTAURATION ULM	840 000	860 000	20 000
		SANTE	POLE SANTE DOTATION	15 000	10 000	-5 000
TOTAL DIRECTION GENERALE DES SERVICES			13 829 000	17 235 000	3 406 000	

Annexe 2 – Tableaux RH : 1, 2, 3, 4, 5

TABLEAU 1 : 4 postes d'enseignant chercheur ouverts au concours

Corps	Discipline / Département
Professeurs des universités	Physique
Maitres de conférences	Géographie et territoires
	Philosophie
	Sciences Sociales

TABLEAU 2 : 19 postes de personnel BIATSS ouverts au concours

Corps	Famille professionnelle	Modalité	BAP	Affectation
Ingénieur d'études	Chargé-e de gestion administrative et d'aide au pilotage opérationnel	Transformation	J	DGS - COST
	Ingénieur-e en ingénierie logicielle	Transformation	E	DGS - CRI
	Administrateur-trice systèmes et réseaux	Transformation	E	DGS - CRI
	Responsable assistance support	Transformation	E	DGS - SRH
	Chargé-e d'orientation et d'insertion professionnelle	Transformation	J	Direction - DEVEC
	Administrateur-trice des systèmes d'information	Création	A	Sciences - DEC
Assistant ingénieur	Assistant-e en gestion administrative	Transformation	J	DGS - COST
	Assistant-e en partenariat, valorisation de la recherche et coopération internationale	Transformation	J	DGS - SPR
	Assistant-e en gestion administrative	Création	J	Direction - DRI
	Assistant-e en gestion administrative	Transformation	J	Sciences - Géosciences
	Assistant-e en gestion administrative	Création	J	Sciences - DEC
Technicien	Gestionnaire financier et comptable	Transformation	J	DGS - SFC
	Gestionnaire des ressources humaines	Transformation	J	DGS - SRH
	Gestionnaire des ressources humaines	Transformation	J	DGS - SRH
	Technicien-ne en gestion administrative	Remplacement	J	Direction - DEVEC
	Technicien-ne en gestion administrative	Création	J	Sciences - Biologie
	Technicien-ne en gestion administrative	Remplacement	J	Sciences - Biologie
	Technicien-ne en gestion administrative	Création	J	Sciences - Physique
Adjoint technique	Opérateur-trice de maintenance	Création	G	Sciences - Biologie

TABEAU 3 : Liste des 33 emplois académiques contractuels

Corps	Discipline/Direction/Département	Nature*
Agrégé préparateur (AGPR)	Sciences de l'Antiquité	Remplacement
Agrégé préparateur (AGPR)	Sciences de l'Antiquité	Prolongation
Agrégé préparateur (AGPR)	Sciences sociales	Remplacement
Agrégé préparateur (AGPR)	Chimie	Remplacement
Agrégé préparateur (AGPR)	Chimie	Remplacement
Agrégé préparateur (AGPR)	Mathématiques	Remplacement
Agrégé préparateur (AGPR)	Mathématiques	Remplacement
Agrégé préparateur (AGPR)	Mathématiques	Remplacement
Agrégé préparateur (AGPR)	Physique	Remplacement
Agrégé préparateur (AGPR)	Physique	Remplacement
ATER	Arts	Besoin temporaire > 12 mois
ATER	Sciences sociales	Besoin temporaire > 12 mois
ATER	Géographie	Besoin temporaire > 12 mois
ATER	Histoire	Besoin temporaire > 12 mois
ATER	Littératures et langage	Besoin temporaire > 12 mois
ATER	Philosophie	Besoin temporaire > 12 mois
ATER	Etudes cognitives / Economie	Besoin temporaire > 12 mois
ATER	Géosciences	Besoin temporaire > 12 mois
ATER	Informatique	Besoin temporaire > 12 mois
ATER	Sciences / CERES	Besoin temporaire > 12 mois
Chaire de professeur junior (CPJ - LPR)	Biologie	Création
Chaire de professeur junior (CPJ - LPR)	Physique	Création (2024)
Doctorant	Chimie	Besoin temporaire > 12 mois
Doctorant	Etudes cognitives	Besoin temporaire > 12 mois
Enseignant contractuel	Géographie	Remplacement
Lecteur langue anglais	Espace des cultures et langues d'ailleurs	Prolongation
Lecteur langue arabe	Espace des cultures et langues d'ailleurs	Prolongation
Lecteur langue espagnol	Espace des cultures et langues d'ailleurs	Prolongation
Lecteur langue chinois	Espace des cultures et langues d'ailleurs	Prolongation
Lecteur langue russe	Espace des cultures et langues d'ailleurs	Prolongation
Maitre de langue anglais	Espace des cultures et langues d'ailleurs	Prolongation
Professeur associé (PAST)	Sciences sociales	Remplacement
Professeur associé (PAST)	Physique	Besoin temporaire > 12 mois

TABLERAU 4 : Liste des 60 emplois soutien et support contractuels

Corps	Cat	BAP	Structure - Service	Nature*	Type
Adjoint technique	C	G	DGS - Logistique	Besoin temporaire > 12 mois	CDD
Adjoint technique	C	G	DGS - Logistique	Besoin temporaire > 12 mois	CDD
Adjoint technique	C	G	DGS - Logistique	Besoin temporaire > 12 mois	CDD
Adjoint technique	C	G	DGS - Logistique	Besoin temporaire > 12 mois	CDD
Adjoint technique	C	G	DGS - Restaurant	Création	CDD
Adjoint technique	C	G	DGS - Restaurant	Création	CDD
Adjoint technique	C	G	DGS - Restaurant	Remplacement	CDD
Adjoint technique	C	F	Direction - Bibliothèque	Besoin temporaire > 12 mois	CDD
Adjoint technique	C	F	Direction - Bibliothèque	Besoin temporaire > 12 mois	CDD
Adjoint technique	C	F	Direction - Bibliothèque	Besoin temporaire > 12 mois	CDD
Apprenti		G	Département de Biologie	Besoin temporaire > 12 mois	CDD
Apprenti		J	DGS - SRH	Besoin temporaire > 12 mois	CDD
Apprenti		G	Direction - Editions rue d'Ulm	Besoin temporaire > 12 mois	CDD
Assistant ingénieur	A	J	DGS - SRH	Prolongation	CDD
Assistant ingénieur	A	F	Direction - Bibliothèque	Besoin temporaire > 12 mois	CDD
Assistant ingénieur	A	F	Direction - Bibliothèque	Remplacement	CDD
Assistant ingénieur	A	F	Direction - communication	Création	CDD
Assistant ingénieur	A	B	Département de Chimie	Transformation	CDD
Assistant ingénieur	A	J	Département d'études cognitives	Besoin temporaire > 12 mois	CDD
Ingénieur de recherche	A	G	DGS	Transformation	CDI
Ingénieur de recherche	A	E	DGS - CRI	Prolongation	CDD
Ingénieur de recherche	A	A	Département de Biologie	Création	CDD
Ingénieur d'études	A	E	Département de Biologie	Création	CDI
Ingénieur d'études	A	J	DGS	Besoin temporaire > 12 mois	CDD
Ingénieur d'études	A	J	DGS	Prolongation	CDD
Ingénieur d'études	A	E	DGS - CRI	Besoin temporaire > 12 mois	CDD
Ingénieur d'études	A	E	DGS - CRI	Besoin temporaire > 12 mois	CDD
Ingénieur d'études	A	E	DGS - CRI	Besoin temporaire > 12 mois	CDD
Ingénieur d'études	A	E	DGS - CRI	Besoin temporaire > 12 mois	CDD
Ingénieur d'études	A	G	DGS - Patrimoine	Besoin temporaire > 12 mois	CDD
Ingénieur d'études	A	G	DGS - Patrimoine	Besoin temporaire > 12 mois	CDD
Ingénieur d'études	A	G	DGS - Patrimoine	Remplacement	CDI
Ingénieur d'études	A	G	DGS - Patrimoine	Remplacement	CDD
Ingénieur d'études	A	J	DGS - SPR	Transformation	CDD
Ingénieur d'études	A	J	DGS - SRH	Prolongation	CDD
Ingénieur d'études	A	F	Direction - Bibliothèque	Remplacement	CDD
Ingénieur d'études	A	F	Direction	Besoin temporaire > 12 mois	CDD
Ingénieur d'études	A	F	Direction - Communication	Création	CDD
Technicien	B	E	DGS - COST	Besoin temporaire > 12 mois	CDD
Technicien	B	E	DGS - COST	Besoin temporaire > 12 mois	CDD
Technicien	B	J	DGS - COST	Prolongation	CDD
Technicien	B	J	DGS - COST	Prolongation	CDD
Technicien	B	G	DGS - Restaurant	Prolongation	CDD
Technicien	B	J	DGS - SFC	Besoin temporaire > 12 mois	CDD

Corps	Cat	BAP	Structure - Service	Nature*	Type
Technicien	B	J	DGS - SRH	Remplacement	CDD
Technicien	B	J	DGS - SRH	Création	CDD
Technicien	B	J	Direction	Remplacement	CDD
Technicien	B	J	Direction - DRI	Remplacement	CDD
Technicien	B	J	Direction - DRI	Besoin temporaire > 12 mois	CDD
Technicien	B	J	Département de Géographie	Besoin temporaire > 12 mois	CDD
Technicien	B	J	Département des Sciences de l'Antiquité	Remplacement	CDD
Technicien	B	J	Lettres - PRL	Remplacement	CDD
Technicien	B	J	Département de Géosciences	Transformation	CDD
Technicien	B	J	Département de Mathématiques	Création	CDD
Technicien	B	G	Département de Physique	Remplacement	CDD
Technicien	B	G	Département de Physique	Remplacement	CDD
Technicien	B	J	Département de Physique	Remplacement	CDD
Technicien	B	F	Sciences - BSE	Remplacement	CDD
Technicien	B	F	Sciences - BSE	Remplacement	CDD
Technicien	B	J	Sciences / CERES	Besoin temporaire > 12 mois	CDD

****** Par principe, la demande de moyen en ressources humaines correspond à des besoins en personnels permanents à pourvoir par le recrutement de titulaires ou des besoins en personnels non permanents à pourvoir par le recrutement de contractuels.

Les modalités permettant de préciser le contexte de l'arbitrage sont classées suivant la typologie suivante :

- Création de postes (besoin pérenne)

Il s'agit des demandes de création d'emploi pérenne (fonctionnaire ou CDI) correspondant à un besoin nouveau et durable (exemples : concours ou mobilité entrante).

- Besoin temporaire > 12 mois ou prolongation (besoin non pérenne)

Il s'agit soit :

De demandes de moyens non pérenne pour une durée déterminée (contractuel) correspondant à un besoin spécifique (exemples : CDD Chercheur, CDD sur projet).

Du remplacement ou du renouvellement d'un agent contractuel (EC ou BIATSS) dans la limite réglementaire.

- Besoin ponctuel (≤12mois)

Il s'agit de CDD de courte durée non renouvelable permettant de répondre à un surcroît d'activité, une activité saisonnière.

- Remplacement sur emploi pérenne

Le remplacement fait nécessairement référence à un poste de fonctionnaire vacant (retraite, mutation, détachement sortant, départ suite à la réussite d'un concours, ...).

Trois cas de figure sont possibles :

1. Recrutement d'un fonctionnaire (mutation, détachement, concours)
2. Recrutement d'un contractuel
3. Prolongation d'un contractuel recruté initialement sur ce motif

Une demande de remplacement peut faire l'objet d'un redéploiement dans un corps ou un métier différent au regard des besoins de la structure.

Par exemple, le départ d'un PU pourrait donner lieu à une demande de remplacement en MCF.

- Transformation de poste

Il s'agit de la modification, par voie de concours, du corps d'un fonctionnaire BIATSS (repyramidage) ou d'un contractuel occupant un emploi pérenne (repyramidage, titularisation, CDI).

TABLEAU 5 : Liste des 8 emplois soutien et support contractuels ouverts à la mobilité

Corps	Cat.	BAP	Structure - Service	Nature*
Adjoint technique	C	G	DGS - Logistique	Remplacement
Bibliothécaire	A	F	Direction - Bibliothèque	Création
Bibliothécaire	A	F	Direction - Bibliothèque	Remplacement
Conservateur	A	F	Direction - Bibliothèque	Remplacement
Ingénieur de recherche	A	G	DGS - Patrimoine	Remplacement
Technicien	B	J	DGS - Logistique	Remplacement
Technicien	B	J	Lettres - PRL	Remplacement
Technicien	B	G	Département de Biologie	Création

Annexe 3 – détail du plafond d'emplois 2023

Plafond	Corps	Plafond BI 2022	Variation	Plafond BI 2023
État	Total ETPT Élèves	776,0	0,0	776,00
	Directeur	1,0		1,0
	Sous-directeur laboratoire	1,0		1,0
	Professeurs d'université	58,0		58,0
	Maîtres de conférences	79,0		79,0
	Professeurs agrégés + AGPR	47,0	-12,0	35,0
	Professeurs certifiés	1,0		1,0
	Sous-total titulaires EC	187,0	-12,0	175,0
	Professeurs associés	2,5		2,5
	ATER non titulaires	2,5	6,0	8,5
	CDD chercheurs/enseignants-chercheurs	6,0	3,0	9,0
	Contrats Doctoraux	70,0	2,0	72,0
	Lecteurs, maîtres de langue	7,0		7,0
	Sous-total contractuels	88,0	11,0	99,00
	Total ETPT Enseignants chercheurs	275,0	-1,0	274,0
	DGS	1,0		1,00
	Agent comptable	1,0		1,00
	Administrateurs	2,0		2,00
	Attachés d'administration	3,0		3,00
	Secrétaires AENES	3,0		3,00
	Adjoints AENES	4,0	-2,0	2,00
	Sous-total AENES	14,0	-2,0	12,0
	Ingénieurs de recherche	11,0	3,0	14,0
	Ingénieurs d'études	47,0	8,0	55,0
	Assistants ingénieurs	43,0	2,0	45,0
	Techniciens	80,0	7,0	87,0
	Adjoints techniques	119,0	-15,0	104,0
	Sous-total ITRF	300,0	5,0	305,0
	Conservateur général	1,0		1,0
	Conservateurs	4,0		4,0
	Bibliothécaires	1,0		1,0
	Bibliothécaires assistants spécialisés	6,0		6,0
	Magasiniers	8,0		8,0
	Sous-total BIB	20,0	0,0	20,0
	Sous-total Titulaires BIATSS	334,0	3,0	337,0
	CDI Médecin	1,0		1,0
Total ETPT BIATSS	335,0	3,0	338,0	
Total État	1386,0	2,0	1388,0	
Ressources propres établissement	Contractuels fonctions soutien/support	39,0	0,0	39,00
	Politique de l'école	39,0	0,0	39,00
	Contractuels BIATSS	55,0	4,0	59,0
	Contractuels chercheurs	113,0	33,0	146,0
	Contractuels doctorants	162,0	30,0	192,0
Total conventions et support	330,0	67,0	397,0	
Total Ressources propres établissement	369	67	436	
Total Plafond d'autorisation des emplois	1755	69	1824	

Annexe 4 - Programmation des opérations immobilières

		Programmation	Moe	Consultation Maître d'œuvre	Etudes de conception	Consultation Entreprises	Préparation de chantier	Exécution des travaux																				
N° d'ordre	Site	Désignation de l'opération	N° opération	2022												2023												Observations
				Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	
Renforcement de l'attractivité de l'ENS-PSL / Soutien aux projets d'enseignement et de recherche																												
CPER Lhomond - Erasme																												
1	24 LHD	Physique - Rénovation du département	2018 - 0143	Phase 1												Phase 1 prolongé												Travaux achevés
2	24 LHD	Chimie - Rénovation du département	2018 - 0145	Bureaux - Labo - Bibl.												Bureaux RdC												Phase 1 prolongée pour les bureaux en rez-de-chaussée, en raison d'un sinistre chantier en décembre 2021
3	24 LHD	Local Serveurs (Data Center)	2018 - 0144	Phase 2												Phase 3												Phase 2 : Magasin - Bureaux Phase 3 : Salle de cours
4	24 LHD	Grand Hall	2018 - 0146	Phase 0												Phase 1												Instal Liquéfacteur Phase 2 = Travaux de reconstruction du bâtiment Grand Hall, de janvier 2024 à juin 2026 (30 mois au total)
CPER 2021 - 2027 / IBENS																												
5	46 ULM	IBENS - Rénovation technique du bâtiment	2021 - 0012	Prog												Programme + Dossier Expertise												
Autres opérations																												
6	46 ULM	Restructuration de 2 laboratoires (Equipe STRICK)	2019 - 0060	Emm																								Travaux en cours d'achèvement
7	46 ULM	Rénovation d'un laboratoire L2 (Equipe LENA + POPA + CHARRIER) Désamiantage préalable des locaux	2021 - 0155	Moe																								

Annexe 5 - Tableau détaillé des opérations immobilières

Catégorie SPSI	N° opération	Sites	Opérations	Montant total Opérations	Autorisation		Crédits de paiement	
					AE consommées au titres des années antérieures à 2023	BI 2023 en AE	CP consommés au titres des années antérieures à 2023	BI 2023 en CP
Grands projets SPSI	OPE-2016-0182	24 Lhomond	CPER Lhomond - Travaux préalables	1 104 065	1 104 065	0	1 104 065	0
	OPE-2018-0143	24 Lhomond	CPER Lhomond - Rénovation département de physique	1 230 000	1 230 000	0	1 030 000	0
	OPE-2018-0144	24 Lhomond	CPER Lhomond - Local serveurs	3 153 750	2 903 750	250 000	2 628 750	525 000
	OPE-2018-0145	24 Lhomond	CPER Lhomond - Rénovation département de chimie	4 600 000	4 600 000	0	4 600 000	0
	OPE-2018-0146	24 Lhomond	CPER Lhomond - Rénovation du Grand Hall	28 870 000	3 800 000	0	2 800 000	0
	OPE-2019-0142	24 Lhomond	CPER Lhomond - Travaux préalables au Grand Hall	320 000	296 479	0	296 479	0
	OPE-2021-0012	46 ULM	CPER IBENS - Diagnostics techniques préalables	55 000	55 000	0	55 000	0
	OPE-2022-0131	24 Lhomond	CPER IBENS - Diagnostics et études	200 000	0	0	0	0
Total Grands projets				39 532 815	13 989 294	250 000	12 514 294	525 000
Réhabilitation	OPE-2018-0117	45 Ulm	Implantation ascenseur escalier C	1 206 000	886 000	270 000	588 628	480 000
	OPE-2019-0104	45 Ulm	Cour Pasteur - requalification Paysager	1 100 000	1 100 000	0	240 432	859 568
	OPE-2021-0040	45 Ulm	Pavillon Pasteur	145 000	145 000	0	37 000	60 000
	OPE-2021-0041	29 ULM	Salle de réunion R+3	487 000	487 000	0	410 600	20 000
	OPE-2021-0158	45 Ulm	Rénovation PC Sécurité	220 000	200 000	0	120 000	80 000
	OPE-2022-0127	JOURDAN	POTOS - ouverture au public	220 000	0	220 000	0	40 000
	OPE-2022-0129	Tous sites	Rénovation des services	100 000	0	100 000	0	100 000
Total Réhabilitation				3 478 000	2 818 000	590 000	1 396 660	1 639 568

Catégorie SPSI	N° opération	Sites	Opérations	Montant total Opérations	Autorisation		Crédits de paiement	
					AE consommées au titres des années antérieures à 2023	BI 2023 en AE	CP consommés au titres des années antérieures à 2023	BI 2023 en CP
GER	OPE-2018-0123	45 Ulm	Réaménagement DSA	386 000	386 000	0	187 400	198 600
	OPE-2019-0021	Tous sites	Système de Management Energétique (SME)	200 000	150 000	50 000	90 577	50 000
	OPE-2019-0063	JOURDAN	Aménagement et requalification paysagère (parcelle BK2)	220 000	219 999	0	55 965	164 034
	OPE-2020-0111	45 Ulm	Rénovation de l'amphi Galois	200 000	30 000	100 000	12 000	100 000
	OPE-2020-0112	45 Ulm	Rénovation d'espaces sanitaires	600 000	205 000	200 000	196 000	200 000
	OPE-2022-0123	Tous sites	Modernisation des ascenseurs	360 000	0	360 000	0	180 000
	OPE-2022-0124	45 Ulm	Rénovation du poste HT bâtiment bibliothèque	300 000	0	300 000	0	260 000
	OPE-2022-0126	Tous sites	Lhomond / Erasme - Remplacement Centrale incendie	80 000	0	80 000	0	80 000
	OPE-2022-0130	46 ULM	Travaux de sécurité - facade	350 000	0	350 000	0	70 000
Total GER				2 696 000	990 999	1 440 000	541 943	1 302 634
Internat	OPE-2022-0128	Tous sites	Hébergement - programme de maintenance	250 000	0	250 000	0	150 000
Total Internat				250 000	0	250 000	0	150 000
Hors SPSI	OPE-2021-0155	46 ULM	LENA POPA	250 000	150 000	100 000	60 000	190 000
	OPE-2021-0157	Tous sites	Sécurisation CRI	300 000	30 000	270 000	25 000	275 000
	OPE-2022-0125	JOURDAN	Réduction empreinte carbone - Raccordement au RCU	360 000	0	360 000	0	360 000
Total Hors SPSI				910 000	180 000	730 000	85 000	825 000
Total général				46 866 815	17 978 294	3 260 000	14 537 897	4 442 202



ÉCOLE NORMALE SUPÉRIEURE
45 rue d'Ulm, 75005 Paris
direction.generale.services@ens.psl.eu
www.ens.psl.eu

ENS - synthèse de la liasse budgétaire

Intitulé du tableau	Soumission au CA
---------------------	------------------

1	Tableau des emplois	Pour vote
2	Tableau des autorisations budgétaires	Pour vote.
3	Tableau des dépenses par destination et recettes par origine	Pour information
4	Tableau d'équilibre financier	Pour vote
5	Tableau des opération pour compte de tiers	Pour information
6	Tableau de situation patrimoniale (tableau compte de résultat - tableau de financement)	Pour vote
7	Tableau présentant le plan de trésorerie	Pour information
8	Tableau des opérations liées aux recettes fléchées	Pour information
9	Tableau des opérations pluriannuelles	Pour vote
10	Tableau détaillé des opérations pluriannuelles et programmation	Pour information
11	Tableau retraçant les moyens des unités mixtes de recherche	Pour information
12	Tableau de synthèse budgétaire et comptable	Pour information

Tableau 1 - Tableau des emplois (en ETPT)

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Catégories d'emplois	Nature des emplois		(A) Plafond Etat				(B) Plafond Ressources propres				(C) = (A) + (B) - Global			
			CFI21	BI 2022	BR2 2022	BI 2023	CFI21	BI 2022	BR2 2022	BI 2023	CFI21	BI 2022	BR2 2022	BI 2023
Enseignants, enseignants-chercheurs, chercheurs	Permanents	Titulaires	146	187	187	175	0				146	187	187	175
		CDI	2				1				3			0
	Non permanents	CDD	84	88	88	99	286	275	329	337	371	363	417	436
S/total EC			232	275	275	274	287	275	329	337	520	550	604	611
Elèves fonctionnaires stagiaires des ENS			749	776	776	776					749	776	776	776
BIATSS	Permanents	Titulaires	282	334	334	337					282	334	334	337
		CDI	23	1	1	1	3	1	1	1	26	2	2	2
	Non permanents	CDD	34				89	93	104	98	123	93	104	98
S/total Biatoss			339	335	335	338	92	94	105	99	431	429	440	437
Totaux			1 321	1 386	1 386	1 388	379	369	434	436	1 700	1 755	1 820	1 824
Rappel du plafond des emplois fixé par l'Etat			1 386		1 386	1 388								

Tableau 2 - Autorisations budgétaires

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Autorisations budgétaires en AE et CP, prévisions de recettes et solde budgétaire

Dépenses									Recettes							
	Compte financier 2021		Budget Initial 2022		BR2/2022		BI/2023		Compte financier 2021	Budget Initial 2022	BR2/2022	BI/2023				
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP								
Personnel	83 748 239	83 744 989	87 673 270	87 673 270	91 443 917	91 443 917	91 986 873	91 986 873	105 042 905	104 585 386	106 694 925	109 243 670	Recettes globalisées			
<i>dont contributions employeur au CAS Pension</i>	21 778 719	21 778 719			22 710 000	22 710 000	23 916 000	23 916 000	91 028 007	91 204 582	92 052 108	95 443 680	Subvention pour charges de service public			
<i>dont contrats fléchés</i>	10 919 557	10 919 557	12 227 360	12 227 360	14 057 376	14 057 376	13 173 955	13 173 955	31 000	22 500	22 500	22 500	Autres financements de l'Etat			
									146 440	130 000	130 000	150 000	Fiscalité affectée			
Fonctionnement	29 620 976	30 102 719	35 022 131	34 367 152	40 079 900	38 604 468	41 601 276	39 888 991	4 337 667	4 858 390	5 576 706	5 427 990	Autres financements publics			
<i>dont contrats fléchés</i>	5 656 981	4 878 698	7 568 663	7 527 983	9 626 151	9 911 872	9 308 686	8 708 360	9 499 792	8 369 914	8 913 611	8 199 500	Recettes propres			
<i>dont CDSN</i>	8 454 320	10 661 523	9 400 000	9 800 000	10 200 000	9 930 000	10 755 000	10 755 000	24 307 965	24 592 238	25 993 142	28 551 999	Recettes fléchées *			
									2 752 683	1 667 860	1 687 860	4 534 540	Financements de l'Etat fléchés			
Investissement	6 402 715	11 222 397	14 998 115	13 316 995	20 881 974	14 867 679	8 599 750	11 505 137	16 600 404	20 366 171	20 785 382	20 286 885	Autres financements publics fléchés			
<i>dont contrats fléchés</i>	2 865 923	2 968 190	6 553 888	4 175 386	11 638 026	6 022 715	2 711 250	4 960 135	4 954 878	2 558 207	3 519 900	3 730 573	Recettes propres fléchées			
<i>dont CPER</i>	44 978	5 537 096	1 743 161	3 057 722	2 751 161	3 770 481	250 000	525 000								
TOTAL DES DÉPENSES	119 771 930	125 070 105	137 693 515	135 357 416	152 405 791	144 916 065	142 187 899	143 381 001	129 350 870	129 177 624	132 688 067	137 795 669	TOTAL DES RECETTES			
	B1		B2		B3		B4		C1		C2		C3		C4	
Solde budgétaire (excédent)	4 280 765						0		0		6 179 792		12 227 998		5 585 332	
	D1 = C1-B1		D1 = C2-B2		D1 = C3-B3		D1 = C4-B4		D2=B1-C1		D2=B2-C2		D2=B3-C3		D2=B4-C4	

* Montant issu du tableau "Opérations sur recettes fléchées" (tableau 8)

Tableau 3 - Dépenses par destination et recettes par origine

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Tableau des dépenses par destination (obligatoire)

Budget	Dépenses de l'organisme (BI+BR)							
	Personnel		Fonctionnement		Investissement		Total	
	AE = CP		AE	CP	AE	CP	AE	CP
Formation initiale et continue	36 939 481	36 939 481	11 540 100	11 464 290	33 000	26 400	48 512 581	48 430 171
D101 - Formation initiale et continue de niveau Licence	0	0	0	0	0	0	0	0
D102 - Formation initiale et continue de niveau Master	31 540 481	31 540 481	785 100	709 290	33 000	26 400	32 358 581	32 276 171
D103 - Formation initiale et continue de niveau Doctorat	5 399 000	5 399 000	10 755 000	10 755 000	0	0	16 154 000	16 154 000
D105 - Bibliothèques et documentation	3 871 307	3 871 307	1 321 300	1 190 670	0	0	5 192 607	5 061 977
D106 - Recherche universitaire en sciences de la vie, biotechnologie et santé	5 482 957	5 482 957	1 894 138	1 846 524	421 000	383 400	7 798 095	7 712 881
D107 - Recherche universitaire en mathématiques, sciences et techniques de l'informatique et de la communication, micro et nanotechnologies	2 381 327	2 381 327	412 900	401 200	125 000	120 000	2 919 227	2 902 527
D108 - Recherche universitaire en physique, chimie et sciences pour l'ingénieur	9 834 974	9 834 974	4 087 289	4 163 143	1 826 450	4 262 335	15 748 714	18 260 452
D110 - Recherche universitaire en sciences de la terre, de l'univers et de l'environnement	2 365 995	2 365 995	497 958	487 558	269 000	247 000	3 132 953	3 100 553
D111 - Recherche universitaire en sciences de l'homme et de la société	11 657 190	11 657 190	2 178 814	2 124 399	183 500	224 100	14 019 504	14 005 689
D112 - Recherche universitaire interdisciplinaire et transversale	4 661 050	4 661 050	2 337 467	1 527 777	571 300	271 300	7 569 817	6 460 127
D113 - Diffusion des savoirs et musées	394 457	394 457	375 000	337 500	200 000	160 000	969 457	891 957
D114 - Immobilier	4 138 241	4 138 241	7 795 000	7 657 750	4 167 000	5 167 802	16 100 241	16 963 793
D115 - Pilotage et support	8 771 462	8 771 462	6 441 509	6 102 459	794 000	635 200	16 006 971	15 509 121
Étudiants	1 488 431	1 488 431	2 719 800	2 585 720	9 500	7 600	4 217 731	4 081 751
D201 - Aides directes aux étudiants	15 000	15 000	1 715 000	1 635 000	3 000	2 400	1 733 000	1 652 400
D202 - Aides indirectes	1 219 637	1 219 637	908 000	863 100	0	0	2 127 637	2 082 737
D203 - Santé des étudiants et activités associatives, culturelles et sportives	253 794	253 794	96 800	87 620	6 500	5 200	357 094	346 614
Total	91 986 873	91 986 873	41 601 276	39 888 991	8 599 750	11 505 137	142 187 899	143 381 001

SOLDE BUDGETAIRE (excédent)

Tableau des recettes par origine (obligatoire)

Budget	Recettes de l'organisme								Total
	Recettes globalisées					Recettes fléchées			
	Subvention pour charges de service public	Autres financements de l'Etat	Fiscalité affectée	Autres financements publics	Recettes propres	Financements de l'Etat fléchés	Autres financements publics fléchés	Recettes propres fléchées	
Subvention pour charges de service public	95 443 680	-	-	-	-	-	-	-	95 443 680
Droits d'inscription	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Formation continue, diplômes propres et VAE	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Taxe d'apprentissage	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Contrats et prestations de recherche hors ANR	-	-	-	-	44 574	-	387 425	1 922 434	2 354 433
Valorisation	-	-	-	-	-	-	-	-	-
ANR investissements d'avenir	-	-	-	-	44 434	-	5 466 241	140 000	5 650 674
ANR hors investissements d'avenir	-	-	-	-	322 647	-	5 462 008	-	5 784 655
Subventions d'exploitation et financement des actifs - Région	-	-	-	-	-	-	1 578 400	-	1 578 400
Subventions d'exploitation et financement des actifs - Union Européenne	-	-	-	-	251 415	-	4 527 203	65 716	4 844 334
Subventions d'exploitation et financement des actifs - Autres	-	22 500	-	118 000	277 025	4 534 540	2 825 609	575 960	8 353 634
Fondations - fonds propres, réserves, dons et legs	-	-	-	-	244 294	-	40 000	1 026 463	1 310 757
Autres recettes	-	-	150 000	5 309 990	7 015 112	-	-	-	12 475 102
Total	95 443 680	22 500	150 000	5 427 990	8 199 500	4 534 540	20 286 885	3 730 573	137 795 669

SOLDE BUDGETAIRE (déficit)

5 585 332

TABLEAU 4 - Equilibre financier

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

BESOINS	Compte financier 2021	Budget initial 2022	BR2/2022	BI/2023	Compte financier 2021	Budget initial 2022	BR2/2022	BI/2023	FINANCEMENTS
Solde budgétaire (déficit)*		6 179 792	12 227 998	5 585 332	4 280 765	0	0		Solde budgétaire (excédent)*
Remboursements d'emprunts (capital) Nouveaux prêts (capital) ; Dépôts et cautionnements	10 000	0	10 000	10 000		0	0		Nouveaux emprunts (capital) ; Remboursements de prêts (capital) ; Dépôts et cautionnements
Opérations au nom et pour le compte de tiers **	4 099 535	111 382	1 027 335	311 000	4 042 629	111 382	1 027 335	311 000	Opérations au nom et pour le compte de tiers **
Autres décaissements sur comptes de tiers	2 409 934	2 239 871	2 239 871	8 439 871	3 737 928	2 239 871	2 239 871	3 405 871	Autres encaissements sur comptes de tiers
Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (A)	6 519 469	8 531 045	15 505 204	14 346 203	12 061 322	2 351 253	3 267 206	3 716 871	Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (B)
ABONDEMENT de la trésorerie	5 541 853				0	6 179 792	12 237 998	10 629 332	PRELEVEMENT de la trésorerie (= A-B)
<i>dont Abondement de la trésorerie fléchée ***</i>				<i>1 184 548</i>	<i>34 951</i>	<i>2 396 212</i>	<i>7 769 302</i>		<i>dont Prélèvement sur la trésorerie fléchée ***</i>
<i>dont Abondement de la trésorerie non fléchée</i>	<i>5 576 804</i>					<i>3 783 580</i>	<i>4 468 696</i>	<i>11 813 880</i>	<i>dont Prélèvement sur la trésorerie non fléchée</i>
TOTAL DES BESOINS	12 061 322	8 531 045	15 505 204	14 346 203	12 061 322	8 531 045	15 505 204	14 346 203	TOTAL DES FINANCEMENTS

(*) Montant issu du tableau "Autorisations budgétaires"

(**) Montants issus du tableau "Opérations pour compte de tiers"

(***) Montant issu du tableau "Opérations sur recettes fléchées"

TABLEAU 5 - Opérations pour compte de tiers

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Opérations ou regroupement d'opérations de même nature	Comptes	Libellé	Prévisions de décaissements 2023	Prévisions d'encaissements 2023
Autres décaissements sur comptes de tiers	C/4456, 4457, 44583	TVA déductible, TVA collectée et Remboursement de TVA	2 239 871	2 239 871
	238 et 44583	Op. CPER : avance et récup. TVA	6 200 000	1 166 000
Dispositif d'intervention pour comptes de tiers	467	Paiement et remboursement EDF par Ecotron	311 000	311 000
	467	ERC HIRES - MULTYDYN - AUGURY		
TOTAL			8 750 871	3 716 871

TABLEAU 6 - Situation patrimoniale

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Compte de résultat prévisionnel

CHARGES	Compte financier 2021	Budget initial 2022	BR2/2022	BI/2023
Personnel	82 272 441	86 358 171	90 072 259	90 607 070
<i>dont charges de pensions civiles</i>	<i>21 778 719</i>		<i>23 824 112</i>	
			0	
Fonctionnement autre que les charges de personnel	31 514 773	35 682 251	39 976 127	41 268 794
Amortissements - provisions	9 660 172	8 700 000	8 700 000	8 700 000
TOTAL DES CHARGES (1)	123 447 386	130 740 422	138 748 385	140 575 864
Résultat prévisionnel : bénéfice (3) = (2) - (1)	2 675 414	560 167		
TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)	126 122 801	131 300 589	138 748 385	140 575 864

PRODUITS	Compte financier 2021	Budget initial 2022	BR2/2022	BI/2023
Subvention de l'Etat	91 050 507	91 380 662	92 654 447	95 499 694
Autres subventions	15 094 315	22 119 577	23 263 427	23 656 997
Fiscalité affectée	190 443	130 000	130 000	150 000
Autres produits	15 403 813	10 970 349	14 400 380	11 819 294
Quotes-parts financements de l'actif	4 383 722	6 700 000	6 700 000	6 700 000
TOTAL DES PRODUITS (2)	126 122 801	131 300 589	137 148 254	137 825 985
Résultat prévisionnel : déficit (4) = (1) - (2)			1 600 132	2 749 879
	126 122 801	131 300 589	138 748 385	140 575 864

Calcul de la capacité d'autofinancement	Compte financier 2021	Budget initial 2022	BR2/2022	BI/2023
Résultat prévisionnel de l'exercice (bénéfice (3) ou perte (-4))	2 675 414	560 167	-1 600 132	-2 749 879
+ dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	9 660 172	8 700 000	8 700 000	8 700 000
- reprises sur amortissements (des biens immobiliers), dépréciations et provisions	4 383 722			
+ valeur nette comptable des éléments d'actifs cédés				
- produits de cession d'éléments d'actifs				
- quote-part des subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice		6 700 000	6 700 000	6 700 000
= capacité d'autofinancement (CAF) ou insuffisance d'autofinancement (IAF)	7 951 865	2 560 167	399 868	-749 879

TABLEAU 6 - Situation patrimoniale

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Etat prévisionnel de l'évolution de la situation patrimoniale en droits constatés

EMPLOIS	Compte financier 2021	Budget initial 2022	BR2/2022	BI/2023
Insuffisance d'autofinancement				749 879
Investissements	11 368 139	13 316 995	14 867 680	17 705 137
Remboursement des dettes financières				
TOTAL DES EMPLOIS (5)	11 368 139	13 316 995	14 867 680	18 455 016
Apport au fonds de roulement (7) = (6)-(5)				

RESSOURCES	Compte financier 2021	Budget initial 2022	BR2/2022	BI/2023
Capacité d'autofinancement	7 951 865	2 560 167	399 868	0
Financements de l'actif par l'État	453 182	1 500 000	1 500 000	4 500 000
Financements de l'actif par des tiers autres que l'État	300 000	5 675 386	7 522 715	6 460 135
Autres ressources	0	0	0	
Augmentation des dettes financières	0	0	0	
TOTAL DES RESSOURCES (6)	8 705 046	9 735 553	9 422 584	10 960 135
Prélèvement sur fonds de roulement (8) = (5)-(6)	2 663 092	3 581 442	5 445 096	7 494 881

Variation et niveau du fonds de roulement, du besoin en fonds de roulement et de la trésorerie

	Compte financier 2021	Budget initial 2022	BR2/2022	BI/2023
Niveau initial				
FONDS DE ROULEMENT	41 498 863	17 073 176	38 835 771	33 390 674
BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT	1 435 061	-20 828 133	-6 769 884	23 017
TRESORERIE	40 063 802	37 901 309	45 605 655	33 367 657
Variation				
Variation du FONDS DE ROULEMENT	-2 663 092	-3 581 442	-5 445 096	-7 494 881
Variation du BESOIN en FONDS DE ROULEMENT	-8 204 945	2 598 350	6 792 902	3 134 451
Variation de la TRESORERIE	5 541 853	-6 179 792	-12 237 998	-10 629 332
Niveau final				
FONDS DE ROULEMENT	38 835 771	13 491 734	33 390 674	25 895 794
BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT	-6 769 884	-18 229 783	23 017	3 157 469
TRESORERIE	45 605 655	31 721 517	33 367 657	22 738 325

Jours de charges de fonctionnement décaissables

71

62

TABLEAU 7 - Plan de trésorerie

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre	TOTAL
(1) SOLDE INITIAL (début de mois)	33 367 657	55 509 430	47 693 780	39 869 869	48 610 104	43 180 832	33 505 898	53 091 883	46 092 206	39 346 011	29 846 679	31 857 197	
ENCAISSEMENTS													
Recettes budgétaires globalisées	23 083 973	348 944	1 707 130	22 935 155	1 751 232	559 080	33 372 350	0	2 192 541	660 983	17 695 691	4 936 591	109 243 670
Subvention pour charges de service public	22 355 864	0	0	22 337 940	0	0	31 867 445	0	0	0	16 392 900	2 489 531	95 443 680
Autres financements de l'État	0	0	0	0	0	0	0	0	22 500	0	0	0	22 500
Fiscalité affectée	0	0	0	0	0	0	130 000	0	0	0	20 000	0	150 000
Autres financements publics	161 423	0	830 593	95 798	817 624	174 907	836 647	0	1 427 712	325 365	217 722	540 200	5 427 990
Recettes propres	566 686	348 944	876 537	501 417	933 607	384 173	538 258	0	742 329	335 619	1 065 069	1 906 860	8 199 500
Recettes budgétaires fléchées	874 619	1 799 737	2 677 956	1 119 400	2 039 485	1 527 820	1 379 692	0	3 588 941	532 033	1 030 000	11 982 316	28 551 999
Financements de l'État fléchés	0	0	0	0	20 000	0	0	0	0	0	30 000	4 484 540	4 534 540
Autres financements publics fléchés	831 176	1 400 152	2 184 307	647 089	1 645 224	1 288 970	1 124 949	0	2 511 460	455 783	1 000 000	7 197 776	20 286 886
Recettes propres fléchées	43 443	399 585	493 649	472 311	374 261	238 850	254 743	0	1 077 481	76 250	0	300 000	3 730 573
Opérations non budgétaires	10 850	237 244	137 772	1 582 409	16 231	507 376	115 361	7 527	151 608	105 201	203 975	641 317	3 716 871
Emprunts : encaissements en capital													
Prêts : encaissement en capital													
Dépôts et cautionnements													
Opérations gérées en comptes de tiers :	10 850	237 244	137 772	1 582 409	16 231	507 376	115 361	7 527	151 608	105 201	203 975	641 317	3 716 871
- TVA encaissée	10 850	237 244	60 022	416 409	16 231	429 626	115 361	7 527	73 858	105 201	203 975	563 567	2 239 871
- récupération TVA sur op. CPER				1 166 000									1 166 000
- Dispositifs d'intervention pour compte de tiers : encaissements			77 750			77 750			77 750			77 750	311 000
A. TOTAL	23 969 442	2 385 925	4 522 858	25 636 964	3 806 947	2 594 276	34 867 402	7 527	5 933 090	1 298 217	18 929 666	17 560 224	141 512 540
DECAISSEMENTS													
Dépenses liées à des recettes globalisées	1 318 148	8 399 183	9 494 813	9 064 544	7 590 895	11 202 438	11 496 490	6 787 901	10 130 500	8 617 796	11 843 445	20 067 399	116 013 551
Personnel	0	6 091 260	6 091 260	6 010 736	6 048 129	9 153 829	9 153 829	6 322 238	6 322 238	6 311 378	6 417 094	10 890 927	78 812 918
Fonctionnement	1 004 425	1 967 247	3 187 516	2 922 015	1 347 757	1 662 747	2 058 796	417 288	3 370 173	2 007 451	3 643 652	7 591 566	31 180 631
Investissement	313 723	340 676	216 037	131 793	195 010	385 861	283 865	48 375	438 089	298 967	1 782 699	1 584 906	6 020 002
Dépenses liées à des recettes fléchées	399 030	1 540 297	2 574 820	1 457 866	1 471 364	786 056	3 641 347	155 748	2 158 167	2 019 451	4 875 877	6 287 426	27 367 450
Personnel	0	0	2 066 777	1 094 491	1 039 808	3 680	3 172 940	0	1 014 128	988 129	2 161 022	1 632 980	13 173 955
Fonctionnement	338 187	320 198	413 443	321 358	411 996	679 146	392 752	97 680	1 002 186	817 987	1 382 951	2 530 477	8 708 360
Investissement	60 844	1 220 100	94 601	42 017	19 560	103 231	75 655	58 068	141 853	213 335	1 331 904	2 123 969	5 485 135
Opérations non budgétaires	110 491	262 095	277 135	6 374 320	173 960	280 716	143 581	63 555	390 619	160 302	199 825	324 271	8 760 871
Emprunts : remboursements en capital													
Prêts : décaissements en capital													
Dépôts et cautionnements												10 000	
Opérations gérées en comptes de tiers :	110 491	262 095	277 135	6 374 320	173 960	280 716	143 581	63 555	390 619	160 302	199 825	314 271	8 750 871
- TVA décaissée	110 491	262 095	199 385	174 320	173 960	202 966	143 581	63 555	312 869	160 302	199 825	236 521	2 239 871
- Avance sur CPER				6 200 000									6 200 000
- Dispositifs d'intervention pour compte de tiers : encaissements			77 750			77 750			77 750			77 750	311 000
B. TOTAL	1 827 670	10 201 575	12 346 769	16 896 730	9 236 219	12 269 210	15 281 418	7 007 203	12 679 296	10 797 549	16 919 147	26 679 096	152 141 872
(2) SOLDE DU MOIS = A - B	22 141 773	-7 815 650	-7 823 910	8 740 235	-5 429 272	-9 674 934	19 585 985	-6 999 676	-6 746 196	-9 499 332	2 010 519	-9 118 872	-10 629 332
SOLDE CUMULE (1) + (2)	55 509 430	47 693 780	39 869 869	48 610 104	43 180 832	33 505 898	53 091 883	46 092 206	39 346 011	29 846 679	31 857 197	22 738 325	

Variation de trésorerie correspondant à celle du tableau d'équilibre financier (I) ou (II)

TABLEAU 8 - Opérations liées aux recettes fléchées

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

	Compte Financier 2021	BI 2022	BR2 2022	BI 2023	2024*	2025*	2026 et suivants*
Position de financement des opérations fléchées en début d'exercice (a)	24 324 471	23 362 225	24 289 519	16 520 217	17 704 766	17 845 289	13 531 559
Recettes fléchées (b)	24 307 965	24 592 238	25 993 142	28 551 999	11 302 840	4 731 888	3 472 306
Financements de l'État fléchés	2 752 683	1 667 860	1 687 860	4 534 540	4 395 000	0	2 175 000
Autres financements publics fléchés	16 600 404	20 366 171	20 785 382	20 286 885	6 746 740	4 659 388	1 268 689
Recettes propres fléchées	4 954 878	2 558 207	3 519 900	3 730 573	161 100	72 500	28 617
Dépenses sur recettes fléchées CP (c)	24 342 917	26 988 450	33 762 444	27 367 450	11 162 317	9 045 618	17 853 208
Personnel							
AE=CP	10 919 557	12 227 360	14 057 376	13 173 955	2 728 666	550 000	600 000
Fonctionnement							
AE	5 698 905	7 568 663	9 626 151	9 308 686	1 753 882	705 618	793 417
CP	4 918 072	7 527 983	9 911 872	8 708 360	1 787 044	755 618	837 677
Investissement							
AE	2 910 901	8 297 049	14 389 187	2 961 250	2 647 109	7 940 000	16 415 531
CP	8 505 287	7 233 108	9 793 196	5 485 135	6 646 607	7 740 000	16 415 531
Solde budgétaire de l'exercice résultant des opérations fléchées (b) - (c)	-34 952	-2 396 212	-7 769 302	1 184 549	140 523	-4 313 730	-14 380 902
Autofinancement des opérations fléchées (d)	0	0	0	0	0	0	7 832 815
Dépenses financées par des recettes fléchées (e) = (c) - (d)	24 342 917	26 988 450	33 762 444	27 367 450	11 162 317	9 045 618	10 020 393
Position de financement des opérations fléchées en fin d'exercice (f) = (a)+(b)-(e)	24 289 519	20 966 013	16 520 217	17 704 766	17 845 289	13 531 559	6 983 472

(*) Données issues du tableau détaillé des opérations pluriannuelles et programmation (tableau 10)

TABLEAU 9 - Tableau des opérations pluriannuelles

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

A - Dépenses

Opération	Montant de l'opération	Autorisation d'engagement					Crédits de paiement					Restes	
		AE consommées au titre des années antérieures à 2023	BI/2023	Variations BR1/2023	Variations BR2/2023	Total des AE ouvertes 2023	CP consommées au titre des années antérieures à 2022	BI/2023	Variations BR1/2023	Variations BR2/2023	Total des CP ouverts 2023	Restes à engager en fin d'année n (AE)	Restes à payer sur AE consommées en fin d'année n (CP)
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)=(3)+(4)+(5)	(7)	(8)	(9)	(10)	(11)=(8)+(9)+(10)	(12) = (1) - (2) - (6)	(13) = (2) + (6) - (7)
PIA	16 280 725	8 054 681	2 800 000			2 800 000	5 592 146	3 500 000			3 500 000	5 426 044	1 762 535
Mécénat	2 605 000	1 644 660	175 800			175 800	1 578 719	175 800			175 800	784 540	65 941
UE	7 365 863	3 986 320	1 180 500			1 180 500	2 722 245	1 251 700			1 251 700	2 199 043	1 192 875
Autres	642 526	441 981	75 000			75 000	430 881	75 000			75 000	125 545	11 100
TOTAL CONTRATS DE RECHERCHE SIGNIFICATIFS	26 894 114	14 127 642	4 231 300		0	4 231 300	10 323 991	5 002 500	0	0	5 002 500	8 535 172	3 032 451
Grands projets	39 532 815	13 989 294	250 000			250 000	12 514 294	525 000			525 000	25 293 521	1 200 000
GER	3 478 000	2 818 000	590 000			590 000	1 396 660	1 639 568			1 639 568	70 000	371 772
Réhabilitation	2 696 000	990 999	1 440 000			1 440 000	541 943	1 302 634			1 302 634	265 001	586 423
Internat	250 000	0	250 000			250 000	0	150 000			150 000	0	100 000
Hors SPSI	910 000	180 000	730 000			730 000	85 000	825 000			825 000	0	0
TOTAL OPERATIONS IMMOBILIERES	46 866 815	17 978 294	3 260 000	0	0	3 260 000	14 537 897	4 442 202	0	0	4 442 202	25 628 521	2 258 195
TOTAL	73 760 929	32 105 936	7 491 300	0	0	7 491 300	24 861 888	9 444 702	0	0	9 444 702	34 163 693	5 290 646

B - Recettes

Opération	Montant de l'opération	Prélèvement sur la trésorerie	Financements extérieurs				Restes à encaisser
			Montant financements extérieurs	Encaissements au titre des années antérieures à 2023	Encaissements au titre de l'année 2023		
	(1)	(14) = (1) - (15)	(15)	(16)	(17)	(18) = (15) - (16) - (17)	
PIA	16 280 725	0	16 280 725	6 772 943	3 419 417	6 088 365	
Mécénat	2 605 000	0	2 605 000	2 030 900	340 500	233 600	
UE	7 365 863	0	7 365 863	3 688 989	1 579 422	2 097 452	
Autres	642 526	0	642 526	624 909	0	17 617	
TOTAL CONTRATS DE RECHERCHE SIGNIFICATIFS	26 894 114	0	26 894 114	13 117 741	5 339 339	8 437 034	
Grands projets	39 532 815	7 832 815	31 700 000	14 630 000	6 000 000	11 070 000	
GER	3 478 000	3 478 000	0	0	0	0	
Réhabilitation	2 696 000	2 696 000	0	0	0	0	
Internat	250 000	250 000	0	0	0	0	
Hors SPSI	910 000	910 000	0	0	0	0	
TOTAL OPERATIONS IMMOBILIERES	46 866 815	15 166 815	31 700 000	14 630 000	6 000 000	11 070 000	
TOTAL	73 760 929	15 166 815	58 594 114	27 747 741	11 339 339	19 507 034	

TABLEAU 10 - Tableau détaillé des opérations pluriannuelles et programmation

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

A - Prévission d'autorisations d'engagement et de crédits de paiement

Opérations	Nature	Montant de l'opération	Autorisation d'engagement				Crédits de paiement				Programmation dépenses N+1 et suivants							
			AE consommées au titre des années antérieures à 2023	BI/2023	Variations BR1/2023	Variations BR2/2023	Total des AE ouvertes en 2023	CP consommées au titre des années antérieures à 2023	BI/2023	Variations BR1/2023	Variations BR2/2023	Total des CP ouverts en 2023	AE prévues en 2024	CP prévues en 2024	AE prévues en 2025	CP prévues en 2025	AE prévues en 2026 et suivants	CP prévues en 2026 et suivants
		(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)=(3)+(4)+(5)	(7)	(8)	(9)	(10)	(11)=(8)+(9)+(10)	(12)	(13)	(14)	(15)	(16) = (1) - (2) - (6) - (12) - (14)	(17) = (1) - (7) - (11) - (13) - (15)
Contrats de recherche	Personnel	11 764 621	5 492 655	2 393 300			2 393 300	5 492 655	2 393 300			2 393 300	2 728 666	2 728 666	550 000	550 000	600 000	600 000
	Fonctionnement	7 305 644	2 954 727	1 098 000			1 098 000	2 817 305	1 108 000			1 108 000	1 753 882	1 787 044	705 618	755 618	793 417	837 677
	Investissement	7 823 848	5 680 260	740 000			740 000	2 014 031	1 501 200			1 501 200	423 588	3 223 086	940 000	740 000	40 000	345 531
TOTAL CONTRATS DE RECHERCHE SIGNIFICATIFS		26 894 113	14 127 642	4 231 300			4 231 300	10 323 991	5 002 500		0	5 002 500	4 906 136	7 738 796	2 195 618	2 045 618	1 433 417	1 783 208
Opérations immobilières	Fonctionnement fléché	120 000	120 000				0	120 000	0			0	0	0	0	0	0	0
	Investissement fléché	39 412 815	13 869 294	250 000			250 000	12 514 294	525 000			525 000	2 223 521	3 423 521	7 000 000	7 000 000	16 070 000	16 070 000
	Total Fléché	39 532 815	13 989 294	250 000	0	0	250 000	12 514 294	525 000	0	0	525 000	2 223 521	3 423 521	7 000 000	7 000 000	16 070 000	16 070 000
	Fonctionnement globalisé	40 582	40 582				0	7 489				0	33 093					
	Investissement globalisé	7 293 418	3 948 418	3 010 000			3 010 000	2 016 114	3 917 202			3 917 202	335 001	1 360 102				
Total Globalisé	7 334 000	3 988 999	3 010 000	0	0	3 010 000	2 023 603	3 917 202	0	0	3 917 202	335 001	1 393 195	0	0	0	0	
TOTAL OPERATIONS IMMOBILIERES		46 866 815	17 978 294	3 260 000	0	0	3 260 000	14 537 897	4 442 202	0	0	4 442 202	2 558 521	4 816 716	7 000 000	7 000 000	16 070 000	16 070 000
<i>Ss total Personnel</i>		11 764 621	5 492 655	2 393 300	0	0	2 393 300	5 492 655	2 393 300	0	0	2 393 300	2 728 666	2 728 666	550 000	550 000	600 000	600 000
<i>Ss total Fonctionnement</i>		7 425 644	3 074 727	1 098 000	0	0	1 098 000	2 937 305	1 108 000	0	0	1 108 000	1 753 882	1 787 044	705 618	755 618	793 417	837 677
<i>SS total Investissement</i>		15 157 848	9 669 259	3 750 000	0	0	3 750 000	4 037 634	5 418 402	0	0	5 418 402	758 589	4 616 281	940 000	740 000	40 000	345 531
TOTAL		73 760 928	32 105 936	7 491 300	0	0	7 491 300	24 861 888	9 444 702	0	0	9 444 702	7 464 657	12 555 512	9 195 618	9 045 618	17 503 417	17 853 208

B - Prévissions de recettes

Opérations	Nature	Prévission	Prévission N		Programmation N+1 et suivants		
		financement extérieur des opérations	Encaissements au titre des années antérieures à 2023	Encaissements au titre de l'année 2023	Encaissements prévus en 2024	Encaissements prévus en 2025	Encaissements prévus en 2026 et suivants
		(18)	(19)	(20)	(21)	(22)	(23) = (18) - (19) - (20) - (21) - (22)
Contrats de recherche	Financement de l'Etat	0	0	0	0	0	0
	Autres financements publics	22 235 636	9 641 151	4 419 668	4 746 740	2 159 388	1 268 689
	Autres financements	4 658 478	3 476 590	919 671	161 100	72 500	28 617
Total contrat de recherche		26 894 114	13 117 741	5 339 339	4 907 840	2 231 888	1 297 306
Opérations immobilières	Financement de l'Etat	21 700 000	10 630 000	4 500 000	4 395 000	0	2 175 000
	Autres financements publics	10 000 000	4 000 000	1 500 000	2 000 000	2 500 000	0
	Autres financements	0					0
	Total Fléché	31 700 000	14 630 000	6 000 000	6 395 000	2 500 000	2 175 000
	Financement de l'Etat	0					0
	Autres financements publics	0					0
Autres financements	0					0	
Total Globalisé	0	0	0	0	0	0	
Total opérations immobilières		31 700 000	14 630 000	6 000 000	6 395 000	2 500 000	2 175 000
<i>ss total financement de l'Etat</i>		21 700 000	10 630 000	4 500 000	4 395 000	0	2 175 000
<i>ss total autres financements publics</i>		32 235 636	13 641 151	5 919 668	6 746 740	4 659 388	1 268 689
<i>ss total autres financements</i>		4 658 478	3 476 590	919 671	161 100	72 500	28 617
TOTAL		58 594 114	27 747 741	11 339 339	11 302 840	4 731 888	3 472 306

TABLEAU 11 - TABLEAU RETRAÇANT LES MOYENS DES UNITÉS MIXTES DE RECHERCHE

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

		Moyens attribués de l'établissement (en AE)		Moyens demandés hors budget de l'établissement (1)					
				CNRS		INSERM		Autres partenaires (SU,UP,EHESS...)	
		Montant	ETPT	Montant	ETPT	Montant	ETPT	Montant	ETPT
SCIENCES									
BIOLOGIE - UAR 3194 -CEREEP - <i>BIO21</i>	Personnel	56 000							
	Fonctionnement	146 000		409 725					
	Investissement	0		397 000		0		0	
BIOLOGIE - UMR 8197 -IBENS - <i>IBENS11</i>	Personnel	105 000							
	Fonctionnement	105 000		411 400		485 000		0	
	Investissement	80 000		133 500		154 000			
BIOLOGIE - UMI 3157 - <i>BIO31 (nouveau)</i>	Personnel	0							
	Fonctionnement	5 000							
	Investissement	0							
CHIMIE - UMR 8640 - Labo Pasteur - <i>CHIM11</i>	Personnel	0							
	Fonctionnement	100 000		90 000				24 000	
	Investissement	25 000		35 000					
CHIMIE -UMR 7203 - Labo. des biomolécules - LBM - <i>CHIM31</i>	Personnel	0							
	Fonctionnement	48 000		85 000				105 000	
	Investissement	0							
CHIMIE - FR 2769 - Inst. Chimie Moléculaire de Paris Centre - <i>CHIM51</i>	Personnel	0							
	Fonctionnement	8 000		18 000				8 000	
	Investissement	0							
CHIMIE - FR 3615 - Féd.Physico-Chimie Ana. et Bio. <i>CHIM41</i>	Personnel	0							
	Fonctionnement	15 000		7 000				6 000	
	Investissement	0							
CHIMIE - UMR 8004 - IMAP <i>CHIM21</i>	Personnel	0							
	Fonctionnement	35 000		7 000				14 000	
	Investissement	0		20 000				77 000	
ETUDES COGNITIVES - U960 - Labo.de Neurosciences Cognitives et computationnelles- LNC2 <i>DEC11</i>	Personnel	0							
	Fonctionnement	27 000		0				0	
	Investissement	0							
ETUDES COGNITIVES - UMR 8129 - Institut J.Nicod - IJN - <i>DEC21</i>	Personnel	9 000							
	Fonctionnement	16 000		50 000				0	
	Investissement	0							
ETUDES COGNITIVES - UMR 8554 - Labo.Sc.Cogn. et Psycholing. - LSCP - <i>DEC31</i>	Personnel	17 100							
	Fonctionnement	3 400		44 000				27 000	
	Investissement	0							
ETUDES COGNITIVES - UMR 8248 - Labo.Psycho.de la Perception -LSP - <i>DEC41</i>	Personnel	3 500							
	Fonctionnement	21 500		74 850				0	
	Investissement	0							

TABLEAU 11 - TABLEAU RETRAÇANT LES MOYENS DES UNITÉS MIXTES DE RECHERCHE

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

		Moyens attribués de l'établissement (en AE)		Moyens demandés hors budget de l'établissement (1)					
				CNRS		INSERM		Autres partenaires (SU,UP,EHESS...)	
		Montant	ETPT	Montant	ETPT	Montant	ETPT	Montant	ETPT
ETUDES COGNITIVES - U 955 - Equipe Neuropsych. Interventionnelle - NPI DEC61	Personnel	0							
	Fonctionnement	5 000		0				0	
	Investissement	0							
ETUDES COGNITIVES - UAR 3332 - Relais d'info. sur les sc. cognitives - RISC - DEC71	Personnel	0							
	Fonctionnement	0		16 000				0	
	Investissement	0							
GEOSCIENCES UMR 8538 - Labo. de Géologie GEOS11	Personnel	0							
	Fonctionnement	65 000		105 000				0	
	Investissement	35 000							
GEOSCIENCES UMR 8539 - Labo. de Météo. Dyna.-LMD-GEOS21	Personnel	0						7 800	
	Fonctionnement	26 000		132 000				171 585	
	Investissement	0						10 000	
INFORMATIQUE - UMR 8548 - DI INFO01	Personnel	0							
	Fonctionnement	40 000		40 000				0	
	Investissement	10 000							
MATHEMATIQUES - UMR 8553 DMA MATH01	Personnel	0							
	Fonctionnement	77 000		40 000				0	
	Investissement	15 000							
PHYSIQUE - UMR 8552 - Labo. Kastler Brossel - LKB - PHYS11	Personnel	0						30 000	
	Fonctionnement	120 000		514 000				12 000	
	Investissement	0						49 000	
PHYSIQUE - UMR 8023 - Labo. de physique de l'ENS - LPENS PHYS21	Personnel	0							
	Fonctionnement	190 000		315 000				100 000	
	Investissement	70 000		165 000				15 000	
LETTRES									
ANTIQUITES - UMR 8546 - Labo. d'archéo - AOROC - ANT111	Personnel	12 000							
	Fonctionnement	60 000		137 500				38 000	
	Investissement	15 000							
HISTOIRE - UMR 8066 - Institut Histoire moderne et Contemporaine - IHMC - HIST11	Personnel	0							
	Fonctionnement	17 000		161 500				0	
	Investissement	0							
ARTS - UMR 7172 - THALIM ART11	Personnel	0							
	Fonctionnement	7 500		2 500				118 000	
	Investissement	0							
LITTÉRATURE ET LANGAGE -	Personnel	0							

TABLEAU 11 - TABLEAU RETRAÇANT LES MOYENS DES UNITÉS MIXTES DE RECHERCHE

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

		Moyens attribués de l'établissement (en AE)		Moyens demandés hors budget de l'établissement (1)					
				CNRS		INSERM		Autres partenaires (SU,UP,EHESS...)	
		Montant	ETPT	Montant	ETPT	Montant	ETPT	Montant	ETPT
UMR 8132 - Inst.Textes et Manuscrits Modernes - ITEM <i>LILA11</i>	Fonctionnement	42 000		34 600				111 400	
	Investissement	0							
LITTÉRATURE ET LANGAGE - UMR 8094 - - LATTICE <i>LILA21</i>	Personnel	6 000							
	Fonctionnement	27 000		92 000				0	
	Investissement	0							
PHILOSOPHIE - UMR 8547 - Pays Germaniques <i>PHILO11</i>	Personnel	0							
	Fonctionnement	28 000		8 000				48 000	
	Investissement	5 000							
PHILOSOPHIE - USR 3608 - République des savoirs <i>PHILO21</i>	Personnel	0							
	Fonctionnement	35 000		78 500				0	
	Investissement	5 000							
PHILOSOPHIE - UMS 3610 - CAPHES <i>PHILO31</i>	Personnel	10 000							
	Fonctionnement	19 000		45 000				17 000	
	Investissement	5 000							
PHILOSOPHIE - UMR 8230 - Centre J.Pépin - <i>PHILO41</i>	Personnel	0							
	Fonctionnement	18 500		35 000				0	
	Investissement	6 500							
SCIENCES SOCIALES - UMR 7074 - Centre de théorie et analyse du droit - CTAD - <i>SCSO11</i>	Personnel	0							
	Fonctionnement	3 400		25 000				26 700	
	Investissement	0							
SCIENCES SOCIALES - UMR 8097 - CMH <i>SCSO21</i>	Personnel	0							
	Fonctionnement	30 000		75 000				32 000	
	Investissement	0							
ECONOMIE - UMR 8545 - Paris Jourdan Sciences Economiques PJSE - <i>ECO11</i>	Personnel	0						51 000	
	Fonctionnement	20 000		142 000				227 600	
	Investissement	0							

(1) : données issues de l'application Dialog du CNRS pour la campagne BI 2021

Ce tableau se décline par enveloppe et par type de financement

TABLEAU 12 - Synthèse budgétaire et comptable

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

		CFI 2021	BI 2022	BR2 2022	BI 2023	
Niveaux initiaux	1 Niveau initial de restes à payer	32 790 588	27 034 037	27 492 413	34 982 139	
	2 Niveau initial du fonds de roulement	41 498 863	17 073 176	38 835 771	33 390 674	
	3 Niveau initial du besoin en fonds de roulement	1 435 061	-20 828 133	-6 769 885	23 017	
	4 Niveau initial de la trésorerie	40 063 802	37 901 309	45 605 655	33 367 657	
	4.a dont niveau initial de la trésorerie fléchée	24 324 471	23 362 225	24 289 520	16 520 218	
4.b dont niveau initial de la trésorerie non fléchée	15 739 331	14 539 084	21 316 136	16 847 440		
Flux de l'année	5 Autorisations d'engagement	119 771 930	137 693 515	152 405 791	142 187 899	
	6 Résultat patrimonial	2 675 414	560 167	-1 600 132	-2 749 879	
	7 Capacité d'autofinancement (CAF)	7 951 865	2 560 167	399 868	-749 879	
	8 Variation du fonds de roulement	-2 663 092	-3 581 442	-5 445 096	-7 494 881	
	9 Opérations sur dettes financières, capitaux propres et créances immobilisées sans impact budgétaire	-10 000	0	-10 000	-10 000	
	10 Opérations du compte de résultat sans flux de trésorerie, non retraitées par la CAF	SENS	0	0		
	Variation des stocks	+ / -				
	Production immobilisée	+				
	Charges sur créances irrécouvrables	-				
	Produits divers de gestion courante	+				
	11 Opérations budgétaires et comptables avec différence de fait générateur de trésorerie	SENS	-6 933 857	2 598 350	6 792 902	-1 899 549
	Ecart entre les produits / ressources et les encaissements relatifs à des opérations sur exercices antérieurs	+ / -	-6 933 857	2 598 350	6 792 902	-1 899 549
	Ecart entre les produits / ressources et les encaissements relatifs à des opérations de l'exercice en cours	+ / -				
	Ecart entre les charges / immobilisations et les décaissements relatifs à des opérations sur exercices antérieurs	+ / -				0
	Ecart entre les charges / immobilisations et les décaissements relatifs à des opérations de l'exercice en cours	+ / -				
12 Solde budgétaire = 8 - 9 - 10 - 11		4 280 765	-6 179 792	-12 227 998	-5 585 332	
12.a Recettes budgétaires		129 350 870	129 177 624	132 688 067	137 795 669	
12.b Crédits de paiement ouverts		125 070 105	135 357 416	144 916 065	143 381 001	
13 Décalage de flux de trésorerie liés aux opérations de trésorerie non budgétaires		-1 261 088	0	10 000	5 044 000	
14 Variation de la trésorerie = 12 - 13		5 541 853	-6 179 792	-12 237 998	-10 629 332	
14.a dont variation de la trésorerie fléchée		-34 951	-2 396 212	-7 769 302	1 184 548	
14.b dont variation de la trésorerie non fléchée		5 576 804	-3 783 580	-4 468 696	-11 813 880	
15 Variation du besoin en fonds de roulement = 9 + 10 + 11 + 13		-8 204 945	2 598 350	6 792 902	3 134 451	
16 Variation des restes à payer		-5 298 175	2 336 098	7 489 726	-1 193 102	
Niveaux finaux	17 Niveau final de restes à payer	27 492 413	29 370 135	34 982 139	33 789 038	
	18 Niveau final du fonds de roulement	38 835 771	13 491 734	33 390 674	25 895 794	
	19 Niveau final du besoin en fonds de roulement	-6 769 885	-18 229 783	23 017	3 157 468	
	20 Niveau final de la trésorerie	45 605 655	31 721 517	33 367 657	22 738 325	
	20.a dont niveau final de la trésorerie fléchée	24 289 520	20 966 013	16 520 218	17 704 766	
20.b dont niveau final de la trésorerie non fléchée	21 316 136	10 755 504	16 847 440	5 033 560		
	Comptabilité budgétaire					
	Comptabilité générale					